



Plan Réunionnais de Développement Durable

STRATEGIE A - 25

SR 21 - Novembre 2006

Préambule.

Depuis trente ans La Réunion est engagée dans un processus de modernisation constant. Ces trois décennies ont vu l'accès de la population à l'ensemble des niveaux éducatifs, l'émergence de la diversification économique, la création des équipements permettant son désenclavement mondial. Ce sont également trente années d'effort, de la part des Réunionnais, pour s'adapter à un changement sociétal d'une rapidité peut-être sans égale dans le monde contemporain.

La Réunion s'est également donné les moyens d'intégrer dans son modèle économique les paramètres énergétiques et environnementaux propres à faire face à sa situation de dépendance et de fragilité sur ce plan. Elle travaille enfin à la valorisation de son identité culturelle dans une démarche analogue à celle qui doit guider l'affirmation du rôle économique de l'Ile dans l'ensemble indianocéanique.

Mais elle doit travailler dès aujourd'hui à **un nouveau modèle économique à long terme**, dont la nécessité découle de **trois impératifs** stratégiques :

- **La réponse aux contraintes permanentes**, exogènes du développement économique, qui pèsent sur La Réunion : ces contraintes seront toujours présentes pour la génération à venir :
 - Le dynamisme démographique, dont l'inflexion n'interviendra que dans 25 ans environ et qui impliquera encore des devoirs très importants, pour le logement, pour l'encadrement éducatif et sanitaire, pour l'emploi ;
 - La situation d'isolement de La Réunion, tant physique qu'économique et social ;
 - Un relief qui complexifie et enchérit tout établissement humain ;
 - Un climat tropical dont il faut anticiper et maîtriser les aléas et les conséquences, dans le domaine de l'aménagement comme sur le plan de la prophylaxie sanitaire ;
 - Une taille réduite qui accentue les tensions sur l'espace.

Surmonter ces difficultés, faire face à des besoins toujours renouvelés pour de longues années encore, suppose la poursuite de priorités stratégiques et l'achèvement de chantiers de longue haleine entrepris lors des précédentes programmations

- **la fin de cycle du modèle économique actuel :**

La Réunion arrive au terme des marges de manœuvre qui ont permis sa progression depuis les années 80, avec une tendance générale à **la réduction du levier des moyens financiers publics** :

- **Les financements d'Etat seront de plus en plus contraints** par la poursuite de l'accroissement démographique et la forte augmentation de la part des personnes âgées dans la population. Ils entraînent une augmentation « mécanique » de l'effort de l'Etat, soit en intervention directe, soit à travers les dotations aux collectivités confrontées à l'enjeu d'accompagnement social et d'équipement du territoire. Le potentiel d'intervention de l'Etat dans la construction de nouveaux cadres de développement s'en trouvera amoindri.
- **La restriction progressive des crédits communautaires** : bien que les RUP et la Réunion en particulier restent bénéficiaires de la politique de convergence, les conséquences du « partage » des fonds structurels communautaires consécutif à l'élargissement se traduisent par une réduction des aides par tête d'habitant, qui sera probablement plus importante après 2014. Quant à la réforme de l'OCM sucre, à l'horizon 2014 elle placera directement l'industrie sucrière réunionnaise face au marché.

L'alourdissement des charges pesant sur les grandes collectivités locales : le transfert de pans entiers de la gestion sociale et territoriale aux collectivités entraînera non seulement des implications financières plus lourdes mais également une mobilisation de leurs compétences techniques et managériales vers ces nouvelles tâches, au moment même où, elles sont amenées à conduire des projets d'investissement de plus en plus ambitieux.

- **La réponse aux nouveaux défis :**

- **L'évolution du contexte environnemental et du climat** engendre des aléas croissants modifiant à la hausse tous les paramètres de l'aménagement ; mais plus largement, elle s'accompagnera de modifications profondes des conditions de production économique et d'habitat, et se profile une nouvelle donne géostratégique dans laquelle La Réunion ne doit pas voir s'accroître son isolement.
- Les risques de rupture de ressources énergétiques, la prise de conscience politique de la limitation des énergies fossiles, mettent désormais les **énergies renouvelables au cœur des stratégies économiques** des nations ; il en résulte, pour chaque territoire et à toute échelle, une remise en question complète des priorités de production d'énergie comme d'usages, ainsi que des modes d'aménagement.
- La **mondialisation des échanges et de l'économie**, de l'ouverture par les technologies de la communication, avec une organisation des marchés ouvrant de plus en plus le champ à la concurrence, s'accompagne d'un « basculement » géostratégique, lié à l'effacement démographique de l'Europe et à l'avènement de la Chine et de l'Inde comme grandes puissances économiques. La réforme de l'OCM sucre est une première manifestation concrète pour La Réunion de ce changement de donne : à l'horizon 2014 elle placera directement l'industrie sucrière réunionnaise face au marché mondial.

Dans ce contexte de mutations profondes, il serait périlleux pour la Réunion de se confiner dans le repli sur soi et l'acceptation d'un « scénario au fil de l'eau » dominé par l'ampleur d'un chômage persistant qui mine la cohésion de la société.

La Réunion a les moyens d'envisager une nouvelle étape de son développement, plus ambitieuse et plus ouverte. Elle doit opérer un changement d'échelle pour relever, notamment, le défi majeur de l'emploi.

Indianocéanique, européenne et française, La Réunion peut faire jouer en sa faveur la multipolarité que déploie la mondialisation. Elle peut être performante, et atteindre l'excellence.

Forte de son potentiel technologique, intellectuel et humain, La Réunion peut devenir d'ici vingt ans, si elle le veut, une plate-forme d'activités à haute valeur ajoutée dans l'océan Indien.

Une telle vision est celle d'une Réunion active, qualifiée, mobile.

Chacun doit pouvoir se reconnaître dans un tel projet. Créatrice d'activités et d'emplois, cette stratégie de développement peut mobiliser tous les Réunionnais. Elle créera des emplois très qualifiés correspondant à une forte valeur ajoutée, mais aussi des emplois, à tous niveaux de qualification, dans un secteur non marchand dont la croissance accompagnera l'urbanisation de la société et le vieillissement de la population.

Il faut se garder d'opposer, à cet égard, l'économie alternative à l'économie marchande. Si le moteur de la création de richesse se situe du côté de la seconde, la première contribue largement à la bonne marche de l'ensemble. Pourvoyeuses d'emplois, les activités d'utilité sociale favorisent le

développement économique. Aussi, dans chacun des domaines abordés, doit-on veiller à la meilleure synergie possible entre deux mondes que tout semble, en apparence, vouloir séparer.

Pour s'insérer dans le cercle vertueux du développement, le plus grand nombre doit être associé à la démarche entreprise, il doit en percevoir clairement les finalités. Un encadrement de qualité et une véritable formation seront les garants de cette **adhésion collective** au « **projet Réunion** », sans laquelle il serait voué à l'échec.

La stratégie proposée repose prioritairement sur le principe **d'ouverture** à l'international: des entreprises, encouragées dans leur projet sur la base des forces acquises sur le marché intérieur ; des hommes, pour lesquels la mobilité doit devenir une chance et non plus une contrainte ; des grandes infrastructures de désenclavement, enfin dimensionnées et gérées à la mesure d'un projet économique ouvert sur l'échange avec l'océan Indien et le monde.

Cette ouverture ne peut être conduite que sur la base de la **solidarité**, celle de la société comme celle du territoire. Le « projet Réunion » doit s'attaquer dans le long terme aux causes premières de l'exclusion, et doit avoir du sens auprès des plus défavorisés, en termes de professionnalisation et surtout d'intégration sociétale. La réalisation d'une ville organisée selon un modèle cohérent avec les valeurs sociales et culturelles réunionnaises, et charpenté sur les transports en commun, sera un atout économique déterminant, offrant de nouveaux espaces à l'économie sur un principe de développement en profondeur. Enfin, le patrimoine environnemental et énergétique doit devenir une ressource économique à part entière.

Le modèle concourt à l'**excellence** : celle des hommes et des femmes, formés pour se valoriser dans les activités porteuses, à La Réunion comme à l'extérieur, et grâce au choix de filières de recherche assurant le rayonnement de la Réunion et de son université . Le choix de secteurs clés pour l'avenir (Domaines d'Activité stratégique) doit « tirer » en avant l'économie réunionnaise, sans préjudice de la capacité d'innovation des secteurs traditionnels, et de la définition d'un nouveau modèle d'exploitation agricole répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et sociaux de l'économie du territoire.

Cet effort va de pair avec une exigence de qualité croissante de l'organisation collective, de ses outils et de ses modes opératoires, dans le souci permanent de la cohérence avec l'identité culturelle réunionnaise.

L'ambition à long terme du Plan est en cohérence avec les orientations stratégiques décidées par le Conseil Régional en début de mandature en 2004. Elles mettent en exergue la volonté d'une nouvelle impulsion pour le projet réunionnais de développement, et placent au premier plan des préoccupations la création d'emplois dans le contexte de l'économie concurrentielle, intégrée à une démarche d'ouverture et de développement durable.

L'Etat et le Département de La Réunion, associés par la Région à la démarche du Plan, s'inspirent de principes de développement analogues et complémentaires dans leurs documents directeurs :

- Le Plan d'Action Stratégique de l'Etat à la Réunion (2004-2007), met également au rang des objectifs directeurs la promotion d'un développement économique créateur d'emplois, dans le cadre d'un aménagement du territoire équilibré ; il reprend également le thème du renouvellement du projet de développement réunionnais en posant le principe de l'ouverture de nouveaux horizons pour la Réunion.

- Le Conseil Général, dans les idées force introduisant le Plan Départemental de Cohésion Sociale publié en octobre 2004, met l'accent sur l'importance de donner aux Réunionnais un potentiel d'autonomie dans le contexte socio-économique actuel, indissociable de l'assurance d'une qualité minimale de conditions et de cadre de vie, et souligne la nécessité d'un pilotage de ces évolutions.

La convergence des stratégies publiques est essentielle à la base de l'initiative de l'élaboration du Plan. La démarche procède d'une projection à long terme : affranchie des urgences à courte échéance, elle doit cependant éclairer les conditions opérationnelles des chantiers de longue haleine qu'elle propose. La vision d'ensemble du PR2D a ainsi vocation de référence pour le renouvellement des procédures de planification à moyen terme : dans la phase actuelle, l'élaboration de la stratégie du Plan a été conduite en liaison avec la de la stratégie du Programme Opérationnel Européen 2007- 2013 et de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) .Une même préoccupation de cohérence entre la visée économique et les programmations opérationnelles guide le Schéma Départemental d' Aménagement et de Développement Durable (SDADD) adopté par le Conseil Général, qui synthétise les enjeux d'aménagement relevant de l'ensemble des compétences départementales.

Mais pour être pertinente et pérenne, la démarche partagée par les institutions publiques doit s'ancrer dans les attentes et les dynamiques de l'ensemble des acteurs privés et publics du développement. Le « matériau stratégique » rassemblé dans la stratégie présentée ci-après provient du travail concerté d'un ensemble de personnalités qualifiées du monde économique et social et de la société civile. C'est ce creuset de compétences, de concert avec les collectivités publiques, qui a vocation à faire vivre le Plan, dans sa mise en œuvre et son évolution.

Sommaire

I - UN DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DE L'OCEAN INDIEN ET OUVERT SUR LE MONDE.....8

1. LES ENTREPRISES : L'IMPERATIF DE L'OUVERTURE.....	9
1.1. <i>Comment envoyer un signal fort en faveur de l'ouverture à l'international ?</i>	9
1.1.1. Préciser la notion d'ouverture à l'international.....	9
1.1.2. Ouverture subie, ouverture voulue.....	10
1.2. <i>Ouvrir les esprits et s'organiser pour l'ouverture</i>	10
1.2.1. La formation	10
1.2.2. Les contacts avec l'extérieur, et la valorisation de la diaspora.....	11
1.2.3. L'exemplarité des réussites à l'ouverture.....	11
1.2.4. La coopération des acteurs avec les entreprises.....	11
1.3. <i>Les conditions opérationnelles de l'ouverture</i>	12
1.3.1. La définition d'une véritable stratégie économique à l'international.....	12
1.3.2. Des priorités opérationnelles.....	13
2. LES HOMMES : ELARGIR LES HORIZONS	15
2.1. <i>Pour une mobilité au service des Réunionnais</i>	15
2.2. <i>Repérer les secteurs porteurs</i>	16
2.3. <i>Créer des formations performantes et attractives à l'échelle internationale</i>	16
2.4. <i>Entreprises internationalisées et mobilité des Réunionnais</i>	17
3. L'OUVERTURE PHYSIQUE : LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES, AEROPORTUAIRES ET NUMERIQUES	18
3.1. <i>Principes directeurs d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme</i>	18
3.2. <i>Port Réunion : du service d'une « économie en résidence » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture</i>	19
3.2.1. Le contexte concurrentiel de l'Océan Indien : une opportunité à saisir sans délai	19
3.2.2. Deux grandes options d'aménagement	19
3.2.3. Les activités à développer.....	20
3.2.4. Des stratégies tarifaires et fiscales.....	20
3.2.5. Une nouvelle gouvernance	20
3.3. <i>L'équipement aéroportuaire</i>	21
3.3.1 Le court-moyen terme.....	21
3.3.2 Le moyen-long terme.....	22
3.3.3 Vers de nouveaux cadres de gestion	22
3.4. <i>Les infrastructures numériques</i>	22

II - UN TERRITOIRE ET UNE SOCIETE SOLIDAIRES.....24

1. TRAITER A LA BASE LA QUESTION DE L'EXCLUSION.....	25
1.1. <i>Maîtriser l'illettrisme</i>	25
1.2. <i>Structurer l'économie sociale et solidaire</i>	26
2. UN POLE URBAIN MOTEUR DANS L'OCEAN INDIEN.....	29
2.1. <i>Densifier en structurant la ville</i>	30
2.2. <i>Un système structurant de transports en commun, complémentaire d'un réseau routier mis à niveau et sécurisé</i>	30
2.3. <i>Agir en interactivité entre nouveaux pôles d'urbanisation et renouvellement du tissu urbain</i>	32
3. DEVELOPPER LA REUNION EN PROFONDEUR	33
3.1. <i>Reconstituer des pôles industriels</i>	33
3.2. <i>Les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais</i>	34
3.3. <i>Un espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'Ile</i>	35
3.4. <i>L'espace agricole : les enjeux d'un patrimoine à long terme</i>	36
4. L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE, PARAMETRES MAJEURS D'UN NOUVEL AMENAGEMENT.....	37
4.1. <i>Anticiper sur les risques</i>	37
4.1.1. Les risques liés au climat, au relief et à l'environnement marin	37
4.1.2. Isolement et dépendance	37
4.2. <i>Le patrimoine naturel et environnemental</i>	38
4.3. <i>Energie et ressources environnementales : une autre organisation</i>	38
4.3.1. Diversification des procédés de production	38
4.3.2. Réseaux et performance environnementale.....	41
4.3.3. Des enjeux énergétiques et environnementaux pour l'organisation du territoire.....	42
5. POUR DES POLES D'INTERET REGIONAL.....	43

III -VERS L'EXCELLENCE	45
1. FORMER ET PREPARER LES HOMMES POUR LA VIE ECONOMIQUE	46
1.1. Formations généralistes, formations professionnalisantes.....	46
1.2. Université et enjeux économiques.....	46
1.3. Publics peu formés.....	47
1.4. Des axes de progrès.....	47
1.5. La nécessité d'une implication forte des entreprises.....	48
1.6. Gouvernance.....	48
2. DEVELOPPER LES SECTEURS D'AVENIR : PARIER SUR LES SECTEURS-CLES	51
2.1. Les Domaines d'Activité Stratégique (DAS), secteurs d'entraînement du développement futur.....	51
2.2. Les DAS, des conditions de réussite communes.....	52
2.3. Des problématiques particulières à chaque domaine.....	52
2.3.1. L'agro nutrition en milieu tropical	52
2.3.2. La pêche.....	53
2.3.3. L'environnement et l'énergie.....	53
2.3.4. Les TIC	54
2.3.5. L'ingénierie et la formation.....	55
2.3.6. Le tourisme.....	56
2.3.7. La santé : les constituants d'un pôle d'excellence.....	57
2.3.8. Les services à la personne	59
3. LES SECTEURS TRADITIONNELS ET L'INNOVATION.....	60
3.1. L'import-substitution : le socle.....	60
3.2. Conforter et renouveler dans l'économie résidentielle commerce, artisanat et BTP.....	60
3.2.1. Le devenir de l'activité commerciale à long terme.....	60
3.2.2. Le renouvellement de l'artisanat.....	61
3.2.3. Le BTP	61
4. LE DEVENIR DE L'ECONOMIE AGRICOLE	63
4.1. Une filière sucre à l'horizon de dix ans : l'importance des déterminants internes.....	63
4.1.1. Déterminants externes.....	63
4.1.2. Déterminants internes.....	65
4.2. Quelle économie agricole à long terme ?	65
4.2.1. Quel modèle d'exploitation agricole en 2030 ?	65
4.2.2. L'interaction avec l'aménagement du territoire.....	67
4.2.3. Quel potentiel pour demain ?	68

PERSPECTIVES OPERATIONNELLES : EXIGENCE DE QUALITE, GISEMENTS D'INNOVATION	72
1. DE NOUVEAUX CADRES OPERATIONNELS ET FINANCIERS	72
1.1. Vers une « financiarisation » des aides au développement économique : pour une amplification des partenariats public-privé.....	72
1.2. L'aménagement : pour un saut qualitatif.....	73
1.3. Environnement : modifier et optimiser la disponibilité de la ressource et l'organisation.....	75
2. ENJEU DE L'INNOVATION DANS L'ORGANISATION DES ACTEURS ET DES HOMMES : UNE DIMENSION CULTURELLE.....	78
2.1. Aménagement et gestion de l'espace.....	78
2.2. L'organisation institutionnelle : transversalité, culture de projet et gouvernance	79
2.3. Développement et engagement sociétal au sein de la culture réunionnaise	80
DOCUMENTS DE REFERENCE	81

I - Un développement à l'échelle de l'Océan Indien et ouvert sur le monde

La portée et l'ambition du développement de La Réunion dépassent désormais la seule mesure de son territoire. Plusieurs facteurs structurels justifient ce changement de dimension :

* L'apparition des paramètres environnementaux dans l'économie mondiale, où La Réunion peut valoriser ses acquis techniques sur des créneaux parfois plus larges que la simple « économie de niche » ;

* Un contexte européen marqué par la dévitalisation démographique, où la jeunesse de La Réunion a une place à prendre ;

* La construction d'une « communauté économique » de l'océan Indien et de ses rives. Cette opportunité était virtuelle naguère, en raison de l'absence d'amorce de développement dans les grands pays environnants, comme de l'insuffisante capacité propre de La Réunion à opérer des transferts de technologie. Désormais, c'est en fonction d'un « marché local » de plusieurs dizaines de millions d'habitants que l'économie réunionnaise doit travailler.

Faute de jouer ces cartes, La Réunion risque de devenir plus isolée et plus vulnérable qu'aujourd'hui, affaiblie dans son identité comme dans sa sécurité physique.

1. Les entreprises : l'impératif de l'ouverture

L'ouverture de l'économie réunionnaise, notamment sur le bassin de l'océan Indien, **est une priorité stratégique affichée par la Réunion dans toutes les programmations européennes depuis vingt ans**. Elle se situe aujourd'hui dans un nouveau contexte :

- L'émergence du savoir-faire d'un tissu réunionnais de petites entreprises, dans des secteurs diversifiés et innovants;
- La concurrence croissante, même sur les secteurs à forte valeur ajoutée, des pays émergents, dans la perspective de l'accentuation de cette concurrence avec les accords APE.

Or cet impératif d'ouverture est aujourd'hui une conviction partagée par une minorité de chefs d'entreprises. Plusieurs raisons expliquent telle position :

- **Le confort actuel de l'économie résidentielle** : comme l'économie réunionnaise est assez réduite, **on travaille commodément sur le marché endogène** : les entreprises possèdent un réseau de proximité qui permet d'anticiper les usages et les besoins, dans un contexte d'économie résidentielle qui fonctionne sans à coups, avec une concurrence interne peu vive. Pourquoi dès lors vouloir prendre des risques à l'export, dans un contexte de concurrence bien plus virulente ?
- Les entreprises réunionnaises comptent une grande **majorité de TPE**, très peu de PME de dimension moyenne ; faut-il les pousser à l'ouverture alors qu'elles n'ont pas la structure suffisante pour l'assumer ; ne vaut-il pas mieux les laisser se renforcer, prendre le temps de s'aguerrir sur le marché intérieur ?

En préalable de choix stratégiques d'ouverture à l'international il faut analyser sur quels éléments la conviction des acteurs qui y sont acquis est fondée, et trouver les moyens de **propager cette conviction au niveau de l'ensemble du monde économique**.

1.1. Comment envoyer un signal fort en faveur de l'ouverture à l'international ?

1.1.1. Préciser la notion d'ouverture à l'international

- On assimile trop souvent l'ouverture au développement de l'activité à l'export. Or la gamme de l'ouverture est étendue, de la formation technique et des échanges professionnels, jusqu'à **l'établissement de partenariats et participations financières croisées**.
- **La réciprocité** :

L'ouverture doit fonctionner dans les deux sens. Dans certains secteurs bien tenus par des oligopoles, l'ouverture aux entreprises extérieures permet d'introduire des technologies nouvelles, et constitue le seul moyen de rétablir des conditions de concurrence plus salubres. Les accords APE fonctionneront sur ce principe de réciprocité.

Aujourd'hui existent deux obstacles à un tel développement :

- les barrières, administratives notamment, empêchant l'implantation d'entreprises étrangères ;
- la crainte d'un bouleversement nuisible à l'économie réunionnaise, sur le plan des emplois et sur celui de la déstabilisation des PME : il faut veiller à ce que, en cas de participations extérieures dans les PME, les décisions n'échappent pas à La Réunion

et ne conduisent pas à des délocalisations). Il faut également pourvoir à la défense de la propriété intellectuelle des entreprises réunionnaises innovantes.

1.1.2. Ouverture subie, ouverture voulue

- Une évolution inévitable :

- Dès aujourd'hui, pour certaines entreprises, l'ouverture est une nécessité pour survivre, le marché intérieur se révélant insuffisant.
- Une économie refermée sur elle-même dans un contexte restreint tel que celui de la Réunion se met tôt ou tard en position d'autodestruction : les entreprises les plus performantes n'ont comme exutoire à leur dynamique que l'absorption de leurs concurrents.
- L'ouverture est d'abord celle des produits, et de la concurrence extérieure. De ce point de vue, l'imminence des accords APE aura pour conséquence que « si on ne se formate pas pour y être actifs, on est perdus ».

- Pour une analyse précise et objective des risques et des chances :

Les positionnements face au principe d'ouverture ne sont pas toujours rationnels. L'appréciation de « l'effet frontière » en position avancée de l'Europe technologique dans un environnement à faible coût de main d'œuvre peut-être perçue de façon diamétralement opposée (exemple de la filière TIC) : opportunité du potentiel de formation réunionnais pour créer des têtes de pont, ou au contraire risque du partage du marché entre l'Europe et les pays « low cost ».

Le développement vers l'extérieur se fera d'abord par une **analyse plus précise des risques et chances**, secteur par secteur, et en fonction des forces et faiblesses spécifiques aux entreprises : quels sont les secteurs fragiles, quels doit-on jouer, et à partir de quelles formations ?

Les différences de réglementation, qui empêcheraient la concrétisation des projets à l'export ou des coopérations transnationales ne doivent pas arrêter les projets : les exemples de développement montrant que l'initiative économique a toujours précédé l'ajustement des règles. C'est du développement des échanges dans le cadre APE que peut résulter une harmonisation des systèmes juridiques dans la zone océan Indien dans 30 ans.

1.2. Ouvrir les esprits et s'organiser pour l'ouverture

1.2.1. La formation

L'ouverture des entreprises réunionnaises se fera de l'intérieur, au fur et à mesure qu'elles emploieront de nouvelles générations familiarisées avec l'extérieur et armées pour y travailler. Trois axes forts sur cet aspect :

- la nécessité de l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge (Français- anglais), et par la suite les langues des grands pays émergents de la zone OI (hindi, chinois). Le besoin de rattrapage en ce domaine est aujourd'hui considérable ;
- l'importance des études à l'étranger pour les jeunes Réunionnais.
- la formation au niveau scolaire aux usages d'internet.

1.2.2. Les contacts avec l'extérieur, et la valorisation de la diaspora

Les **contacts avec les pays étrangers**, et notamment leur monde économique, sont à multiplier et organiser, notamment au niveau des **chefs d'entreprises** eux-mêmes, mais également des **élus et des cadres de collectivités locales** (échanges avec des cadres de collectivités publiques de la zone OI).

La **diaspora réunionnaise** constitue un potentiel dont l'utilisation doit être amplifiée, de par le rôle de « passeur » qu'elle peut jouer. La prospection systématique de cette diaspora engagée par l'AD en France métropolitaine doit déboucher sur des stratégies plus précises. Elle sera à reproduire dans les pays des zones océan Indien et dans les continents riverains, avec pour cible préférentielle les chefs d'entreprises réunionnais qui ont déjà concrétisé une implantation à l'extérieur.

1.2.3. L'exemplarité des réussites à l'ouverture

La diffusion de « success stories » doit faire passer un message fort sur la **nécessaire professionnalisation des démarches à l'international** : les exemples d'expériences malheureuses ont plus d'impact dissuasif que les projets réussis n'ont d'effet attractif. En effet :

- **l'export est un vrai métier** : il serait très dangereux d'y amener les entreprises qui y seraient insuffisamment préparées. Il faut donc mettre en œuvre des « audit » des entreprises candidates, selon un modèle validé par les chefs d'entreprises possédant cette expérience. Cette analyse systématique aurait trois finalités :

- Dissuader les entreprises structurellement mal adaptées à une démarche à l'export ;
- Pallier les points faibles des entreprises avant qu'elles s'engagent dans le projet à l'international ;
- Dans un second temps, prospector les entreprises réunionnaises, ayant la structuration nécessaire, pour les inciter à des projets export.

- Sans aller jusqu'à parler de « modèle », l'analyse de la démarche de quelques entreprises présentant des développements des plus probants à l'export, sur des créneaux à forte valeur ajoutée, met en évidence certains repères importants. Elle fait ressortir un **développement en deux étapes** :

- Un positionnement fort, voire dominant, sur le marché local, avec dans certaines productions un avantage apparu il y a une dizaine d'années : « les Réunionnais croient aux produits locaux ».
- C'est ce positionnement qui rend une entreprise crédible dans l'analyse bancaire, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics, dans la recherche de moyens pour développer le projet à l'export.

1.2.4. La coopération des acteurs avec les entreprises

- **L'Université** : les coopérations entre chercheurs universitaires et entreprises devront être beaucoup plus développées : le pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical », dont le principe est fondé sur l'alliance réseaux industriels - recherche - centres de formation, devrait créer un effet d'entraînement sur ce point. Alors qu'elles se dirigent de plus en plus vers des secteurs à haute performance technologique, les entreprises réunionnaises auront de la « perte en ligne » si elles doivent chercher ailleurs l'expertise de recherche. **Ce point est un enjeu majeur dans le rôle de gouvernance du Conseil Régional**. Il nécessitera la mise en place d'un dispositif de détection des potentiels d'innovation et de coordination des moyens, de type **Agence de l'innovation** (intégrée ou non dans les outils déjà existants).

- **les collectivités locales** : tous les contacts stratégiques concernant le développement économique dans la zone OI se font au niveau des collectivités territoriales. Il a fallu attendre la préparation des accords APE pour que les collectivités associent le monde économique à la préparation de ces contacts. Il est vrai que les entreprises réunionnaises sont restées dans leur « pré carré » pendant 30 ans : il n'y avait pas de demande réelle auprès du politique. La nécessaire intensification des relations avec les nouvelles organisations économiques régionales est l'occasion de définir une stratégie rationalisée sur ce point.
- **Le monde économique lui-même doit se construire une position homogène** : la représentation du monde économique réunionnais se partage entre une diversité d'organismes, qui doit se fédérer dans toutes les démarches vis-à-vis de l'extérieur. Le morcellement stratégique du monde entrepreneurial serait un **frein** à la définition d'un mandat clair pour les **structures d'animation économiques**, et pour leur efficacité.

1.3. Les conditions opérationnelles de l'ouverture

1.3.1. La définition d'une véritable stratégie économique à l'international

Les acteurs publics et privés devront éclairer les démarches des entreprises dans les domaines suivants :

- **L'articulation** entre export, implantations à l'extérieur et coopération avec les pays et entreprises étrangères.

- **Quelles «cibles-pays » ?**

La diversité économique des pays constituant l'environnement géographique de la Réunion est extrême, que l'on considère la taille, la solvabilité, les modes de développement, ou la proximité culturelle. Il ne s'agit pas de définir une hiérarchie de priorité entre les différents pays, mais de différencier les « angles d'attaque » à privilégier :

- **Les pays francophones** : ils sont géographiquement les plus proches , ceux avec lesquels les relations économiques et coopératives depuis la Réunion ont été les plus développées, et pour partie, ceux dont l'organisation juridique et administrative s'inspire du « modèle » français - atouts s'ajoutant à celui de la francophonie en elle-même.

C'est également parmi eux que l'on relève les pays les moins solvables, ou bien, avec le cas de Maurice, celui qui apparaît dans maint domaine comme le plus directement concurrent de la Réunion dans sa stratégie d'ouverture.

L'axe opérationnel à développer repose sur l'articulation de plusieurs leviers :

- Des actions d'investissement public et privé de la Réunion dans les pays concernés ;
- Le ciblage de politiques de coopération, dans des domaines où les stratégies de co-développement rendent compatibles l'assistance structurelle aux pays les moins avancés et les retombées attendues pour l'économie réunionnaise (pêche, énergie, biomédical et santé, BTP, tourisme, etc...), avec la mise en place de réciprocity économiques satisfaisantes pour les économies partenaires ;
- C'est enfin prioritairement dans ces pays que doit être accentuée la **délégation de la France à sa « région d'avant-poste »** comme opérateur des politiques nationales de coopération, notamment dans le cadre du développement de la francophonie.

- Les pays de l'Afrique australe et orientale : le développement international vers ces pays aura pour facteur premier le positionnement stratégique de l'économie réunionnaise par rapport aux organisations régionales rassemblant ces pays émergents (COMESA, SADEC), et les positions de complémentarité à trouver dans le cadre des accords APE.

<i>Chiffres clés / environnement régional :</i>	
<i>COMESA :</i>	<i>416,48 millions d'habitants, 602,5 millions en 2025 PIB : 180 milliards d'USD</i>
<i>Afrique du Sud :</i>	<i>45,19 millions d'habitants PIB : 105 milliards d'USD</i>
<i>Madagascar :</i>	<i>18,6 millions d'habitants, 30,2 millions en 2025 PIB : 4,3 milliards d'USD</i>
<i>Maurice :</i>	<i>1,24 millions d'habitants, 1,4 millions en 2025</i>

- **Grands pays émergents** (Chine, Inde, Emirats Arabes Unis) : l'accompagnement du développement se porte sur des secteurs et des initiatives d'entreprises plus ciblés. L'action stratégique pourra privilégier deux axes de coopération fortement structurants :
 - La diversification des liaisons aériennes vers l'Europe et l'Asie ;
 - Le très important potentiel d'investissement de ces pays cherche un « exutoire » : La Réunion peut jouer la complémentarité de son avance technique pour des projets de développement dans l'océan Indien.

- **Les secteurs d'activité** : Les Domaines d'Activités Stratégiques identifiés comme « prémisses » du Plan constituent un premier socle stratégique. Mais plus généralement trois axes peuvent être approfondis :

- valoriser le positionnement de La Réunion en interface « low cost »/avance technologique - tant que La Réunion n'est pas rattrapée par l'Inde ou la Chine sur cette position ;
- « retourner » nos contraintes réglementaires européennes en expertise destinée aux pays qui veulent s'inscrire dans le standard européen.
- favoriser la pénétration des services : il est plus facile de déplacer les hommes et les produits immatériels, en avant-garde de développements plus « lourds ». Mais aujourd'hui la règle des aides plafonne l'aide aux services à un niveau inférieur à l'industrie, faute de valeur ajoutée suffisante : la notion d' « industrie de service » n'est pas comprise.

1.3.2. Des priorités opérationnelles

De l'ensemble du travail des acteurs économiques se dégagent de claires priorités d'action :

❶ Il faut porter l'effort sur la **capacité propre des entreprises réunionnaises à se développer à l'international** plutôt que d'attendre que le paysage réglementaire international soit « aplani ». L'accompagnement des entreprises à l'export est primordial ;

- en préalable l'audit sur la capacité de l'entreprise à se lancer dans l'export (cf supra), et l'apport d'information sur les risques réels, les marchés, les débouchés, les partenariats possibles ;
- La mise en œuvre d'un service d'appui technique aux réponses des entreprises aux **appels d'offre internationaux** ;

❷ Il est plus efficace d'orienter l'allocation des ressources publiques vers l'action sur l'environnement que vers des aides directes, assez abondantes dans l'ensemble. Cette action sur l'environnement devra notamment porter sur :

- la **performance des infrastructures d'ouverture** (cf infra) : elle doit répondre à un contexte de concurrence accrue entre les pays de l'océan Indien. La compétitivité dans ce contexte devra intégrer une dimension de complémentarité avec les autres pôles de la région, notamment dans le domaine portuaire.
- Le **regroupement et la coordination des formalités**, dans le principe d'un « guichet unique »
- La mise en place d'un **réseau privé de réceptifs** dans chaque « pays-cible », connaissant les métiers concernés, en bonne coordination avec l'action publique. Il s'agira de passer d'un dispositif de veille à des formes plus « proactives ». C'est notamment l'aboutissement opérationnel du travail de valorisation de la diaspora.
- un **marketing**, et notamment le marketing territorial, qui sont à accentuer largement : il faudra à court terme savoir vendre la Réunion ;
- la **promotion de l'image de la Réunion**, en analysant en premier lieu sur quoi la Réunion est connue, et l'évolution de cette perception dans le temps.

⑤ L'adaptation et la spécificité des leviers financiers

Les entreprises réunionnaises devront à long terme **changer de logique d'aide financière à l'ouverture** : le système subventionnel actuel devra faire place à des aides plus financiarisées, sur des dispositifs d'avances ou de garanties existants ou à créer, où le concours public serait utilisé en levier d'apport d'un financement privé plus activement mobilisé vers la prise de risque à l'export.

- il est inévitable d'établir une plus forte **sélectivité des aides**, selon des critères de compétitivité régissant des conditions d'application plus précises ;
- dans un premier temps, il faut assurer un meilleur **marketing des aides**, aux fins d'une plus grande lisibilité pour les entreprises ; c'est une des conditions de l'instauration de relations de plus grande confiance réciproque entre entreprises et services instructeurs.
- La question des aides masque celle des **dispositifs financiers privés**, et des effets de levier permettant de mieux les mobiliser : parmi les pistes de travail, on peut évoquer :
 - le besoin d'un outil de garantie maîtrisé au niveau régional ;
 - des moyens de trésorerie sur l'amont de l'action à l'international ;
 - une aide aux actions collectives à l'export.

Cette évolution devrait aller de pair avec des **dispositions fiscales** plus favorables aux « activités d'ouverture », en tant que **secteurs exposés** : les dispositions actuelles de la LOPOM sont à perfectionner dans le sens d'une identification plus fine de la notion de secteurs exposés (cf également infra sur le thème des DAS).

2. Les hommes : élargir les horizons

Quelle que soit la manière dont l'économie réunionnaise se renforce et se dynamise, **elle ne pourra pas absorber la totalité des nouveaux entrants** sur marché de l'emploi. En imaginant que le système de formation soit optimal, qu'il soit parfaitement adapté aux besoins actuels, l'activité économique locale ne crée pas et ne créera pas dans les 25 ans à venir suffisamment d'emplois pour absorber la totalité des nouveaux actifs (environ 7000/an).

Chiffres clés / population active : - 2005 : 308 956 dont 98906 sans emplois. - 2030 : 430 000

Cet état de fait est une contrainte de réflexion qui oblige à concevoir d'autres modes d'épanouissement humain, notamment par une remise en cause des effets de trappe. Par exemple, le cumul sur un même individu d'une faible qualification, d'une parentalité précoce, d'un logement social acquis (en location ou accession) après de longues années d'attente et d'une méconnaissance du monde fige sa situation, le prive de toutes perspectives d'évolutions autres.

Ce type de schéma existe également pour des personnes plus qualifiées, mais qui ne désirent pas vivre ailleurs qu'à La Réunion.

Si certains trouvent localement des éléments de gratification personnelle, cela sera de moins en moins facile. Une alternative s'offrira aux jeunes, étudiants ou actifs : s'essayer à un parcours local ou s'ouvrir au monde, être mobile. Le temps de la mobilité forcée appartient au passé et il convient évidemment de ne pas reproduire cette grave erreur, mais la mobilité est une voie d'épanouissement qui peut et doit se révéler gratifiante.

Pour ce faire, l'élaboration d'un projet partagé de mobilité est impérative. Ce projet - dont les limites évidentes se trouvent dans le respect des libertés individuelles - devra s'employer à plusieurs chantiers dont la promotion par l'exemple, la sécurisation des dynamiques individuelles ou encore le fléchage des secteurs porteurs.

Les compétences de mobilité et d'adaptabilité sont les conditions minima d'accès des Réunionnais aux marchés d'avenir.

2.1. Pour une mobilité au service des Réunionnais

Ce concept de projet collectif de mobilité doit s'appuyer sur des axes forts :

- On ne doit plus former uniquement pour La Réunion. Les mécanismes de création des parcours individuels doivent sélectionner efficacement les secteurs porteurs et comporter obligatoirement un volet « expérience extérieure ».
- **Les Réunionnais doivent intégrer définitivement le principe de l'adaptabilité.** Tout comme la culture entrepreneuriale, la culture de l'international se diffuse dès le plus jeune âge. Il faut en avoir conscience et l'inculquer. Le préalable indispensable à cette démarche d'ouverture est de **former les Réunionnais aux langues étrangères.**
- Il y a un enjeu réel à identifier les secteurs où la formation sera pertinente pour la Réunion dans 25 ans, mais aussi à s'organiser pour que les formations soient d'un niveau suffisamment élevé pour permettre une valorisation sur le marché international de l'emploi. Il faut viser l'excellence.
- Bien qu'il ne soit pas possible de le garantir à toutes les personnes qui partent, l'excellence est la seule voie de création de flux permettant des retours de Réunionnais « mobiles » dans de bonnes conditions professionnelles.

- Les échecs de départs en mobilité observés aujourd'hui sont souvent liés à un manque de préparation. Il faut repenser les modalités d'accompagnement individuel pour sécuriser les départs en amont, bien avant le départ physique.
- La diaspora doit être valorisée par le territoire réunionnais, l'absence physique ne doit pas être synonyme d'absence de racines.

*Chiffres clés / diaspora :
94 585 natifs de La Réunion installés en
France continentale en 1999*

Le dispositif d'aide à la continuité territoriale est aujourd'hui basé sur des critères de revenus ou de fragilité de statut. Il faut s'orienter vers **une mobilité construite**. Par exemple, il pourrait être envisagé de rendre systématique des échanges / voyages pour les 4èmes/3èmes.

2.2. Repérer les secteurs porteurs

Les entreprises réunionnaises ne savent/peuvent pas définir de stratégie à plus de 3 ans. Il convient donc de réfléchir des outils à deux termes, un court pour offrir une forte réactivité au monde économique, un moyen long pour ancrer la stratégie territoriale. La **création d'un système d'identification des besoins à 3-5-10 ans et d'information** permettrait d'alimenter ces 2 axes de réflexion :

- à court terme, avec l'apparition d'une capacité d'arbitrage immédiate pour la gouvernance pour mettre en place des formations courtes et pointues, et pour les étudiants pour leur orientation (cf supra).
- à moyen long terme, en identifiant les secteurs qui vont embaucher dans les 10 ans qui viennent en France continentale, compte tenu des départs à la retraite des « baby-boomers ». Il faudrait évaluer plus globalement quels vont être les secteurs employeurs dans le monde occidental.

2.3. Créer des formations performantes et attractives à l'échelle internationale

La Réunion n'aura pas les moyens de développer des formations de très haut niveau dans tous les domaines d'activité stratégiques aujourd'hui identifiés. Il faudra donc arbitrer, à nouveau faire des choix à partir des DAS. Quel est l'avenir des secteurs actuellement considérés comme porteurs à horizon 25 ans ? L'équation est complexe mais elle peut se résumer ainsi : cibler les domaines où la formation peut servir à la fois à l'économie locale et à l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain.

L'allocation des moyens sera un discriminant fondamental pour le développement de dispositifs d'envergure : les formations de haut niveau coûtent cher et c'est ce qui a jusqu'à présent compromis des projets intéressants. Il y a une taille critique minimum permettant de faire fonctionner un dispositif de très haut niveau pour la gestion des moyens humains et financier et pour l'attractivité locale et internationale. **L'accès à cette taille critique passe par l'attractivité internationale.**

Un des effets induits de l'internationalisation du dispositif de formation réunionnais est géopolitique. En effet, en permettant aux étudiants de la ZOI de se former à La Réunion ou par l'intermédiaire de dispositifs réunionnais, la France et l'Europe accroîtraient significativement leur rayonnement et leur influence directe et indirecte dans la zone.

Il faut passer de la fuite des cerveaux à la mobilité internationale. Il est vital pour La Réunion de développer un flux entrant d'étudiants et de chercheurs étrangers : toute mobilité entraîne la « fuite des cerveaux », le départ des meilleurs. Et le meilleur garant du retour des jeunes Réunionnais formés sera désormais la compétitivité de l'économie réunionnaise. L'attractivité internationale pourrait participer à la recherche d'un équilibre permettant la continuité et l'excellence.

2.4. Entreprises internationalisées et mobilité des Réunionnais

Le rôle de l'entreprise est fondamental pour la formation professionnelle et la mise en œuvre de solutions durables pour la création d'emplois. Les entreprises qui s'internationalisent ou qui sont internationales doivent particulièrement s'impliquer. L'exemple du secteur du BTP est intéressant : les chantiers de construction et d'aménagement - par définition - devant s'achever un jour, il peut y avoir une réflexion de la gouvernance, pour valoriser à l'international les savoir-faire acquis par des Réunionnais formés à l'occasion de chantiers spécifiques.

L'implantation de sièges de groupes internationaux ou le maintien des sièges de groupes locaux présents à l'international revêt une importance capitale. Ces entreprises ont la capacité d'inscrire les Réunionnais dans des parcours internationaux sans les « couper » de leur île. Cette mobilité n'a pas encore été « travaillée ».

La notion de continuité territoriale :

La continuité territoriale peut tout d'abord se définir comme la possibilité pour chaque citoyen français de se déplacer sur son territoire national dans les mêmes conditions quelque soit l'endroit du territoire où il réside.

La situation de la Corse et celle des territoires d'Outre-Mer, marquées par une rupture géographique avec la métropole, avec qui s'effectue par ailleurs l'essentiel des échanges économiques et de personnes, est à l'origine de cette notion. Celle-ci peut s'appuyer sur l'indivisibilité de la République, la continuité de l'Etat, le principe d'égalité de tous les citoyens français.

L'éloignement géographique et la dépendance des territoires d'Outre-Mer entraînant un surcoût comparativement aux résidents métropolitains pour la liaison avec la métropole mais également l'espace européen, le respect du principe de continuité territoriale a rendu nécessaire l'intervention publique sur les marchés des transports. En d'autres termes, comme les conditions sur ces marchés ne permettent pas la réalisation par la sphère privée d'une continuité territoriale, c'est l'Etat qui doit en assurer la mise en œuvre. L'Assemblée des Régions d'Europe, l'Union Européenne, ont réaffirmé la nécessité de garantir cette continuité territoriale, en mettant fin aux monopoles et en garantissant aux citoyens un service public de transport. En terme de transport aérien, l'Union Européenne autorise l'imposition aux opérateurs des RUP d'une obligation de service public répondant à des « normes fixes en matière de continuité, de régularité, de capacité et de prix » si les « liaisons sont considérées comme vitales pour le développement économique de la région... ».

La situation à la Réunion

Concernant le transport aérien, la situation réunionnaise justifie le recours à un mécanisme de régulation. Partage du marché entre Air France et Air Austral, tarifs très élevés, fréquence de rotation et capacité en places insuffisantes constituent les constats et les revendications rencontrés.

Pour la continuité territoriale des Réunionnais, l'Etat met en place en 2002 le « passeport mobilité » à destination des étudiants et des jeunes en formation, qui prend la forme d'une subvention versée par l'Etat au CNOUS, à l'ANT et au CNARM. Est également versée à la Région Réunion depuis la Loi programme pour l'Outre Mer de 2003 une dotation à la continuité territoriale (de l'ordre de 30 millions d'euros) indexée sur la dotation globale de fonctionnement, et dont les modalités d'attribution sont définies par la Région, après validation auprès de la commission européenne.

L'insuffisance de cette dotation, ainsi que du système de continuité territoriale, suscitent de vives réactions chez un nombre important de personnes, dont certaines d'autres collectivités (Guyane, Antilles) partageant les mêmes revendications. Ce système est présenté comme ne répondant que très partiellement au problème de la non continuité territoriale. Au cœur des revendications, le maintien de prix trop élevés, de capacités et de fréquence de rotation trop faibles, la grande

différence de montant entre la dotation de la Corse (plus de 600 euros/hab) et celles de l'Outre-Mer (environ 17 euros/hab, et environ 10 euros/hab pour La Réunion), pourtant plus éloigné, la non prise en compte des Réunionnais vivant en métropole ainsi que des trajets inter îles, la non prise en compte du transport de marchandises, le manque de volonté pour l'instauration d'une offre aérienne plus diversifiée, tournée vers l'Europe mais également les pays de la zone (Inde, Chine, Afrique du Sud ...).

3. L'ouverture physique : les infrastructures portuaires, aéroportuaires et numériques

3.1. Principes directeurs d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme

- Les choix et les priorités concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, comme la stratégie de diversification des liaisons numériques intercontinentales, doivent avoir pour **seul critère la compétitivité du territoire Réunion par rapport à son contexte international.**
- **Le véritable enjeu est celui d'une stratégie économique de positionnement dans l'océan indien :** l'évolution des infrastructures doit être mise à son service. La prise en compte de cette « conversion » stratégique induit plusieurs changements :
 - **Le dimensionnement des infrastructures** elles-mêmes, qui doivent être mises à l'échelle d'une véritable fonction de carrefour économique jouée par la Réunion dans la région ;
 - Dans la gouvernance et dans les **modes de gestion** des infrastructures. L'évolution passe ici **par une plus forte implication du secteur privé :**
 - . à **l'investissement** : l'opportunité des montages en PPP doit être prise en considération pour les nouveaux investissements portuaires notamment, notamment pour certaines fonctions directement utilisées par le monde économique ;
 - . à **l'exploitation**, dans une intégration de l'ensemble des risques liés à l'investissement privé dans des stratégies d'ouverture : cela conduit à ne plus considérer la rentabilité des équipements en fonction du seul « petit équilibre » d'exploitation, mais sur la base d'une stratégie plus globale de maîtrises de marchés. Le futur silo à céréales, dont le mode de maîtrise d'ouvrage reste à définir, pourrait constituer le premier exemple d'un tel partenariat.
 - Dans **l'organisation spatiale des fonctions** liées à ces infrastructures : cette organisation doit être beaucoup plus soucieuse de la hiérarchisation des activités en fonction de la proximité du traitement de la rupture de charge, et conçue en profondeur - en fait à l'échelle de **l'ensemble du territoire réunionnais (cf infra partie II).**
- **La nécessité de prendre de l'avance**, pour rompre avec des processus trop souvent marqués dans le passé par la réponse à l'urgence ;
- **l'enjeu immédiat de la portée des études** : en 2006, les prochains mois vont donner lieu à la « remise au marbre » des documents directeurs régissant l'aménagement des grands équipements : révision du Schéma Portuaire, reprise du Plan de Composition Général de l'aéroport. Il est primordial que les études relatives à ces révisions ne soient pas bornées à l'échéance de la programmation européenne à venir, mais intègrent **une réflexion à long terme susceptible de définir des inflexions stratégiques.**

3.2. Port Réunion : du service d'une « économie en résidence » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture

Jusqu'à aujourd'hui, les missions de développement et de gestion de Port Réunion ont été clairement assignées au service et la sécurité de l'approvisionnement domestique de la Réunion.

La poursuite de cette logique conduirait la Réunion à un avenir de marginalisation dans la zone Océan Indien, du point de vue de la fonction d'échange et de redistribution régionale, et des activités potentielles connexes.

Chiffres clés / port réunion :

En 2004,

- 724 escales
- Entrées : 3 304 767 t.
- Sorties : 586 195 t.

En 2003,

Transbordement :

- Traités 9356 TEU
- Productivité : 24 conteneurs / heure à quai

3.2.1. Le contexte concurrentiel de l'Océan Indien : une opportunité à saisir sans délai

En matière de port d'éclatement, le leadership à long terme pourra difficilement être disputé à Durban. Il y a place toutefois pour un positionnement en port de deuxième rang, avec deux options stratégiques :

- la compétition directe de Port Réunion avec Port Louis et au moins un port Malgache ;
- une variante fondée sur la complémentarité concertée des fonctions entre ces derniers ports et Durban.

Quelle que soit l'option prise, c'est un **changement radical d'échelle de l'équipement** qui est à l'ordre du jour. Aucun des ports malgaches, mauriciens et réunionnais n'est actuellement équipé de postes à quai d'une profondeur au moins égale à 15 m, nécessaire pour recevoir les porte containers de 4000 unités.

Port Réunion se situe encore dans un créneau lui permettant de prendre l'avantage concurrentiel d'être le premier équipé à ce niveau, par rapport à ses concurrents. Mais il y a urgence à **investir lourdement** sur un équipement susceptible de donner un avantage décisif à Port Réunion.

3.2.2. Deux grandes options d'aménagement

Les deux options fortes d'agrandissement sont :

- soit la poursuite du processus de creusement sur le site de la Pointe des Galets ;
- soit l'adoption d'une construction en mer (port en eau profonde)

Quant aux alternatives de création de quais de débarquements dans l'Est et dans le Sud l'étude de faisabilité technique et économique sur le cabotage maritime réalisée par le Conseil Régional début 2006 a mis en évidence son manque rentabilité. Mais surtout, les surcoûts importants d'investissement et de gestion correspondant à cette option n'apporteraient aucun avantage compétitif supplémentaire à la Réunion sur le plan de l'ouverture à l'international.

Concernant donc les deux hypothèses majeures à la pointe des Galets, **les études de fond n'ont pas été réalisées**. La faisabilité d'un port en eau profonde à la Pointe des Galets a été établie par une étude de 1972, sans que la capacité accessible ait été vraiment évaluée.

Les éléments à prendre en compte dans les études technico-économiques à réaliser sont notamment :

- Le coût de l'équipement ;
- Les seuils capacitaires que permettent d'atteindre chaque hypothèse ;

- Le gain de terrain qu'elles permettent sur l'ensemble d'un site portuaire dont l'espace est aujourd'hui très contraint ;

3.2.3. Les activités à développer

En matière d'activité d'éclatement, les besoins sont à considérer dans trois domaines :

- l'espace pour le stockage-réexpédition : on n'a pas la place aujourd'hui pour 10 000 containers. La faisabilité de plates-formes logistiques à l'intérieur de la Réunion a été établie par les études de 1998 ; cette alternative est à intégrer dans les choix relatifs à un espace limité.
- la fixation éventuelle d'activités sur stockage - transformation - réexpédition, en recherchant la valeur ajoutée, à l'exemple du raffinage (dont l'opportunité d'implantation a été écartée). Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de prévoir l'espace d'accueil d'activités de transformation dans la filière pêche (cf infra). L'opportunité d'intégrer ces activités dans le cadre de zones « off-shore » sera réétudiée.
- les activités de construction et maintenance navale (halieutique et militaire notamment)
- les besoins « classiques » liés aux vracs importés, qui iront en progression régulière (clinker, charbon) ;
- le développement des fonctions de redistribution à finalité humanitaire, en direction des pays les moins avancés.

Le développement de ces fonctions, autant que de l'option spatiale choisie pour l'équipement portuaire proprement dit, dépendra de la **reconquête d'espace dans l'environnement portuaire** : beaucoup d'espace a été gâché depuis deux décennies par implantation d'activités dont la proximité du traitement de la rupture de charge n'était pas fondamentalement nécessaire. Quelle que soit l'option d'extension retenue, un travail de « renouvellement industriel » (avec pour corollaire la diversification de sites accessibles sur l'intérieur) sera nécessaire (cf infra).

3.2.4. Des stratégies tarifaires et fiscales

Sous réserve de nécessaires approfondissements opérationnels, certaines données du problème sont cernées :

- Globalement, il est nécessaire de définir les conditions de compétitivité de Port Réunion par rapport aux autres ports de l'océan Indien, dans le prolongement de l'étude du Conseil Régional effectuée en 2005 sur le positionnement et la performance des ports de l'Océan Indien. Cette analyse met en évidence, du fait des conditions d'exploitation, un manque de compétitivité économique et commerciale, largement en deçà de ce que pourrait permettre la qualité technique de l'équipement.
- En **matière de transbordement**, on peut se donner les moyens d'une stratégie : mais elle se fera au moyen d'une péréquation qui sera défavorable pour d'autres. On peut évoquer l'exemple de Maurice, qui actuellement met en œuvre un « dumping » sur le trafic de containers, au détriment des conditions faites à son approvisionnement intérieur.

3.2.5. Une nouvelle gouvernance

La volonté partagée d'une stratégie de positionnement dans l'océan Indien doit se traduire par un nouveau système de gouvernance. Elle justifie la mise à l'étude d'un autre mode de gestion, intégrant éventuellement l'ensemble outil portuaire/zones d'activité portuaire, et

selon une nouvelle répartition des responsabilités entre partenaires publics et entreprises. Cette volonté forte exprimée par le monde économique doit tenir compte de **deux faits qui font obstacle à cette évolution** :

- le maintien actuel de Port Réunion, pour des raisons tenant à la sécurité nationale, dans un statut de port national, sous tutelle d'Etat ;
- le prolongement de la présente concession jusqu'en 2018.

Les études de faisabilité de développement à long terme devront obligatoirement examiner les hypothèses de changement de statut de Port Réunion (port autonome notamment) avant une échéance aussi éloignée.

3.3. L'équipement aéroportuaire

Les études préalables à la création de la piste longue de Gillot et à l'actuel Plan de Composition Générale qui doit faire l'objet d'une prochaine révision, s'inscrivaient bien dans une perspective de très long terme, et la visée prospective du PR2D est largement incluse dans l'horizon pris en compte à cette époque. Mais l'ambition forte d'ouverture guidant le PCG de 1990 était **privée du soutien d'une politique économique clairement définie**, notamment en matière touristique. Cette dernière n'est d'ailleurs toujours pas aboutie aujourd'hui. Or c'est bien la diversification et l'amplification du trafic touristique qui est la condition du développement des autres ressorts de trafic, qu'il s'agisse de fret, de vols d'affaires ou de continuité territoriale.

3.3.1 Le court-moyen terme

- La plate-forme actuellement installée à **Gillot** est techniquement suffisante pour le long terme. Avec une capacité de 2,5 millions de passagers, elle en a accueilli en 2005 1,5 millions, sur une seule destination long courrier (France continentale) dans une période de stagnation du trafic ; mais sa capacité est de nature à « absorber » les flux correspondant aux objectifs du SRDT pour 2020.
La stratégie de 1990 avait prévu le relais de la plate-forme de Gillot par **Pierrefonds**, dans un moyen-long terme. Pierrefonds, dont la piste est équipée pour les moyens courriers, est actuellement positionné en aéroport régional, avec un trafic de 115 000 voyageurs en 2005, à 80 % avec Maurice, et 15 % vers la Métropole via Gillot, le poids résidentiel du Sud déterminant une préférence de départ significative.
- Les perspectives du court-moyen terme :
 - **l'adaptation** des superstructures aéroportuaires, et des services qu'elles accueillent, pour être en accord avec les **ambitions de développement touristique** et d'ouverture :
 - la mise à niveau minimale de l'aéroport en matière de services : guichet bancaire et change en premier lieu.
 - **l'ajustement des normes** exigées d'un aéroport international, notamment en prévision de l'accueil d'appareils très gros porteurs de type A 380 : si la plate-forme de Gillot est prête à cette adaptation, **l'anticipation** en ce domaine est importante, notamment en termes de **règles environnementales** : dans le champ de l'aménagement du territoire, l'existence de coups partis urbains ne doit pas obérer le développement futur de l'outil aéroportuaire.
La mise à niveau de Gillot, en prévision de l'accueil des très gros porteurs, suppose un redimensionnement important de l'aérogare, et la **restructuration complète du secteur péri aéroportuaire** : notamment la translation des activités aéroportuaires au-delà de l'axe routier, dans un

projet de développement reconçu à l'échelle du projet régional et du projet d'agglomération, et régi par une gestion stratégique.

- Le développement de l'activité de Pierrefonds sur la base des produits « combinés » avec Maurice : le développement de l'infrastructure du Sud, dans son niveau d'équipement actuel, est lié à l'intensification de sa relation avec la plate-forme mauricienne ; or les produits « combinés » avec Maurice sont au stade actuel le meilleur vecteur de développement touristique de la Réunion, et le principal canal de diversification des destinations (avec l'alternative à l'étude d'une « plate-forme » à Dubaï pour capter les clientèles indienne et chinoise).

3.3.2 Le moyen-long terme

Le changement d'échelle de la desserte aérienne réunionnaise, comme de son activité touristique - sont liées à la possibilité, à l'échéance la plus rapprochée possible, de doter l'aéroport de Pierrefonds d'une piste longue (2 800 m. contre 2 100 m. actuellement), permettant l'accueil de longs courriers. C'est une option volontariste, correspondant à deux enjeux :

- Le développement touristique et hôtelier du Sud, correspondant notamment à la valorisation touristique de la Fournaise ;
- Le développement du fret aérien, condition de développement d'activités agro-alimentaires à forte valeur ajoutée dans le Sud : le fret se développe principalement en « mixte » avec le transport de voyageurs, et nécessite l'existence de liaisons directes avec l'Europe.

3.3.3 Vers de nouveaux cadres de gestion

- Actuellement les deux plates-formes sont gérées dans deux cadres distincts : Gillot, aéroport d'intérêt national et donc sous tutelle de l'Etat, dans le cadre d'une concession attribuée à la CCIR ; Pierrefonds, par un Syndicat Mixte composé des communes environnant l'infrastructure (sous convention L221-1).
- L'échéance de la fin de la concession actuelle de l'aéroport de Gillot, fin 2006, pose deux hypothèses stratégiques pour le renouvellement : la reconduction de la formule actuelle, ou la création d'une société aéroportuaire. La formule prévue aujourd'hui pour une telle structure est fondée sur une large prédominance des collectivités publiques, elle ouvre cependant le champ à une association plus active du secteur privé au pilotage de l'outil.
- A terme, une gestion performante de l'équipement aéroportuaire réunionnais devrait être fondée sur les principes suivants :
 - Unité de gestion des deux plates-formes (ce qui suppose une évolution du régime de tutelle actuel) ;
 - Positionnement des collectivités publiques en investisseurs, donnant en gestion l'exploitation à des sociétés privées ou semi-publiques, en fonction d'un cahier des charges.

3.4. Les infrastructures numériques

Le potentiel économique offert à la Réunion par le développement des liaisons numériques pourrait être considérablement accru, **grâce à deux actions à court terme** :

- L'encadrement des offres de service et du **coût d'accès à la liaison intercontinentale SAFE pour le haut débit** : c'est un point en partie acquis, avec les décisions de 2005 faisant passer le tarif d'abonnement offert par l'opérateur national de 17 000 euros/mois à 400 euros/mois à la mi-2006 (incluant coût de sécurisation). La Réunion atteint aujourd'hui un avantage concurrentiel réel par rapport aux autres pays de la zone océan Indien, soit non desservis (Madagascar et Seychelles), soit à tarification désormais moins avantageuse (Afrique du Sud 7000 euros/ms, Maurice 5000 euros/ms).

Ce nouvel avantage concurrentiel peut être amélioré, par référence au « standard » de la tarification en Région Parisienne (100 euros/ms). Un tel niveau peut être atteint :

- soit par décision de l'Etat sur un principe de continuité territoriale, au moyen d'un financement par la solidarité nationale du surcoût jusqu'au tarif de référence de 100 euros/mois ;
- et/ou par voie juridique auprès de l'opérateur national, dans le sens de l'instauration d'une concurrence entre opérateurs - la Région devant être positionnée dans une posture d'« opérateur d'opérateurs » comme le lui permet la loi d'avril 2004 - et dans la perspective d'un tarif intermédiaire entre le niveau actuellement atteint et le tarif francilien.

- L'opportunité de la **création d'une « bretelle » fibre optique Toamasina-Réunion** ; le projet est fortement structurant dans une optique de positionnement de la Réunion en « carrefour numérique » dans l'océan Indien. Mais il peut être décliné selon deux options stratégiques contrastées :

- comme solution d'interconnexion de Madagascar à SAFE **en concurrence avec le projet EASSY** de raccordement de ce pays à l'Afrique orientale et australe via Port Soudan. Dans une telle éventualité, le trafic malgache, dont 70 % remonte aujourd'hui vers la France, transiterait par la Réunion. La moindre complexité du projet Toamasina-Réunion peut être décisive, pour une opération réalisable dans un délai rapide ;
- Comme solution complémentaire du projet EASSY : cette option présenterait l'avantage d'offrir à la Réunion l'avantage d'une alternative à la desserte exclusive par SAFE, et de meilleures possibilités d'affranchissement du monopole de l'opérateur historique. Sur le plan de la coopération économique régionale, cette variante offrirait à EASSY une possibilité de sécurisation par le raccordement à SAFE, et mettrait la plate-forme numérique de la Réunion en liaison avec les pays du Golfe Persique.

Les changements de paramètres opérés par la mutation actuelle des conditions économiques de l'accès au haut débit internet, et par l'arrivée de la TNT, sont considérables. Les dernières années ont donné lieu à une concentration du travail des collectivités publiques sur la levée des obstacles à l'ouverture, **une réflexion sur les potentiels stratégiques ouverts à l'économie réunionnaise par la « nouvelle donne numérique » reste à accomplir**. Quelle activité, quelles modalités de mise en œuvre d'une plate-forme de communication à la Réunion, à laquelle pourraient à terme se rattacher les autres îles de l'océan Indien ? D'une manière générale devra être conduite la réflexion opérationnelle sur les conséquences de la « nouvelle donne numérique », tant dans le domaine de l'aménagement local que des nouvelles filières économiques.

II - Un territoire et une société solidaires

La force de La Réunion de 2030 dépendra en grande partie de sa capacité à exercer des principes de solidarité au sein de son territoire et selon deux aspects :

- L'inventivité sociale mise au service de la réduction d'un socle d'exclusion persistant illustré par l'augmentation de l'illettrisme.
- l'ambition de faire de La Réunion un pôle d'entraînement économique de l'océan Indien, doit être abordée selon une **approche unitaire** :
 - l'espace réunionnais est en lui-même une ressource économique rare ; la question ne se traite pas en termes de rééquilibrage, d'une sorte d'égalitarisme entre territoires, mais en fonction d'une utilisation optimale de cet espace fini, selon un **projet global réunionnais**.
 - **les différents types d'espace sont solidaires et étroitement interdépendants** dans le projet régional : on ne peut plus raisonner en termes d'espace agricole « fournisseur » en continu de l'urbanisation, ni en termes de concurrence entre l'espace industriel et l'espace habité.

C'est dans l'organisation de la fonction présentant la plus forte productivité économique immédiate (la ville) qu'il faut prévoir « la place » des autres modes d'utilisation de l'espace. On doit ainsi en venir à une logique d'intégration des différentes fonctions de l'espace, à conduire dans le cadre d'un « modèle réunionnais d'aménagement », selon des règles de développement durable :

- intégration systématique de la notion de cadre de vie dans les projets d'aménagement, avec une attention particulière à porter aux facteurs d'exclusion
- diversité à long terme des vocations de l'espace, pour en assurer la meilleure adaptabilité globale ;
- subsidiarité des différents niveaux institutionnels.

C'est la révision du Schéma d'Aménagement Régional qui fixe le cadre dans lequel s'inscriront les documents règlementant l'usage du sol, en fonction des grands enjeux d'aménagement de La Réunion. Le Plan contribue à l'élaboration de ce cadre en définissant les axes forts d'un développement à long terme. En aval, le Plan doit travailler aux outils nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet global de société et d'aménagement.

1. Traiter à la base la question de l'exclusion

L'homme constitue à la fois la richesse et la contrainte majeure de La Réunion de 2030. Le modèle de développement de La Réunion fondera sa cohérence sur ce principe, dans sa conception comme dans ses déclinaisons. Pour un territoire dont ni les ressources naturelles ni l'isolement ne permettent d'atteindre les seuils critiques de rentabilité, c'est la valeur ajoutée des femmes et des hommes qui est le recours de développement essentiel : le premier des atouts que La Réunion se doit de valoriser, ce sont ses femmes et ses hommes, formés et préparés pour la vie économique.

Mais cette volonté stratégique rencontre une difficulté majeure. **La Réunion doit prendre place dans « l'économie de la connaissance » tout en poursuivant la réduction d'un « socle » d'illettrisme et d'exclusion très élevé** ; il existe toujours une frange de population peu formée et peu performante pour l'économie locale.

On constate des chiffres marquants comme un taux de chômage de 33% et 75 000 allocataires du RMI pour une population d'environ 765 000 habitants.

Pour asseoir son développement dans la durée, La Réunion doit avoir la capacité de revaloriser ces populations marginalisées, en élevant leur niveau minimum. Elle ne peut pas afficher à la fois des compétences de très haut niveau et négliger un tel taux d'illettrisme. **Il doit y avoir une recherche conjointe de cohésion sociale et d'efficacité économique.**

Deux angles d'attaque : d'une part la « remise au marbre » de la question de l'illettrisme d'une part, d'autre part la favorisation des modes « d'emploi social » assurant des passerelles entre l'activité qui professionnalise et l'emploi marchand.

1.1. Maîtriser l'illettrisme

Le nombre d'illettrés en 1996 était de 100 000 personnes. Ce nombre se situerait aujourd'hui aux alentours de 120 000. La tendance générale est donc à la hausse.

❶ Une notion complexe

L'illettrisme est une notion qui évolue et qui doit tenir compte de paramètres de plus en plus nombreux. Trois phénomènes permettent d'appréhender son évolution :

- L'illettrisme à la sortie du système scolaire encore très présent ;
- L'aggravation liée au non-emploi et à la sous-qualification ;
- Une marginalisation de facto liée à l'intégration de nouveaux paramètres nécessaires à la vie quotidienne (réglementation, utilisation des TIC).

L'illettrisme à La Réunion peut être appréhendé par quelques indicateurs pertinents :

- Le taux de sortie du système scolaire sans qualification : il est de 7,5% en France continentale, et on considère que 5% est le taux incompressible. A la Réunion, il est de 15%.
- Les tests de 6^{ème} : ces tests sont préoccupants à La Réunion car non seulement la moyenne réunionnaise est éloignée de la moyenne de France continentale, mais aussi de celle des Antilles. Il ne s'agit donc pas d'un « syndrome DOM » mais d'un problème réunionnais.
- Les tests de l'armée : les derniers tests réalisés en 2005 indiquaient que 18% des Réunionnais de 16-17 ans avaient de très grandes difficultés de maîtrise de la langue et des calculs.

② Les modes d'action

Une stratégie de réduction de l'illettrisme doit d'abord s'attaquer à la formation de l'illettrisme (au flux), ensuite à celle de l'illettrisme « acquis » (ou du moins à ses conséquences en termes sociaux et économiques). Dans l'un et l'autre cas, le renversement de tendance nécessitera la poursuite d'un effort très lourd de la part des différentes collectivités publiques concernées, par rapport à un phénomène dont les causes sont difficiles à cerner et les résultats incertains.

L'objectif d'« illettrisme 0 » d'ici 25 ans est techniquement irréalisable. L'action à long terme doit être hiérarchisée selon son efficacité aux différents stades de formation de l'illettrisme.

- **Améliorer la performance des systèmes dès le plus jeune âge**

Le décrochage scolaire est le premier facteur de variation de la maîtrise de l'illettrisme : à la sortie de l'enseignement élémentaire, trop d'enfants ne maîtrisent pas les fondamentaux de la langue française, et du minimum d'autonomie sociale. La question est celle des moyens et celle des méthodes (cf pratique utile du redoublement) qui ne permettent pas une mise à niveau effective des enfants. L'ensemble des acteurs publics et privés doit donc **se concerter avec l'Etat sur les conditions d'une meilleure performance de l'enseignement** en direction des plus jeunes, en particulier pour l'approche des populations créolophones.

Le rôle de la cellule familiale est fondamental dans la formation de l'enfant, au-delà de l'intervention du système scolaire. Le rôle éducatif initial qu'elle joue n'est pas le même pour tous et c'est en son sein que l'illettrisme prend naissance. Une fois ce constat énoncé, il convient d'en analyser les causes afin d'identifier les meilleurs leviers de correction. Les familles connaissant des difficultés sociales n'ont souvent pas accès aux moyens techniques et conceptuels nécessaires à la primo formation, et peuvent méconnaître les enjeux globaux que ces lacunes compromettent.

Ce constat accentue le besoin de qualité croissante de l'enseignement élémentaire pour la lecture, l'écriture et le français, par des enseignants formés et armés pour éduquer les élèves provenant de ce contexte social. Mais parallèlement il est primordial de reconstituer **les liens entre les politiques territoriales et les familles**, par exemple en créant une fonction de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement de proximité.

Sans démarche de ce type, tous les dispositifs avals ne seront que des palliatifs - socialement indispensables mais d'une efficacité faible eu égard à l'importance des moyens qu'ils nécessitent - qui tendront à l'atténuation d'une tendance lourde et non à l'avènement de l'excellence.

Cette réflexion méthodologique est la première condition indispensable à toute démarche de planification à long terme.

- **Renforcer et coordonner les dispositifs post - scolaires de correction de l'illettrisme.**

Travailler à la source n'est pour autant synonyme d'abandon des populations en bout de chaîne de création de l'illettrisme. Des dispositifs post-scolaires sont déjà intégrés aux CES et aux modes d'emplois sociaux analogues ; leur renforcement dans le cadre du suivi des Rmistes est encore à perfectionner, en rendant obligatoire et automatique une méthode d'acquisition des savoirs basiques, pour une « sortie d'illettrisme minimum », et dans l'esprit d'une « éducation populaire » dont les objectifs sont à concevoir sur une base plus large qu'aujourd'hui.

1.2. Structurer l'économie sociale et solidaire

Le secteur marchand n'a pas la capacité d'absorber la totalité de la population actuellement employée dans ce champ. De nouveaux gisements d'activités apparaissent, en conséquence de la politique d'emplois aidés et du soutien des collectivités à des structures de type associatives. Les secteurs concernés sont principalement ceux des services de proximité, de la gestion des déchets, de la protection et de l'entretien du patrimoine environnemental.

Pour conforter cette dynamique, l'objet des financements doit s'affiner :

- Assurer une véritable professionnalisation des personnes en vue d'opportunités d'emplois dans le secteur marchand ;
- Assurer la professionnalisation du secteur pour la structuration qualitative de nouveaux services reconnus d'intérêt général.
- Placer le financement de ces emplois dans une logique de prestation de service ;
- Rendre solvable une partie de la demande privée dans l'esprit des soutiens initiés pour l'emploi des personnes à domicile.

Le secteur associatif apparaît comme le vecteur à privilégier pour cet objectif de relais. Le positionnement des associations dans ce rôle n'est pas nouveau ; l'innovation viendrait du choix d'une option globale et à grande échelle d'alternative au système actuel d'emplois aidés.

A cette fin, la stratégie comporte trois aspects opérationnels :

❶ Identifier les dynamiques porteuses

On peut en relever trois, dont deux relèvent de Domaines d'Activité Stratégique :

- la montée des besoins en matière de services à la personne, notamment en direction des classes âgées ;
- les emplois liés à la « maintenance » du patrimoine environnemental et touristique ;
- le transfert progressif au secteur associatif - en complémentarité des entreprises artisanales - de certaines tâches (entretien et maintenance notamment) aujourd'hui effectuées en régie par les collectivités.

❷ Renforcer les structures associatives

Sur le plan de la capacité technique spécifique aux professions concernées, sur le plan de la gestion, et sur le plan financier : cela revient à étudier les modalités d'un dispositif régional relevant des finalités de la loi Borloo, mobilisant et amplifiant les outils spécifiques d'accompagnement et de financement (dispositifs de garantie notamment). Ces évolutions peuvent entraîner des changements statutaires (coopératives, sociétés) et il conviendra d'accompagner ces phases de transition.

L'idée de création d'un **organe représentatif du secteur associatif** peut être structurante. Le modèle des chambres consulaires permet la gestion de problématiques transversales telles que la formation et l'amélioration des pratiques des professionnels. Un tel outil pourrait participer à la réalisation de l'ambition de professionnalisation et de pérennisation du secteur associatif employeur.

❸ Mettre en place une coordination d'ensemble

Le rôle de l'organe de coordination sera d'assurer le regroupement des « commandes » de missions de toutes origines, et de favoriser la détection d'une offre adaptée ; elle aurait également pour tâche d'organiser le recours aux dispositifs de formation et de qualification nécessaire, ainsi que le recours aux dispositifs financiers ; les différents services intervenant en ce domaine se regrouperaient sur un principe « d'agence régionale de l'économie sociale et solidaire ».

L'ensemble de ces dispositifs relève d'un principe de « passerelle » vers le monde de l'intégration économique. Il serait toutefois réducteur de cantonner l'objectif d'un système plus performant d'encadrement de l'exclusion au seul débouché économique : celui-ci, pendant de longues années, restera limité pour les plus exclus : parce qu'il serait illusoire d'escompter que « se révèle » un marché venant absorber dans l'économie marchande l'ensemble de l'effectif des emplois sociaux ; parce que les débouchés ouverts par la professionnalisation correspondront à des qualifications modestes, sans accessibilité aux mobilités gratifiantes. La construction d'un « nouveau modèle d'économie sociale et solidaire », et la notion d'éducation populaire qu'il sous-tend, doivent donc viser, parallèlement à l'acquisition d'une « employabilité », d'autres formes d'intégration, à rechercher dans les enjeux de cohésion sociale, de qualité des modes de vie, de sécurité collective nécessaires au développement de La Réunion.

2. Un pôle urbain moteur dans l'océan Indien

Pour assumer l'ambition de plate-forme de développement dans l'océan Indien à partir des capacités d'innovation et d'entraînement acquises, la Réunion doit développer des **fonctions urbaines majeures** à l'échelle d'un ensemble urbain d'un million d'habitants à l'horizon 2030, au service du projet réunionnais global. Cet objectif conduit à surmonter un double paradoxe :

- l'intensification du peuplement et des fonctions sur un territoire restreint obligent la Réunion à une organisation urbaine globale, alors que ne sont pas encore construites les centralités de base sur lesquelles se construisent les « projets métropolitains » désormais en œuvre en Europe ;
- Le « développement métropolitain » trouve sa ressource dans une aire d'influence ; quelle peut être cette ressource pour une île où les territoires inclus dans un rayon de 2000 km autour d'elle « pèsent » seulement deux fois et demi son PIB ?

L'objectif conducteur est de recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble

La Réunion aborde avec le XXI^{ème} siècle la construction d'une économie fondée sur un modèle urbain et industriel favorisant l'intensification des échanges, et elle se donne quelques décennies pour y parvenir. Dans la plupart des pays développés ce processus s'est construit au XIX^{ème} siècle, et la ville concentrée a précédé l'étalement urbain. La Réunion doit procéder « à rebours », tout en ayant à gérer le handicap des externalisations de coûts résultant de cet étalement : surchauffe foncière, surcoût des infrastructures de desserte, faiblesse des fonctions urbaines structurantes.

L'ensemble des diagnostics converge sur un constat de blocage du territoire réunionnais. Le préjudice en résultant pour l'économie réunionnaise est multiple :

- Saturation des zones stratégiques péri portuaires ;
 - Défaut de mobilité résidentielle ;
 - Difficultés de déplacement et déperditions de temps ;
 - Enclavement et difficulté d'accès des zones éloignées des équipements structurants ;
 - Mauvaise réponse de l'offre foncière aux opportunités d'implantation industrielle ;
 - Spéculation foncière,
- Etc..

Une meilleure adéquation entre lieux de travail et lieux d'habitat est une des conditions incontournables d'une meilleure fluidité de l'usage du territoire ; elle ne peut s'instaurer directement ni directive. Pour agir en ce sens à long terme, il faut agir en concordance sur trois leviers, indispensables les uns aux autres :

- **Structurer et densifier le tissu urbain et ses centralités ;**
- **Créer un système efficace de transports en commun ;**
- **Agir en interactivité nouveaux pôles urbains/ renouvellement urbain.**

Chacun de ces trois facteurs, sans les autres, est voué à l'inefficacité :

- L'attractivité d'un transport en commun rapide sera limitée si, à partir des points de desserte, les personnes doivent encore rejoindre des lieux de résidence éloignés dans un tissu dilué ;
- Densifier des secteurs urbains sans l'avantage de l'accessibilité rapide par transport en commun réduirait leur attractivité et les exposerait à des congestions de circulation urbaine ;
- Il faut débloquent et corriger les situations actuelles de mauvaise utilisation de l'espace et de mauvaise affectation des fonctions dans le tissu urbain existant.

Les marges de manoeuvre de l'action d'aménagement dépendront de l'acceptabilité des transformations de mode de vie, acceptabilité que l'on peut attendre du changement de génération à 25 ans.

2.1. Densifier en structurant la ville

160 000 logements supplémentaires sont nécessaires à l'horizon de 20 - 25 ans. Afin de réaliser cet objectif selon l'utilisation la plus rationnelle et la plus économe de l'espace - notamment en maximisant la construction dans les espaces vacants au sein de l'urbanisation existante - il faut mettre en œuvre un « chemin critique » opérationnel :

Chiffres clés / besoins en logements :

- 120 000 entre 2005 et 2020
- 174392 entre 2006 et 2030
- Début 2005, 25 000 demandes de logements sociaux insatisfaites

❶ - Assurer un aménagement intégré (réseaux et équipements), sans lequel on ne peut intensifier la réalisation de collectif ;

Chiffres clés / besoins en foncier :

- Hypothèse 30 logements / ha : 6000 ha d'ici 2030
- Hypothèse 10 logements ha : 18 000 ha

❷ - Augmenter l'offre de foncier, accessible aux différentes formes d'habitat ;

❸ - Poursuivre et amplifier l'effort de production de logements locatifs sociaux ;

❹ - Définir un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrées, organisation viaire, trames urbaines et paysagères). C'est une ambition de « métropole jardin » construite à partir des fondamentaux de la sociabilité et de la culture réunionnaise

Chiffres clés / tache urbaine :

- En 2003 : 24 748 ha
- 429 m² par habitant supplémentaire entre 1997 et 2003.

Il n'y a pas d'opposition entre cet objectif de densification et la possibilité de réaliser des extensions urbaines. Mais de telles extensions :

- doivent correspondre à une stratégie globale de croissance d'agglomération (et non à une « solution déversoir ») ;
- doivent permettre la réalisation d'« opérations tiroir » pour la reconquête et la restructuration de tissu urbain obsolète (habitat ou zones d'activité).
- devront être uniquement conduites dans le cadre d'opérations d'aménagement concerté.

2.2. Un système structurant de transports en commun, complémentaire d'un réseau routier mis à niveau et sécurisé

La nécessité d'organiser la ville réunionnaise en la densifiant est affirmée depuis les prémices du SAR ; mais jusqu'à présent très rares ont été les villes capables de mettre en œuvre de telles démarches d'urbanisation - faute notamment d'éléments structurants forts, à l'exception de quelques centralités historiques de dimension modeste.

Chiffres clés / automobiles :

- 338 500 véhicules au 1^{er} janvier 2005
- 31 757 immatriculations en 2005

- La création d'une « colonne vertébrale ferroviaire » à la Réunion va donner un fondement objectif à une stratégie d'organisation urbaine : la « nouvelle donne » du Tram-train vient justifier le choix des opérations prioritaires d'organisation urbaine, qu'elles procèdent de la restructuration ou de l'urbanisation nouvelle.

Chiffres clés / déplacements :

- 900 000 déplacements / jour estimés en 2002
- Nombre de déplacements ayant pour origine ou destination (2002) :
 - St Denis : 194 400
 - St Paul : 112 500
 - St Pierre : 105 300
 - St André : 52 200
- Nombre de voitures / jour se déplaçant de :
 - Ste Marie à St Denis (et inversement) : 86 000
 - St Paul et Le Port (et inversement) : 62 000

La liaison Sainte Marie - Saint Paul par le Tram-train est programmée pour 2013. Par son ampleur et son échéancier, la réalisation de cet équipement guide la démarche stratégique :

- dans le court terme (jusqu'en 2013) :
 - . maîtriser le foncier ;
 - . assurer la pédagogie de l'usage d'un mode de déplacement nouveau pour les Réunionnais ;
 - . programmer des opérations pilotes de densification/structuration urbaines.
- pour le plus long terme :
 - . anticiper sur le potentiel de valorisation pouvant résulter de l'extension de la liaison ferroviaire à l'ensemble de « l'aire métropolitaine ».
 - . assurer la constitution d'un système de transport en commun irrigant l'ensemble de cette aire, par le raccordement des projets de TCSP micro régionaux.
 - . anticiper avec beaucoup de vigilance l'organisation et l'équipement intermodaux faute desquels le « système » ne pourrait fonctionner efficacement.
- Parallèlement, la stratégie d'aménagement du territoire doit assurer la meilleure complémentarité possible entre la **desserte ferroviaire et le renforcement de la desserte routière**. La vulnérabilité de la « continuité territoriale interne » a été mise en évidence en 2006. Aux différents degrés d'échéance, la problématique d'articulation de l'équipement ferroviaire avec une armature routière sécurisée à moyen terme sera la suivante :
 - Dès la mise en service de la liaison ferroviaire, avec la route des Tamarins ;
 - A court terme, pour le choix de l'option la plus efficace de sécurisation de la liaison Saint Denis - La Possession ;

Sans préjuger de l'analyse des différentes solutions en termes de sécurité, techniques et économiques, on peut poser les repères de réflexion suivants :

- **Les options des différents modes de liaison obéissent à des logiques de tracé différentes** : la liaison assurée jusqu'à aujourd'hui par la route du littoral a l'utilité d'une liaison interurbaine rapide. La liaison Tram-train au contraire a une vocation de desserte urbaine structurante pour les quartiers, anciens ou nouveaux, qu'elle doit traverser.
- la prise de conscience des risques inhérents à l'équipement routier existant, et l'échéance à plusieurs années des solutions de sécurisation, ne doivent pas amener à remettre en cause des choix de développement structurants pour le long terme à la Réunion. On soulignera :
 - Qu'il est plus efficace de créer une offre d'habitat permettant la mobilité résidentielle que de lancer des stratégies de pôles économiques fondées sur des spécialisations artificielles ;
 - Qu'il est plus facilement envisageable de déplacer des équipements tertiaires et de grands services publics ou privés que des équipements structurants (cf infra).
- enfin, la nécessité d'aller encore plus vite dans la sécurisation et la diversification des grands vecteurs de déplacement internes oblige à recourir de façon plus décisive aux **alternatives de financement** (concession et PPP) **transférant la charge de financement du contribuable à l'usager**.

2.3. Agir en interactivité entre nouveaux pôles d'urbanisation et renouvellement du tissu urbain

L'impératif de préserver la ressource d'espace non construit sera de plus en plus fort. Pour autant, il serait illusoire

- parce que la (re)création de pôles économiques efficaces suppose de les aménager dans un **espace durablement non contraint** par les extensions urbaines (cf infra) ;
- parce que « construire la ville sur la ville », et assurer la requalification des tissus urbains (à vocation d'habitat ou économique) ne peut se faire sans **possibilités de transferts** de certaines activités pour laisser place à de nouvelles fonctions (**notamment pour les zones péri portuaires** - cf infra).
- Parce qu'à l'intérieur d'une zone préservée, on doit pouvoir arbitrer entre les différentes vocations (agricoles ou de loisir) selon une productivité variable dans le temps.

3. Développer la Réunion en profondeur

L'objectif général est de **restituer un espace à l'économie**, en fonction d'un modèle économique clairement orienté vers l'ouverture, la création de pôles attractifs, et l'intégration du capital naturel et environnemental.

3.1. Reconstituer des pôles industriels

Depuis la réalisation des zones portuaires et aéroportuaires au début des années 90, la **capacité d'offre d'espaces dédiés aux activités industrielles significatives s'est réduite à la Réunion**, quantitativement et qualitativement. Deux aspects majeurs de cette situation :

- Les zones portuaires sont saturées, en partie par des activités qui pourraient être situées à une moindre proximité de l'équipement portuaire ;
- On ne produit que des zones de proximité, d'une dimension inférieure au seuil critique permettant une dynamique polarisante, et tendanciellement étouffées par l'extension rapide du tissu d'habitat.

- **Plusieurs principes stratégiques doivent régir la constitution de pôles :**

❶ **L'accessibilité par rapport aux grands équipements de rupture de charge** : la mise en service de la route des Tamarins à court terme, la sécurisation et la démultiplication du système de déplacements à plus long terme, vont élargir considérablement la possibilité de redistribution en profondeur des fonctions liées aux échanges portuaires et aéroportuaires ;

❷ **Un principe d'agglomération volontariste** (et programmé), fondé sur les facteurs suivants :

- La création de **plates-formes d'éclatement** (ou « ports secs ») ; ces dernières doivent être impérativement articulées à de fortes infrastructures de transports, ce qui suppose la fiabilité à long terme des relations routières dans « l'aire métropolitaine », avec une alternative partielle grâce à l'intermodalité avec la desserte ferroviaire ; il importe sur ce dernier point de disposer à court terme d'une évaluation opérationnelle du potentiel et des conditions d'un transport de marchandises sur le mode ferroviaire. On rappellera que l'option prévue étant celle d'un Tram-train, ce sont les objectifs de qualité de la desserte voyageurs et de l'intégration urbaine qui prévalent sur les fonctions dérivées.

- L'implantation de **services à forte valeur ajoutée** et de centres de ressources, notamment en matière de centres de formation, d'écoles, etc.... Ce point est à corréliser avec un principe d'« essaimage » efficace des implantations technopolitaines. Le danger sur cet axe stratégique serait de démembrer des pôles en cours de constitution au motif d'une « décentralisation intérieure ».

❸ **Une spécialisation limitée** : la Réunion n'a pas vocation à développer des filières spécialisées induisant des surfaces d'implantations « exclusives » : la variété des Domaines d'Activité Stratégique l'indique (cf infra). Les vraies spécialisations resteront limitées aux vocations portuaire - rigoureusement définie, aéroportuaire et technopolistique.

❹ **La valorisation des potentiels des territoires concernés** : ce n'est pas un principe de spécialisation a priori, mais celui d'un dispositif en continu d'évaluation et de réponse opérationnelle aux potentiels des territoires, selon quatre facteurs :

- . La **saturation de certains secteurs géographiques**, où il est prioritaire de raisonner en termes de renouvellement et de délocalisation : l'accentuation des situations de saturation des activités secondaires autour du site portuaire et de concentration des fonctions tertiaires dans le Nord nuisent à la performance d'ensemble de l'économie réunionnaise ;

. Le potentiel économique des territoires, évalué en fonction de l'optimisation globale de la compétitivité de la Réunion;

. le potentiel nouveau gagné grâce à l'accroissement d'accessibilité ;

. Le **potentiel énergétique et environnemental**, fondé sur la valorisation des ressources en eau et sur des combinatoires énergétiques territorialisées (cf infra).

⑤ **Un seuil critique de superficie, des critères qualitatifs** : le principe d'un seuil minimum est essentiel pour assurer à la fois une marge de manœuvre d'offre différenciée pour accueillir les opportunités d'implantation, et la visibilité même des pôles. La conduite dans le long terme d'une telle stratégie implique un aménagement mesuré dans un premier temps, complété d'une **maille d'extension suffisamment anticipée, ce qui suppose la préservation à long terme du foncier utile**.

Les hypothèses de travail initiales devront être fondées non seulement sur des seuils de surface aménagée, mais sur des critères qualitatifs d'occupation du sol, relevant de deux critères :

. **l'utilisation économe de l'espace** (densité de surface utile) : elle passe par l'incitation maximale aux aménagements verticaux (parkings, locaux de stockage) et l'implantation d'activités logistiques (complémentaires des fonctions de plates-formes d'éclatement) ;

. l'innovation dans les aménagements et les constructions en matière de **qualité environnementale**, et notamment énergétique.

⑤ **Un impératif de lisibilité** :

Le « modèle » de pôle esquissé ci-dessus ne peut fonctionner que sur la base de sa crédibilité à l'égard du « monde économique », charge à celui-ci de clarifier ses propres stratégies d'installation. Il s'agit d'apporter aux entreprises qui s'y installeraient l'avantage d'une véritable « enseigne », selon un principe général de lisibilité :

- Dans les avantages comparatifs des pôles en termes de qualité d'installation : desserte (et en premier lieu en TIC), qualité paysagère et environnementale, services associés.
- Dans la disponibilité d'installation qu'ils garantiront, y compris dans le long terme ;
- Et principalement, dans les temps de déplacement qu'ils garantiront entre les « points névralgiques » du transbordement et le lieu d'activité.

Cette stratégie implique des coûts importants : elle n'est applicable qu'au prix d'une politique d'aménagement du territoire volontariste et sélective : les moyens publics devront être concentrés - en plus de l'effort de restructuration des pôles portuaires et aéroportuaires existants - sur deux nouveaux pôles régionaux. Pour satisfaire l'objectif de développement en profondeur de la Réunion, **le choix de localisation des nouveaux pôles doit maximiser les possibilités d'éloignement** par rapport aux concentrations permises par les nouveaux axes structurants : cela signifie que les opportunités de structures d'accueil d'activités se fixant sur ces nouveaux axes dans des localisations intermédiaires devront être limitées aux dimensions de zones de proximité.

3.2. Les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais

Le secteur tertiaire, toutes activités confondues, représente aujourd'hui 80 % de la population active employée à la Réunion et il est évident que cette pondération sera confirmée à l'avenir. Dans les Domaines d'Activité Stratégique identifiés comme secteurs moteurs pour les deux décennies à venir, les fonctions tertiaires, supérieures ou non, sont fortement intriquées à la filière industrielle, et prédominent dans certains d'entre eux.

Par ailleurs, il est significatif que le seul projet d'aménagement d'envergure clairement défini dans son objectif à la Réunion soit un projet de pôle tertiaire : le projet de Cambaie, construit autour d'un grand équipement de loisir (hippodrome) et sur un principe de cœur de ville, traduit bien la mutation des facteurs de développement de la Réunion.

Pour autant, l'approche prospective du développement tertiaire ne peut se réduire à une problématique de pôles. Les implantations tertiaires seront régies par trois axes de force :

- **l'intégration** d'activités et d'entreprises tertiaires dans les **pôles économiques** à « souche » industrielle (cf supra) ;
- principalement, **l'inclusion des activités tertiaires dans le tissu d'urbanisation**, en contribution à l'effort de densification général, qui suppose le renforcement de centralités urbaines à plusieurs niveaux. L'identification de ces niveaux et le maillage des centralités renvoient aux réflexions sur la ville réunionnaise de demain, connexes aux travaux de la révision du SAR.
- **Le déplacement de certaines activités administratives**, connexes ou non à l'activité économique, en fonction des dominantes économiques appelées à se préciser par microrégions. **La délocalisation et le transfert des grandes fonctions administratives de l'île sont le levier le plus efficace d'une action volontariste de redistribution du dynamisme territorial.**

3.3. Un espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île

La projection sur la stratégie spatiale nécessaire au développement touristique est à conduire sur deux plans :

- La **réservation d'espaces nécessaires aux implantations d'activités touristiques**, et notamment d'hébergement, sur un principe analogue à celui des pôles industriels, avec des paramètres différents. Les projections du SRDT reprises dans le chapitre relatif aux Domaines d'Activité Stratégiques mettent en évidence un besoin agrégé de 300 ha, dont la répartition spatiale entre les différents secteurs géographiques à vocation touristique est à construire dans le cadre de la révision du SAR et du SMVM. Elle dépend surtout des options fortes restant à arrêter dans la stratégie touristique réunionnaise, notamment en fonction :
 - de l'articulation entre développement aéroportuaire et grandes implantations hôtelières ;
 - des possibilités de valorisation du patrimoine naturel inclus dans le futur parc régional et des « bases arrières » à créer.
- **La maintenance et la valorisation d'un espace touristique** et de son attractivité : action bien plus complexe, tenant à la fois :
 - A l'identification d'ensembles naturels et environnementaux préservés, dans les périmètres du **Parc National et du Conservatoire du Littoral** ;
 - A la restauration et au développement de **conditions de déplacement** acceptables par la clientèle touristique (cf supra) ;
 - A la préservation d'un **patrimoine paysager attractif**, caractérisé par la présence d'espaces non construits importants en termes de visibilité. L'efficacité sur ce dernier point suppose que l'application du principe en soit mise en œuvre, dans des modalités à définir, dans les Hauts comme dans les Bas et comme dans les « planèzes » intermédiaires. Elle suppose que soit définie, secteur par secteur, la combinatoire économiquement la plus

durable entre espaces naturels (existants ou reconstitués), espaces de loisir et espaces à vocation agricole.

3.4. L'espace agricole : les enjeux d'un patrimoine à long terme

Le maintien d'une activité agricole est un impératif économique à long terme (les facteurs d'évolution de cette activité sont traités en troisième partie). On peut en souligner les quatre enjeux majeurs :

- Le maintien d'un potentiel d'autosubsistance partielle, même si aujourd'hui on ne peut en connaître les options à long terme :
 - En matière alimentaire ;
 - En matière énergétique.
- la gestion la plus efficace et la plus économique d'un espace à vocation de stabilité environnementale pour le court/moyen terme, et de réserve de mutabilité pour le long terme est l'activité agricole ;
- l'agriculture réunionnaise a un potentiel de productions « de niche » à forte valeur ajoutée, valorisables à l'export selon un principe d'appellation contrôlée ;
- l'agriculture est l'accompagnement nécessaire des formes de tourisme « rural ».

Ce maintien du potentiel foncier agricole à long terme est fragile, du fait qu'il présente une **productivité à court terme très inférieure à celle qui résulte des mutations vers l'urbanisation.**

Pour pallier cette fragilité, il sera nécessaire :

- prioritairement, de « détendre » la pression sur le foncier agricole en créant les conditions de faisabilité et de rentabilité de la densité urbaine (cf supra) ;
- d'assurer l'autonomie et l'adaptabilité d'exploitations agissant dans le cadre d'une activité agricole aux finalités renouvelées (cf infra) ;
- d'apporter une réponse réaliste et anticipée aux intérêts des propriétaires fonciers, petits et grands ; dans ce sens, un recours à des procédures de type « remembrement - aménagement », actuellement inutilisées à La Réunion, constituerait une solution permettant de regrouper autour de petits pôles d'urbanisation les « droits à construire » des agriculteurs et de contrecarrer le mitage.

4. L'environnement et l'énergie, paramètres majeurs d'un nouvel aménagement

4.1. Anticiper sur les risques

La Réunion est surexposée aux conséquences de l'évolution climatique et environnementale de la planète, de par les caractéristiques de son relief et de son climat d'une part, de son isolement et de sa dépendance d'autre part. L'importance des investissements liés à ces deux aspects cumulés implique des choix de priorité difficiles à arbitrer.

4.1.1. Les risques liés au climat, au relief et à l'environnement marin

- Ces risques convergent dans le problème des **ravines**. On en recense environ 500 à la Réunion ; aujourd'hui, très rares sont celles qui ont fait l'objet d'une sécurisation par **endiguement**. L'importance du coût de tels équipements ne permet pas d'envisager un « programme » exhaustif d'endiguement, et conduit à porter l'effort sur la limitation des constructions en zones à risque, à l'encontre des opportunités de valorisation foncière.

Dans le long terme, devront être corrigées progressivement les situations d'occupation de fait dans les zones à risque. Il est clair que cet objectif a pour préalable l'existence d'une offre d'habitat quantitativement suffisante, et diversifiée.

L'exposition aux aléas marins et cycloniques constituera également un paramètre de contrainte important pour les futures extensions portuaires, et pour l'ensemble des installations côtières, notamment touristiques.

- La Réunion a réalisé des progrès **considérables en matière de protection de son patrimoine humain et environnemental**. Cette dynamique doit être maintenue et renforcée pour consolider cet **avantage comparatif** par rapport à son environnement régional direct.

Au delà de la simple gestion préventive, c'est une véritable expertise dans la gestion des risques qui se développe tant sur les problématiques sanitaires que géographiques (volcanisme, climatologie, énergie, espaces marins, ...). Ces savoir-faire seront « valorisés à l'international » :

- Sur le **plan touristique** en améliorant la connaissance des dotations naturelles de La Réunion et en construisant une notoriété, par exemple autour de l'activité volcanique (cf infra).
- Sur le plan des prestations **de conseil et des formations**, en tendant vers la commercialisation de cette expertise auprès de pays tiers.

Cette orientation nécessite à la fois un cadrage des sujets de recherche sur ces aspects, le développement d'une stratégie de communication internationale et la structuration d'un tissu économique en rapport.

4.1.2. Isolement et dépendance

La prise en compte de ce risque est à l'origine de l'objectif d'**autonomie complète en énergie électrique pour 2025** adopté par le Conseil Régional, et qui a donné lieu à l'adoption du **PRERURE** et à ses déclinaisons opérationnelles (cf infra).

4.2. Le patrimoine naturel et environnemental

Le patrimoine naturel réunionnais est constitué d'un ensemble géologique, floristique et paysager exceptionnel ; le classement de l'ensemble du massif volcanique de La Fournaise au patrimoine mondial de l'UNESCO est à l'ordre du jour.

Le Conseil Régional a été à l'origine de la demande amenant à la décision en 2005 de créer un **Parc National** à La Réunion.

Mais l'intégration de ce nouvel outil dédié dans le contexte économique, social et institutionnel de La Réunion comporte **des préalables importants, décisifs pour le développement à long terme et la gouvernance du territoire réunionnais** :

- La mise en place du Parc National ne doit pas faire obstacle à la mise à niveau des moyens de communication et de transport, vitaux pour le développement « unitaire » de La Réunion : renforcement de lignes électriques, Tram-train, axes routiers.
- Il faut **organiser la transition entre un périmètre « sanctuarisé », et une zone en voie d'urbanisation** proche. Ces territoires intermédiaires ont fait l'objet, depuis plusieurs décennies, de l'action du Plan d'Aménagement des Hauts : il faut pérenniser cette politique et utiliser le capital d'expérience acquis dans un nouveau contexte. Le risque existe que les Hauts soient voués à devenir une simple « zone de transition », amenuisée entre l'urbanisation liée aux nouveaux axes routiers, et le Parc national. Or, l'expérience du Plan d'Aménagement des Hauts est celle de la recherche d'un mode de développement original, dont l'expertise capitalisée devrait notamment servir, enrichie de nouveaux apports, pour définir le nouveau modèle d'exploitation dont La Réunion a besoin.

La prise en charge de ce territoire s'organisera en articulation entre :

- le Plan d'Aménagement des Hauts, sur les volets économiques, sociaux, tourisme et habitat ;
- le Charte du Parc sur les aspects de protection environnementale et paysagère.

Elle devra être conduite selon un principe de projet, ce qui implique la mise en place d'un dispositif technique dédié, opérant en interaction avec les différentes collectivités locales responsables du développement de ces territoires.

A plus long terme d'ailleurs, l'existence de ce capital naturel considérable devra être considérée non plus du seul point de vue de sa préservation, mais dans une optique de valorisation dans l'économie de la recherche, comme base d'observation et d'expérimentation dans différents domaines (botanique, volcanique, marin, etc...)

4.3. Energie et ressources environnementales : une autre organisation

4.3.1. Diversification des procédés de production

- Prospecter systématiquement les potentiels :

La production d'énergie solaire est un secteur qui procurera des gains de productivité dans les années à venir. Les recherches actuelles portent principalement sur des modes d'intégration, en particulier pour les technologies solaires

*Chiffres clés / énergie électrique :
Evolution de la production d'électricité (en GWh) de 2002 à 2005
par type d'énergies primaires :*

Type d'énergie source	2002	2003	2004	2005
Fossiles	1106	1216	1322	1498
Renouvelables	835	862	869	772
Total	1941	2078	2190	2270

(toitures, baies vitrées, ...). Les autres modes de production potentiels comme l'exploitation des courants marins et de la houle ne sont encore qu'au stade de la recherche et n'ont pas encore généré d'applications industrielles.

La valorisation de la bagasse associée au charbon dans les centrales thermiques constitue un savoir-faire acquis qui ouvre la voie :

- pour la valorisation de la biomasse ;
- pour la combinaison de différents modes de production.

Parallèlement à cela, il faut remarquer que :

- la production éolienne a déjà vu le jour à La Réunion mais reste encore très modeste en regard de son potentiel local, pour des raisons tenant notamment à l'inadaptation, dans un premier temps, des technologies utilisées au climat local.
- le potentiel de la production d'énergie liée à la géothermie : les forages débutent en 2007 pour la prospection de la ressource.
- la quantité de biomasse produite dans les jardins réunionnais et par l'entretien forestier faisant l'objet d'un traitement similaire à celui des déchets ménagers classiques doit être évaluée. La biomasse constitue un réel potentiel qui n'est pas encore exploité notamment parce qu'il n'est pas précisément évalué.

- Combinaison des modes de production :

Il faut développer un principe général combinatoire des outils de production. La décentralisation et l'intermittence de la production de sources renouvelables obligent à mutualiser la production sur un réseau intelligent, capable de gérer les flux et de stocker les surplus. Ce point fondamental du système électrique de demain doit faire l'objet d'un fort développement d'expertises et d'innovations technologiques.

Le Plan Régional de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) :

Cadre réglementaire.

Elaboré en 2002-2003, ce document définit sur 25 ans le contenu d'une politique de demande et d'offre énergétique centrée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables.

C'est la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer du 13 décembre 2000 qui accorde aux régions compétence en matière de Maîtrise de Demande d'Energie (MDE) et d'Energie Renouvelables (ENR), à travers l'élaboration et la mise en œuvre du PRERURE. En 1995, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable du Territoire (LOADT) visait à faciliter l'action des collectivités territoriales en matière de MDE et d'ENR. Le Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques (PLNCC) traduit par ailleurs la volonté d'implication de la France dans les problématiques environnementales, en laissant notamment une place élargie aux actions énergétiques décentralisées.

Cette prise en compte institutionnelle intervient dans un contexte mondial et national marqué d'une part par les tensions observables sur les marchés des énergies fossiles (pétrole, gaz...), et d'autre part par les conséquences environnementales irréversibles de notre modèle de production et de consommation d'énergie (pollution, réchauffement climatique...).

A La Réunion s'ajoute à ces problématiques la nécessité de répondre à une croissance de la demande en énergie largement supérieure à celle de la métropole (notamment en électricité), dans un contexte de prépondérance de l'utilisation d'énergies fossiles (produits pétroliers et charbon) et donc de dépendance énergétique (79 % de la consommation d'énergie primaire est importée).

Orientations stratégiques.

L'orientation principale du PRERURE est donc de développer une stratégie de réponse à l'augmentation de la demande, basée sur une diversification des sources d'énergie par la valorisation des ressources locales, en s'appuyant sur les potentialités d'exploitation d'ENR offertes par notre île (solaire photovoltaïque, hydraulique, bagasse, déchets verts, géothermie...). Si les investissements nécessaires en termes d'électricité sont dans le court terme liés à l'exploitation de ressources fossiles (charbon), le PRERURE entend à l'horizon de 25 ans réduire au minimum la part des combustibles fossiles importés, en accord avec les objectifs du développement durable. Ainsi, le PRERURE vise à cet horizon une autonomie en terme de production électrique d'au moins 89% (aujourd'hui de 50 % il n'a cessé de se dégrader durant les 20 dernières années), ainsi qu'une constance des volumes de CO₂ émis entre 2000 et 2025 (soit 2 millions de tonnes, contre 1,5 fois plus dans un scénario de poursuite des tendances).

Deux axes forts.

Deux grands thèmes principaux font l'objet du PRERURE : la MDE et la maîtrise des transports.

Le principe de la **MDE** consiste à préférer collectivement des investissements d'économie d'énergie à des investissements de production d'énergie moins rentables en coût global. L'objectif est de différer, voire de redimensionner, les investissements lourds de production grâce aux économies d'électricité consenties et réalisées par les consommateurs. D'une augmentation de la consommation d'énergie « domestique » de 8% en 1996, La Réunion est passée à 8 % en 2006, avec un objectif raisonnable de 2% en 2013 et d'« effacement » de l'augmentation vers 2025.

La **maîtrise des transports** est un enjeu important dans la mesure où ils représentent 50% du bilan en énergie finale de La Réunion, et qu'il n'existe pour l'instant pas de possibilité de substitution aux importations d'hydrocarbures. Le PRERURE entend donc jouer sur l'organisation de la mobilité, les modes de transports et la gestion des flux sur l'île.

Pilotage et mise en œuvre.

En termes de fonctionnement, la Région assure le pilotage de la mise en œuvre des orientations du PRERURE. Depuis 2004, la PRERURE est intégré à la Programmation Pluriannuelle des Investissements de l'Etat (PPI). Il est proposé qu'une ligne budgétaire unique (Région, contributions ADEME et EDF), à laquelle se rajouteront les contributions de l'Europe, centralise les financements.

Le coût du PRERURE s'élève à 1 milliard d'euros sur la période 2002-2025, dont 350 millions de financements publics. Ils sont répartis comme suit : 180 millions pour la MDE (8 millions par an), 700 millions pour la production d'électricité à partir d'ENR, et 120 millions d'équipements thermiques classiques.

4.3.2. Réseaux et performance environnementale

- Electricité

La problématique des réseaux se résume en deux points :

- Une indispensable amélioration technique pour gérer des flux de plus en plus importants et de plus en plus complexes ;
- Une recherche d'interactivité accrue dans les modalités de gestion en vue d'une gestion en temps réel à terme.

Aujourd'hui, **les systèmes de production décentralisés sont implantés sans cohérence avec le réseau global**. Additionné à la caractéristique intermittente des énergies renouvelables, cela entraîne des pertes d'efficacité pour l'injection sur le réseau.

Le volume de production d'énergie d'origine solaire est insuffisant pour raisonner autrement qu'en injection réseau. Mais il faut bien garder en tête qu'à terme, **l'objectif est la gestion intelligente de la production décentralisée**. Il faut rapidement mettre en place des sites d'expérimentation en production décentralisée et développer l'utilisation du stockage. L'autoconsommation primera mais les systèmes de gestion devront alterner entre injection, autoconsommation et consommation.

Deux enjeux opérationnels principaux :

- où mettre les moyens de production décentralisés.
- **modifier les réseaux** pour que les maillages permettent d'accueillir les futurs petits moyens de production.

- Eau et structures d'assainissement

Les besoins de financement étant très importants, il faut les prioriser :

- il est urgent de travailler sur la **rénovation des réseaux** qui présentent des pertes en lignes très nettement supérieures aux moyennes nationales. Avec ce levier, il est possible de réduire la facture de la mise en place de nouvelles sources de production d'eau (captages, sources, ...) ;
- **la densification est un impératif du développement spatial**. Elle ne pourra se faire que dans le cadre d'un minimum incompressible d'investissements pour la gestion de l'eau et surtout pour l'assainissement. **Les stations de traitement étant saturées**, les flux supplémentaires générés par les nouveaux raccordements sont directement envoyés à la mer. La disproportion entre les besoins et les moyens financiers oblige à envisager de longs délais avant la mise aux normes.

Pendant cette transition, il conviendra d'arbitrer, selon les caractéristiques pédologiques des terrains concernés, entre le maintien de solutions d'assainissement individuel, et la réalisation de réseaux collectifs avec équipement de traitement différé (cf infra).

4.3.3. Des enjeux énergétiques et environnementaux pour l'organisation du territoire

- Des stratégies spécifiques aux microrégions

Jusqu'à présent, les raisonnements sur le renversement des logiques de création de réseau n'ont pas été suffisants. Il est nécessaire de **coupler la réflexion sur les maillages de réseaux et celle de la vocation et des dotations des territoires**. Les fixations de populations et les implantations d'activités prévisibles conduisent à appréhender la capacité des infrastructures de ces microrégions à recevoir ces nouveaux modèles. Il faut mettre en cohérence :

- les besoins à terme ;
- l'allocation du foncier à des fonctions spécifiques ;
- l'identification du potentiel des réseaux actuels ;
- l'aptitude naturelle des sites à accueillir des moyens de production d'énergie décentralisés et des centres d'assainissement ou de traitement des déchets ;
- les investissements pour le développement des infrastructures.

- De nouveaux leviers à exploiter

Une nouvelle économie naîtra de la réorganisation globale des systèmes électriques et des réseaux d'eau. Ces opportunités s'appuieront sur les ressources naturelles des territoires et la gouvernance économique devra en maîtriser le développement.

Par exemple, la zone Est présente des dotations naturelles auxquelles il convient de porter une attention particulière. Parmi ses atouts, on peut noter que :

- l'Est est le seul territoire capable aujourd'hui d'accueillir des industries nécessitant plus de 5 l. d'eau/s ;
- Le potentiel de la filière énergétique est très élevé, en particulier dans l'optique de la structuration d'une véritable filière bois énergie et de l'organisation de la collecte des déchets verts.

Pour mettre en œuvre un développement à partir de ces deux constats, certains axes d'intervention peuvent être préconisés :

- **Afficher des vocations pour les ZA existantes et les maintenir** : les surfaces disponibles sont faibles et les friches industrielles tendent aujourd'hui à s'urbaniser au lieu de conserver leur vocation industrielle. Il conviendrait par exemple d'utiliser la contrainte du débit d'eau pour y favoriser l'implantation d'industries.

- **Adapter les équipements industriels et organiser les filières** : les centrales thermiques, l'industrie du bois et la valorisation de la biomasse peuvent structurer de véritables filières nouvelles mais les équipements actuels ne permettent pas une mise en œuvre immédiate. Des investissements sont nécessaires à la fois aux adaptations mais aussi pour la création de nouveaux outils de production.

5. Pour des Pôles d'Intérêt Régional

De l'ensemble des enjeux évoqués ci-dessus, ressort l'intérêt à court et long terme de « Pôles d'Intérêt Régional », que l'on peut qualifier selon trois critères :

- Ils sont nécessaires à un changement d'échelle de la position de La Réunion, et par là même constituent le meilleur potentiel de développement des territoires destinés à les accueillir ;
- Leur caractère stratégique induit des maîtrises d'ouvrage solidaires, rassemblant les compétences des différents niveaux de collectivités ;
- La sélectivité de leur identification : leur réussite, donc leur qualité, exige que soient concentrées sur ces projets - et non sur les structures à dimension locale ou micro régionale - les aides publiques structurelles, qu'elles bénéficient aux aménagements ou aux activités dont on souhaite favoriser l'essor.

Leur typologie et leurs critères d'identification ressortent des développements précédents :

❶ **Zones à vocation industrielle stratégique** : il s'agit des zones portuaires et aéroportuaires « redimensionnées », et des pôles développés à partir des plates-formes d'éclatement, en maximisant le potentiel de « redistribution » en profondeur ouvert par les nouveaux axes de communication.

❷ **Zones de structuration urbaine liées au Tram-train** : zones de densification à paramètres performants en matière :

- De mixité urbaine ;
- D'intégration environnementale et énergétique ;
- De centralités urbaines.

❸ **Zones pilotes à enjeu environnemental stratégique** : les principes d'aménagement et d'urbanisation devant être conduits en privilégiant l'innovation la plus performante dans les procédés constructifs comme dans les modalités d'aménagement doit passer par une phase d'innovation et d'exemplarité, avant que les techniques et les savoir-faire en soient banalisés et diffusés.

Ces zones pilotes devraient être déterminées selon une typologie reflétant les différentes optimisations territoriales, par combinaison des modes de traitement des flux (énergies classiques/renouvelables, assainissement, AEP par captation de surface/ forage, modes individualisés de traitement environnemental, etc...)

❹ **Zones touristiques stratégiques** : ces zones touristiques d'intérêt régional sont à créer selon un principe d'effet d'agglomération qualitatif analogue à celui adopté pour les zones industrielles d'intérêt régional.

Cette ambition nouvelle au niveau d'une reconquête de la qualité de l'espace induit une exigence forte au niveau des modes de mise en œuvre et de l'organisation des acteurs responsables.

Le SDADD

L'aménagement du territoire relève de la responsabilité du Conseil Régional. A partir de ses compétences propres (logement social, agriculture) et disposant d'un important patrimoine foncier, le Département a souhaité contribuer à l'élaboration du SAR. Il le fait en présentant le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD) qui, comme son nom l'indique, intègre la dimension de développement durable.

Le SDADD met en relief deux enjeux majeurs :

- **économiser l'énergie et la consommation du territoire ;**
- **limiter le recours à l'augmentation des flux comme outil du développement.**

Pour en tenir compte, le SDADD propose de développer les microrégions en valorisant chacune d'entre-elles plutôt que de rechercher l'équilibre du territoire.

Pour aller dans cette direction, le SDADD se fixe comme ambition de mettre en avant la notion d'avantage compétitif de chacune d'entre elles et de promouvoir un nouveau concept de « pôles d'excellence ».

Dans son analyse, le SDADD introduit une nouvelle microrégion : les Hauts. Recourant aux deux variables d'ajustement traditionnelles (accroissement de la mobilité individuelle par l'automobile et étalement urbain) le SDADD imagine deux scénarios qu'il discute : "le scénario tendanciel" dit aussi de "concentration/mobilité" et celui "du développement local" qui s'appuie sur la valorisation des spécificités territoriales.

Le SDADD préfère le second scénario. Ses points forts seraient :

- **un développement territorial équilibré ;**
- **un développement des Hauts ;**
- **un rapprochement lieux de production/logement ;**
- **la limitation du creusement des écarts (inégalités) et une réduction de la mobilité.**

Son principal effet négatif serait une prise de risque économique supplémentaire.

Les conditions de sa réussite :

- un partenariat nouveau avec les acteurs économiques
- une adaptation de l'action publique à chaque territoire
- une ouverture sur l'extérieur
- un effort majeur sur la formation
- des moyens pour réussir la transition et dépasser les résistances sociales au changement

Enfin, un tel scénario suppose les spécifications régionales suivantes :

- **Le Nord** : reconquérir un statut résidentiel; développement économique autour des TIC.
- **L'Ouest** : inventer la ville de demain pôle d'excellence autour du tourisme balnéaire; la valorisation du Port (à la fois comme ville et comme entité portuaire) ; l'agriculture comme enjeu de société (développement agricole, valorisation paysagère et sociale).
- **L'Est** : développer l'économie autour du pôle de compétence agricole et agro-alimentaire; pôle bois; filière énergie, secteur de la santé; jouer sur la qualité environnementale et le cadre de vie; une alliance avec le sud (domaine agricole, tourisme et mobilité des hommes).
- **Le Sud** : structurer l'urbain pour faire face à la question démographique; développement du système industriel autour de l'agro-alimentaire; développement de l'appareil universitaire; tourisme.
- **Les Hauts** : jouer des spécificités ; tourisme (espace de loisirs et de respiration), préserver les terres agricoles; coordonner l'action publique.

III -Vers l'excellence

Le principe d'excellence s'impose à La Réunion si elle veut jouer l'ouverture et ambitionner un rôle dans un contexte régional où elle ne peut miser ni sur les effets de taille critique ni sur l'avantage comparatif des coûts de production.

Pour autant, dans le « modèle réunionnais de compétitivité », la notion d'excellence ne saurait se traduire par une exclusive au profit d'une fraction de la population ou des entreprise. Dans ce domaine encore, la **solidarité d'ensemble** est essentielle :

- le développement de secteurs d'avenir trouve son assiette dans le maintien d'une économie résidentielle globalement dynamique ;
- les filières économiques « émergentes » ont besoin d'un appareil de formation valorisant au maximum les potentiels de la jeunesse réunionnaise ;
- dans une situation de concentration démographique croissante, l'attractivité et l'efficacité économique du territoire ne sont durablement possibles qu'à la condition de l'« intéressement » de tous au progrès de la Réunion : et cela en dépit de l'arriéré d'exclusion affectant une part importante de la population auprès de laquelle le projet de développement doit trouver sens.

1. Former et préparer les hommes pour la vie économique

Deux principes guident les propositions stratégiques :

- La capacité d'adaptation est une compétence clé pour les générations futures. Elle nécessite une préparation spécifique pour chaque niveau d'enseignement.
- Un tiers des réunionnais est en formation : les besoins quantitatifs sont bien intégrés. La réflexion doit donc plus porter sur le quoi et le comment que le combien.

1.1. Formations généralistes, formations professionnalisantes

Le concept de formation doit être adaptable :

- Il implique des populations aux intérêts et aux langages propres : formateurs, étudiants, chefs d'entreprises.
- Il nécessite une capacité d'anticipation et des moyens importants.

De nombreux étudiants s'orientent vers des filières généralistes dans l'espoir de trouver un emploi à terme. Pourtant, il y a régulièrement une difficulté de jonction entre le terme des études généralistes et l'entrée en activité.

<i>Chiffres clés / étudiants :</i> - 15 558 étudiants en 2005-2006 - 10562 étudiants à l'université en 2005-2006
--

Une des pistes proposées est celle de la mise en place de tronc communs minimums auxquels viendrait s'associer - au terme ou au cours d'un cursus et suivant des modalités adaptées au niveau des formations - des modules de spécialisation qui disparaîtraient, évolueraient, s'adapteraient suivant les besoins du marché sans impacter sur le tronc commun. Les modalités de fonctionnement des **Diplômes Universitaires** constituent en ce domaine un outil intéressant car ils sont très souples d'utilisation. Ils permettent une réactivité en fonction de la demande et peuvent ne pas être reconduits d'une année sur l'autre si le besoin est ponctuel. Les **licences professionnelles** apportent également une réponse précise à l'impératif de professionnalisation des cursus universitaires.

Le **risque** serait de « charger » le système (fonctionnellement et financièrement) par une pléthore de formations spécialisées. Ce dispositif nécessite donc un **pilotage fort**, la création de modules spécialisés devant être décidée en concertation, sur le constat de besoins avérés par le monde économique.

1.2. Université et enjeux économiques

Le constat d'un éloignement certain entre les thèmes abordés par les chercheurs de l'Université et les besoins des entreprises se traduit par une déconnexion des orientations étudiantes des réalités de l'économie. Ce phénomène est directement lié à deux éléments :

- Les entreprises réunionnaises disent ne pas être en mesure de produire des orientations stratégiques avec une visibilité à plus de trois ans. Cela pénalise la structuration de programmes de recherches qui ne peuvent se concevoir que dans du long terme.
- La Région doit afficher des priorités, alors qu'elle ne dispose pas d'orientations stratégiques claires pour la recherche.

Il convient de noter par ailleurs que, dans le cadre d'une volonté partagée d'inscrire La Réunion dans une démarche d'excellence, l'Université se doit de développer un projet global répondant à des critères d'intérêts réunionnais.

Un des éléments d'amélioration de la connexion entre l'Université et ses partenaires se trouve dans l'établissement d'un « inventaire de la recherche / innovation réunionnaise ». La démarche proposée se fonde sur l'articulation entre l'ensemble des créateurs d'activité économique d'un secteur ou d'une filière illustrée par le concept de pôle de compétitivité. Partant du principe que l'innovation et la recherche ne se cantonnent pas à la technologie, les organisations et les systèmes sont intégrés à la réflexion.

Il s'agit donc de lister au sein d'une même grille de lecture l'ensemble des informations disponible sur :

- Les secteurs économiques porteurs ;
- Les sujets de recherche ;
- Les formations ;
- Les compétences transversales nécessaires à l'organisation du lien.

Ce travail aura deux résultats :

- Il permettra de visualiser les points de cohérence et les besoins de la politique de recherche/innovation dans le cadre d'une stratégie réunionnaise de développement économique et d'excellence.
- Il mettra en évidence les priorités objectives d'une instance de coordination, de hiérarchisation et d'arbitrage.

1.3. Publics peu formés

Au sein des bénéficiaires de la formation professionnelle, il faut distinguer deux publics :

- Ceux qui ont un travail, qui s'inscrivent dans le cadre de l'entreprise, qui sont identifiables et dont la formation s'inscrit dans un contexte professionnel clair.
- Ceux qui n'ont pas d'emploi, qui sont majoritairement allocataires du RMI, et dont l'approche est rendue complexe par l'absence de cadre de référence.

Dans ce contexte, le niveau des participants aux formations professionnelles est encore souvent insuffisant pour leur permettre d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes. Un des défis est la mise à niveau de ces publics peu formés pour leur permettre l'accès à ces formations. En 15 ans, la population allocataire du RMI est passée de 45 000 à 75 000. Il y a également le constat d'un « surplus » persistant ne parvenant pas à être formé. L'enjeu est donc de :

- Proposer des solutions alternatives aux populations qui viennent se former pour continuer à percevoir les aides et qui ne dégagent pas la VA dont elles devraient être dépositaires en fin de cycle.
- Par un recours plus ambitieux aux appels d'offres, amplifier l'incitation au positionnement d'organisations autres (syndicats par exemple) que des organismes de formation professionnelle, qui s'inscrive dans des logiques de marché.

1.4. Des axes de progrès

L'augmentation de la connaissance s'accélère : il est nécessaire de prévoir une formation tout au long de la vie qui permettent à chacun de rester au meilleur niveau des besoins de son secteur d'emploi et/ou de s'adapter à de nouveaux métiers. Ce concept est illustré par le projet FAC (Formation des autodidactes et des cadres) qui se structure au Port.

L'une des principales difficultés étant la professionnalisation et plus largement la mise en œuvre du « concept d'apprentissage », un inventaire et une analyse des expériences concluantes pourrait être réalisé. Sur cette base, la reproduction et la multiplication de modèles fonctionnant à petite échelle s'organiseraient. L'exemple du RSMA est souvent cité comme une référence en la matière. La capitalisation sur cette expérience pourrait être un bon début.

La question du retour des diplômés à la formation doit avoir une réponse spécifique. Les diplômés de niveau V présentent souvent des difficultés dans le maniement de la langue. Leur évolution professionnelle est conditionnée à cette acquisition qu'il est difficile de leur faire accepter comme étant essentielle. C'est dans ce sens que des méthodes innovantes seraient utiles. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont pas confrontés à cette difficulté mais leur spécialisation est compliquée à mettre en œuvre. C'est un problème distinct mais qui a son importance puisqu'il pose la question de la capacité des structures de formations à être dotées d'équipements et de ressources humaines très spécialisés sur des emplois de niche. L'implication plus forte des entreprises dans l'enseignement est un axe des axes de progrès pour répondre à ces besoins.

1.5. La nécessité d'une implication forte des entreprises

Le champ d'application de la réflexion est vaste : il y a 180 000 personnes qui travaillent et se forment. Les entreprises doivent participer à la formation des hommes et pour cela, il faut augmenter les partenariats public/privé.

Préparer à la création d'entreprise :

Les porteurs de projet d'entreprise sont souvent des porteurs par défaut. Ils ont un projet parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi. Il faudrait insister tout au long du cursus scolaire sur la possibilité de créer une entreprise car c'est une démarche difficile à laquelle il faut se préparer. Les jeunes ignorent trop ce qu'est l'entreprise, ce qu'est le monde économique.

1.6. Gouvernance

La Région doit d'organiser la convergence de l'action des acteurs. Elle est compétente en la matière sur la majorité des secteurs. Il faut tendre vers une meilleure planification des grands projets pour permettre une collaboration accrue entre les centres de formation et les collectivités.

Il est nécessaire de planifier la mise en œuvre d'un pilotage du dispositif de formation par la Région :

- En premier lieu, des schémas territoriaux sectoriels existent. Pour leur donner de la cohérence, il est nécessaire de les adosser à une stratégie globale dont **les priorités doivent être affichées** et lisibles.
- En second lieu, afin de maîtriser ses interventions financières de la façon la plus fine possible, elle doit **procéder à des appels à projet**.
- En troisième lieu, elle doit **structurer un dispositif de suivi, évaluation et veille** pour assurer la traduction opérationnelle des orientations stratégiques en temps réel.
- En quatrième lieu, **le mode de management territorial doit tendre vers la transversalité**, tant chez les élus que chez les techniciens, afin que les projets territoriaux soient portés et partagés par le plus grand nombre.

Certaines branches d'activité n'existeront jamais à La Réunion. D'autres existent et présentent des effets d'entraînement intéressants. « **On ne pourra pas tout faire à La Réunion** », **il faut prioriser les formations en fonction des orientations stratégiques et faire des choix** : où va-t-on mettre l'argent public ? Les moyens supplémentaires qui seraient apportés dans le cadre d'une amplification du dispositif devraient impérativement être orientés vers des potentiels forts, tant en terme de perspective de marché d'emploi que d'attractivité internationale. Il doit y avoir adéquation entre excellence et réalité économique.

Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF, 2006-2013).

Cadre réglementaire.

L'élaboration du PRDF relève de la compétence des Régions. Il est l'outil de définition de la politique à moyen terme de la formation professionnelle, de la mise en cohérence et de la coordination des filières de formation professionnelle mises en œuvre par les différents acteurs.

Ce sont tout d'abord les lois de décentralisation de 1983 qui ont donné aux régions des compétences partagées en matières d'enseignement secondaire et une compétence de droit commun en formation professionnelle.

Le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles des Jeunes est institué par la loi quinquennale du 20 décembre 1993.

La loi démocratie de proximité du 27 février 2002 étend ensuite le champ à la formation professionnelle des adultes et intègre la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales l'étend enfin aux formations dans les domaines du secteur social, médico-social et sanitaire.

Orientations stratégiques.

Adopté en mars 2006 après un processus de large consultation ayant impliqué plus de 350 acteurs de la formation, de la vie économique, sociale et culturelle (Conseil Général, Conseil Economique et Social de la Réunion, chambres consulaires, Conseil Académique de l'Education Nationale, Comité régional de l'enseignement agricole, Comité régional de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle...) ce document tente de répondre aux enjeux de la démographie et du développement économique.

Quatre grands axes stratégiques de la politique régionale de formation ont été retenus : le développement de la personne, le développement économique, la préparation aux changements et l'optimisation du système de formation.

Ces orientations se déclinent en :

-Schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires : L'une de ses priorités est l'amélioration de la qualité de l'enseignement (accueil, encadrement, orientation) et la lutte contre l'échec scolaire, notamment contre l'illettrisme.

-Schéma prévisionnel des formations initiales par apprentissage : Il s'agit principalement de valoriser l'image et l'offre de contrats d'apprentissage, d'améliorer leur qualité (capacités d'accueil, encadrement pédagogique...), de développer les atouts offerts par la mobilité ainsi que l'apprentissage en lycée.

-Schéma prévisionnel de la formation continue : Ses objectifs sont de renforcer l'égalité des chances pour l'accès aux savoirs et à la qualification, de maintenir et développer les compétences des actifs employés ou demandeurs d'emploi, d'accompagner les publics dans leur parcours d'insertion ainsi que de structurer la concertation avec les partenaires économiques et sociaux.

-Schéma prévisionnel des formations sanitaires et sociales : Face aux perspectives d'emplois, la mobilité y est présentée comme l'enjeu principal pour satisfaire aux besoins de qualification en formation paramédicale initiale et continue.

Programmes et actions du PRDF :

Actions de base.

Un premier programme intitulé Accueil-Orientation-Formation regroupe les actions d'informations pour les publics concernés sur les métiers et la formation, de suivi de l'insertion des sortants des dispositifs de formation initiale, ainsi que de travail permanent sur la connaissance des publics. La mise en place d'une mission régionale d'orientation en formation et en insertion est également prévue.

Le programme Qualité en formation s'attache à professionnalisation des acteurs de la formation et de l'insertion, en développant notamment l'ingénierie et la qualité des actions de formation.

Le programme Egalité des chances vise la prévention de l'exclusion des publics en difficulté, l'accès à l'emploi et à la qualification pour les handicapés ainsi que l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Actions d'adaptation à l'évolution économique et sociale.

Le programme Innovation en formation entend promouvoir les formations dans les métiers de l'économie non marchande et du secteur sanitaire et social. Il entend également contribuer à la mise en place de pôles développement par la formation et le développement de compétences de haut niveau nécessaires à l'ambition d'un rayonnement de La Réunion dans l'environnement international. Six domaines porteurs sont concernés: Agro-nutrition en milieu tropical, Infrastructure et ingénierie en espace restreint (BTP, Energie et gestion des déchets), Santé océan Indien, Image et multimédia, Tourisme et transport, Management et formation.

Le programme prospective et analyse des besoins en emplois et en compétences vise la mise en place d'observatoires régionaux de branches professionnelles, ainsi que la réalisation d'études prospectives en termes d'emplois et de qualification afin d'assurer la cohérence entre le système de formation et les besoins de l'économie à moyen terme. Il entend également soutenir la pratique par les entreprises d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, notamment chez les TPE et les PME.

Le programme Développement de la VAE vise d'une part à consolider le dispositif de la VAE, par la formation des professionnels, des formateurs et des membres des jurys, par l'augmentation du nombre des certifications accessibles en totalité à La Réunion et par l'articulation du dispositif avec le développement de la GPEC et le programme mobilité. Il vise d'autre part à renforcer les moyens d'accompagnement des candidats, par la poursuite de la professionnalisation des acteurs de l'information-conseil et des acteurs de l'accompagnement ainsi que le développement dans les actions d'accompagnement de l'ingénierie pédagogique et financière.

Le programme Formation en mobilité a pour objectif d'élargir et de diversifier l'offre de formation dans une visée d'insertion professionnelle et sociale des réunionnais dans leur environnement régional, national ou international. Pour cela, la structuration et le renforcement des partenariats avec des structures métropolitaines, européennes ou d'autres pays, ainsi qu'une veille sur l'offre de formation en mobilité et le suivi des trajectoires des bénéficiaires ont été préconisés.

Le programme Pilotage du PRDF a pour objet la création d'une cellule de coordination opérationnelle de l'ensemble des dispositifs.

2. Développer les secteurs d'avenir : parier sur les secteurs-clés

2.1. Les Domaines d'Activité Stratégique (DAS), secteurs d'entraînement du développement futur

Le travail d'élaboration du Plan s'est appuyé dès son démarrage sur l'identification de « Domaines d'Activité Stratégique » : on a entendu par là des secteurs qui, de par leur dynamique actuelle, apparaissent comme ceux qui vont « tirer » la Réunion vers la compétitivité d'ensemble. Leurs facteurs communs sont les suivants :

- **L'ouverture**, dont il est traité précédemment ; tous les DAS identifiés l'impliquent, notamment à l'échelle du **marché de l'océan Indien**, et du potentiel de coopération régional, en dépit des cloisons juridiques actuelles, et des changements de distorsion que risquent d'apporter les « nouvelles donnes » en matière d'organisation de marchés ;
- **Le choix du long terme**, alors même que les entreprises, a priori les plus intéressées, renoncent à projeter leurs besoins précis au-delà de dix ans. Les démarches projectives qui ont identifié il y a 25 ans l'électronique et les nanotechnologies comme vecteurs du développement accéléré d'aujourd'hui montrent cependant que l'exercice n'est pas vain, même si l'on ne peut dessiner à ce stade les contours des différents marchés qu'ils annoncent.
- **La haute valeur ajoutée** : la Réunion peut devenir une plate-forme à haute valeur ajoutée dans l'océan Indien. Mais le pari doit être vite joué, et la position prise sans tarder : que restera-t-il dans quelques années de l'avance de la Réunion en matière d'innovation technologique et de logistique de recherche, au rythme où progressent dans la matière les grands pays émergents de la zone ?
- **La diversité** : la taille démographique modeste de la Réunion lui permet de miser sur une juxtaposition d'économies de « niches », suffisante pour créer une dynamique de développement à son échelle, avec une vulnérabilité bien moindre que celle du modèle monoproduit.
- **L'immatériel** : l'insularité, l'éloignement géographique, l'absence de matières premières sont de véritables handicaps si l'on ne produit que des biens matériels. Ils peuvent être surmontés si l'on produit essentiellement des services, ou de l'ingénierie intégrée aux segments à forte valeur ajoutée des process industriels. Ce sont les notions d'« industrie de service », et d'« industrie de production » (en opposition à « industrie de transformation »), qu'il faut promouvoir.
- **L'utilisation des contraintes** pour construire des avantages : la complexité des opérations d'aménagement, l'application des normes européennes, la nécessité de développer des alternatives énergétiques, demain l'enjeu de restauration de la sécurité sanitaire face aux risques épidémiologiques, engendrent des savoir-faire constituant autant de « souches d'excellence ».

Chiffres clés / emplois DAS (hors formation-ingénierie) :

<i>Domaines d'Activité Stratégique</i>	<i>Emplois</i>	<i>% de la population active employée (2005)</i>
<i>Tourisme</i>	<i>Plus de 6000</i>	<i>2,8%</i>
<i>Services à la personne :</i>		
<i>-Services aux particuliers (dont hôtels restaurants compris dans tourisme)</i>	<i>16 621</i>	<i>7,9%</i>
<i>-Santé action sociale</i>	<i>17 080</i>	<i>8,1%</i>
<i>TIC</i>	<i>5 650</i>	<i>2,7%</i>
<i>Agro nutrition en milieu tropical</i>		
<i>Industrie agroalimentaire</i>	<i>4 440</i>	<i>2,1%</i>
<i>Environnement et énergies renouvelables</i>		
<i>Energie,</i>	<i>1 706</i>	<i>0,81%</i>
<i>Dont MDE et ENR</i>	<i>800</i>	
<i>Pêche</i>	<i>1 260</i>	<i>0,6%</i>
<i>Santé</i>		
<i>Effectifs de la fonction publique hospitalière</i>	<i>6 048</i>	<i>2,9%</i>
TOTAL	58 805	27,9%

2.2. Les DAS, des conditions de réussite communes

Dans leur diversité, les D.A.S. identifiés présentent des conditions de réussite communes :

- **la veille stratégique et technologique** : la capacité structurante des DAS pour l'économie réunionnaise ne doit pas cacher l'importante évolutivité de ces secteurs, et l'obligation d'une adaptation constante des acteurs pour les valoriser pleinement au plan économique. Certains secteurs illustrent particulièrement cet aspect : l'essor récent des TIC était lié à l'accompagnement de l'équipement de la société et de l'économie, leur potentiel sera de plus en plus lié aux productions, et notamment à l'interface entre création, technologie et diffusion.
- **la formation** : son importance a été déjà amplement soulignée, à propos de l'enjeu plus général de l'ouverture des personnes et des entreprises.
- **L'alliance industrie - recherche - centres de formation** : c'est le fondement des pôles de compétitivité, généralisable à l'ensemble des secteurs-clés ; il faut aller, dans les domaines présentant une perspective de taille critique et de niveau d'organisation suffisante, jusqu'à une structuration en **clusters**, avec la mise à niveau des outils d'accompagnement opérationnel et de financement qu'ils nécessitent.
- **l'aménagement du territoire** : c'est la question du foncier dédié d'une part, notamment pour l'industrie et le tourisme ; du bon fonctionnement spatial de l'île d'autre part (cf infra).
- la capacité de proposition en termes **d'adaptation des normes européennes** (notamment pour les services à la personne et dans le domaine de la pêche).
- **l'action en réseau** : l'économie réunionnaise restera une économie de petites unités ; dans tous les domaines, c'est la capacité à monter des actions collectives et à les soutenir financièrement et techniquement qui fondera le développement des D.A.S.
- **les effets d'entraînement** : l'économie alternative ne s'oppose pas à l'économie « marchande ». Si les DAS constituent des moteurs de création de richesse, s'ils sont les agents du changement structurel, il faut mettre en place une économie alternative conçue pour contribuer à la bonne marche de l'ensemble économique et social.
- **l'enjeu du financement** : la logique du pôle de compétitivité relève bien d'un fléchage des financements publics sur des projets, inscrits dans une démarche stratégique, et relayés par des partenariats financiers privés.

2.3. Des problématiques particulières à chaque domaine

2.3.1. L'agro nutrition en milieu tropical

Le pôle de compétitivité Qualitropic labellisé par le CIADT du 12 juillet 2005 regroupe **plusieurs secteurs économiques de la Réunion**, soit en tant qu'activité agro-alimentaire, soit en tant qu'organismes de recherche. C'est notamment le cas des activités agroalimentaires (filrière canne à sucre, élevage et alimentation du bétail) ; c'est également le cas de filières à potentiel identifié (pêche, plantes médicinales, exploitation de la biomasse). Le développement futur du pôle offre une opportunité de recoupement avec les enjeux économiques de long terme (diversification des filières agro-alimentaires, valorisation économique de l'autonomie énergétique et de la biodiversité).

Le « tronc commun économique » du pôle est bien la « nouvelle économie tropicale » : la logique des pôles de compétitivité est avant tout une logique industrielle, au sens actuel du terme : l'assise de compétitivité des projets se situe à la **dimension du bassin de l'océan Indien, et dans le potentiel de partenariat avec ses pays.**

L'agrément en 2006 au soutien par l'ANI du projet de R&D relatif à la valorisation de l'acide aconitique dans ses applications à la nutrition, au soutien de l'ANI, est le premier exemple d'une nouvelle orientation du potentiel de R&D agroalimentaire de la Réunion.

2.3.2. La pêche

C'est probablement le D.A.S. où l'écart est le plus fort entre le potentiel de la Réunion et son niveau de valorisation. La Réunion est en ce domaine de plain-pied avec l'ensemble des pays de l'océan Indien, dont la ressource est aujourd'hui exploitée à 97 % par des pays non riverains.

En ce domaine encore, se combine l'enjeu d'un développement à long terme et la nécessité de **prendre position rapidement** :

- dans la mise en place **d'accords de coopération au niveau de la zone océan Indien** : la Réunion peut jouer un rôle structurant auprès des pays « détenteurs » de la ressource. La France contrôle en effet une part significative des eaux territoriales autour de la Réunion, Mayotte et les Iles Eparses ; elle est en mesure de jouer un rôle de plate-forme technique dans le montage de filières pêche. L'objectif est de pouvoir concrétiser la réalité d'une telle stratégie lorsque la CTOI sera amenée à établir des quotas.

- deux préalables à la mise en oeuvre d'une telle stratégie :

. **l'organisation de la profession** ; sur cette base, doit être développée une activité export vers l'Europe, fondée sur un principe de production de qualité labellisée, impliquant une action concertée sur les marchés et une haute valeur ajoutée de la filière de conditionnement et de transformation du produit.

. la constitution d'une flottille de navires suffisamment autonomes pour étendre leur « rayon d'action » sur l'ensemble de l'océan Indien . Cela implique en priorité une action auprès de la Commission Européenne et de la Politique Commune de Pêche, relative à la **cessation des aides à l'accroissement de la flotte de pêche**, en vertu d'une logique découlant de l'épuisement de la ressource dans les eaux du continent européen...

Sur le long terme, il faut assurer une action de gestion, de connaissance et de contrôle pour une pêche durable et raisonnée dans l'océan Indien, pour mettre en application les directives de la FAO et les principes de « stocks partagés » affirmés à la convention de Montego Bay, ce qui implique d'abord un meilleur suivi de la ressource. Dans un secteur où la condition du développement est la coopération entre pays de l'océan Indien, la Réunion peut apporter **la capacité technologique de la France**, en matière de gestion de la ressource comme de surveillance des zones de pêche, avec l'apport logistique de la Marine Nationale.

2.3.3. L'environnement et l'énergie

- **l'exemple de la filière solaire et photovoltaïque**

Si à La Réunion la production de cellules photovoltaïques est inenvisageable pour des raisons de coûts d'investissement, de ressources en silice insuffisantes et de process très consommateur d'énergie, en revanche, les segments avals de cette étape peuvent être réalisés localement. Il existe aujourd'hui une industrie en pleine émergence qui dépasse le stade d'une simple industrie de transformation limitée à l'assemblage : la Réunion dispose aujourd'hui **d'une vraie expertise en matière d'industrie de fabrication dans le domaine**

du solaire et du photovoltaïque. Une entreprise locale va prochainement être dotée d'un outil de production de chauffe-eau d'une capacité de 50 000 unités / an, soit la plus grosse capacité d'Europe.

- le projet **EMERGIE**

Autour de la filière solaire s'est constitué un cercle plus large de professionnels des secteurs de l'énergie et de l'environnement, s'organisant sur un principe de pôle de compétitivité (prise de parts de marché sur la base de projets de développement fondés sur la R&D), selon deux axes stratégiques :

- l'intégration des **potentiels économiques fondés sur les énergies renouvelables** (solaire et autres sources : éolien, biomasse, ainsi que géothermie et « hydrolien » en perspective) ;
- l'intégration des paramètres énergétiques au **secteur du BTP** : « l'alliance » entre une industrie émergente à forte valeur ajoutée et un secteur économique porteur à long terme pour l'économie réunionnaise (cf infra) ;

On s'oriente bien vers un concept d'**île laboratoire** (sur des logiques que l'on retrouve dans certaines composantes de la filière TIC ou du pôle Qualitropic). Il faut multiplier les expérimentations tant sur les réseaux que sur la production, afin de garder le petit avantage compétitif qui est en cours de création, et d'exporter le savoir-faire. Il faut donc mettre plus encore l'accent sur la R&D, en matière de solaire comme dans les autres secteurs.

- Impacts sur l'emploi et secteurs porteurs

La généralisation d'une stratégie d'entreprise positionnée sur le secteur de l'énergie et de l'environnement aurait un impact positif, sur les principes suivants :

- le marché réunionnais seul ne peut pas absorber de volumes importants de production. Il est donc impératif, pour croître, de conquérir des marchés internationaux ;
- L'industrie réunionnaise s'est contentée jusqu'à présent de transformer, à destination du marché local. Pour créer de la Valeur Ajoutée - nécessaire à la conquête de marchés internationaux - l'industrie ne doit pas seulement transformer mais elle doit créer et produire.
- Le marché local doit « être fort pour pouvoir être fort pour être crédible à l'international » ; cette crédibilité jouant notamment au niveau des acteurs financiers locaux.

D'autres filières peuvent présenter des potentiels d'emploi analogues :

- la structuration d'une véritable filière bois à vocation énergétique ;
- la spécialisation sur la base d'avantages concurrentiels technologiques par rapport à la zone O.I. dans le traitement des déchets ;
- la création d'une industrie de la biomasse.

2.3.4. Les TIC

L'économie liée à la filière TIC, quels que soient les choix stratégiques, sera « boostée » pour plusieurs années par l'amélioration générale des conditions d'accès à internet. Mais les « variantes » stratégiques doivent être établies en fonction de la grande diversité des sous-secteurs inclus dans la filière. Le développement à long terme de la filière TIC est à envisager à trois niveaux :

- **Le marché interne de la Réunion** verra la poursuite de l'augmentation d'un marché local qui sera nourri de nombreuses années encore par la progression de l'équipement individuel de la domotique, etc.... Sur ce marché interviennent aujourd'hui des filiales de grandes sociétés, nationales et internationales (opérateurs, distributeurs de matériel), dont les organes de R et D sont extérieurs à la Réunion, et qui trouveront leur assise jusqu'à moyen terme dans le gisement endogène.
- **Le marché extérieur** : le développement vers l'extérieur suppose de trancher un dilemme entre **risques et chances de développement**. Il est nécessaire de procéder à une analyse plus fine des enjeux de développement pour la filière (étude capacité d'innovation/risques et faiblesses), et pour cela d'introduire une **segmentation**, fondée sur le rapprochement des attentes des différentes entreprises. Sous ce dernier aspect, les grands groupes ont moins d'intérêt initial à une ouverture du marché des TIC qu'une population de **petites PME productrices de contenu** ; c'est à partir de cette mouvance que doit être envisagée une **action volontariste de constitution d'un pôle d'excellence** (ou pôle de référence, regroupant la représentation de l'ensemble des filières européennes) en vue de saisir les opportunités sur la zone.
- **L'intégration de la « plus-value TIC » à d'autres filières d'avenir**, notamment : la santé et le domaine biomédical ; l'organisation touristique ; la régulation énergétique et environnementale.

2.3.5. L'ingénierie et la formation

Les **besoins en formation** des pays environnants, dans leur processus d'émergence économique, sont particulièrement importants ; les organismes de formation réunionnais possèdent une réelle capacité de développement sur ce marché. De façon analogue, la capacité de **conseil, d'aide à la décision, d'accompagnement de projets** concentrée à la Réunion est importante, notamment dans les domaines régis plus ou moins directement par les politiques publiques.

La mise en œuvre de ce potentiel peut se décliner à deux niveaux :

- La valorisation des **compétences des structures publiques et semi-publiques** dans des stratégies de coopération régionale : celles des collectivités publiques, des OLS et des opérateurs d'aménagement, celles des agences techniques. L'existence de **cadres de droit public inspirés du droit français** constitue une facilité d'« entrée » dans certains pays de la zone ;
- **l'ingénierie et la formation marchandes** : le développement d'une stratégie commerciale de l'ingénierie marchande dans un bassin géographique où les besoins d'accompagnement de l'émergence des économies restera important pour toute la génération à venir à deux aspects :
 - l'importance - qui va au-delà du seul marché de l'ingénierie - de la veille commerciale, en amont des appels d'offres, dans les pays de l'océan Indien (cf supra).
 - Le renforcement du rôle d'un échelon réunionnais de PME d'ingénierie, par rapport à l'offre des cabinets nationaux : c'est la question de l'intégration de compétences réunionnaises, soit dans directement dans l'encadrement de ces sociétés, soit dans le cadre de la sous-traitance.

2.3.6. Le tourisme

C'est un des D.A.S. présentant le plus de potentiel d'emplois, dans les perspectives tracées par le Schéma de développement et d'aménagement touristique : celui-ci donne un objectif de 600 000 touristes en 2010 et un million en 2020, avec un effectif d'emplois passant de 10 000 à 20 000, pour un secteur dont les recettes sont déjà supérieures en 2003 au montant de l'ensemble des autres exportations (310 M euros contre 240 M euros pour l'ensemble des autres exportations).

C'est aussi celui qui présente les plus grandes vulnérabilités :

- Le goulet d'étranglement de la desserte aérienne : la diversification des provenances touristiques européennes par rapport à la dominante actuelle France Métropolitaine, comme la possibilité de liaisons transversales de dimension régionale, conditionnent fortement la faisabilité de réalisation des objectifs du SDAT. Dans le court-moyen terme, cet état de fait accentue l'opportunité des produits combinés avec Maurice, dont la desserte est beaucoup plus diversifiée.
- Le « sur-place » actuel de la création de chambres faute de solutions foncières (alors que les besoins à l'échéance 2020 sont estimés de 80 à 150 ha) obère directement la progression de la capacité hôtelière. Celle-ci sera également fonction, à terme, du bon fonctionnement des mécanismes de reprise de structures hôtelières créées en défiscalisation.
- L'année 2006 a montré à quel point la fonction touristique était assujettie au maintien de la qualité et de l'image de la destination Réunion en matière de sécurité sanitaire et physique.

La stratégie dans le temps comporte deux étapes :

- A court et moyen terme, le « levier » de la diversification touristique fonctionnera sur deux composantes liées :
 - . Le produit combiné Maurice -Réunion, qui intéresse les Mauriciens qui vont construire 3000 chambres dans les années qui viennent, et qui ne pourront pas « remplir » immédiatement cette nouvelle capacité avec leur seul produit balnéaire.
 - . Une priorité à la clientèle germanique, culturellement intéressée pour joindre au « balnéaire Mauricien » l'attrait de tourisme de découverte de la Réunion ; l'attractivité de La Réunion étant d'ailleurs plus durable en termes de fidélisation de cette clientèle. Dans cet axe de développement, La Réunion n'a pas encore engagé la mise en valeur d'atouts pourtant exceptionnels :
 - le site du volcan de la Fournaise, unique en termes d'activité et d'accessibilité ;
 - l'excellence de La Réunion dans le domaine de l'appareil médical, conjuguée à la qualité climatique de l'île, ouvre la possibilité d'une offre de séjours spécifique à une clientèle de personnes âgées à revenus élevés.
- C'est une fois construit ce socle de fréquentation que l'on pourra aborder d'autres cibles. En particulier, l'attraction de la clientèle asiatique trouvera sa pleine mesure dans une perspective longue : ses ressorts de fréquentation sont aujourd'hui très consuméristes, et orientés sur l'Europe. L'évolution « culturelle » de cette clientèle en matière touristique permettra à La Réunion de mieux faire valoir ses atouts auprès d'elle.

Le SDAT

Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique

Le SDAT a été réalisé en 2004 pour le compte de la Région Réunion. Il a été adopté à l'unanimité en assemblée plénière le 22 décembre 2004.

N.B. : Le SDAT a été réalisé avant l'apparition de l'épidémie de Chikungunya.

Etat des lieux

Le tourisme à La Réunion en quelques chiffres :

- 360 millions d'euros de recettes
- 430 000 touristes en 2004, 80% en provenance de France continentale.
- 10 000 emplois
- 40% des emplois dans l'Ouest

Le secteur touristique a des effets d'entraînement sur de nombreuses composantes économiques : BTP, commerces, artisanat, ... et maintien de populations en milieu rural.

La Réunion possède des éléments de différenciation par rapport à ses destinations concurrentes : c'est une zone européenne (hors espace Schengen), son volcan est accessible et actif, sa diversité culturelle est unique au monde.

Enjeux

En 2020, il y aura environ 1,5 milliards de touristes potentiels dans le monde. Pour La Réunion, le taux de croissance prévu est de 7,1% /an soit 600 mille touristes en 2010 et 1 million en 2020.

Pour réaliser ce potentiel de croissance, il convient de suivre deux axes majeurs :

- développer et améliorer l'offre de produits,
- valoriser la dimension environnementale en lien avec l'écologie et le cadre de vie.

Orientations stratégiques

La structuration d'une stratégie marketing globale déclinée en politiques touristiques devient primordiale. Ses objectifs doivent être :

- accroître le marché local,
- optimiser le potentiel de la clientèle issue de France continentale,
- diversifier la clientèle : Allemagne, Belgique, Suisse puis Italie et Grande Bretagne,
- segmenter les marchés : seniors et touristes nature,
- diversifier les niche,
- assurer une promotion propre à chaque filière/produit : découverte/balnéaire/randonnées, loisirs/nature/culture, golf/bien-être, affaires et croisières.

2.3.7. La santé : les constituants d'un pôle d'excellence

- **Le CMRU** : un projet structurant pour la Région Océan Indien :
 - **Un projet universitaire à vocation régionale** : le projet de CHRU (rassemblant l'ensemble des disciplines Médecine Chirurgie Obstétrique) est d'abord une réponse aux besoins en formation médicale du million de Français présent dans l'Océan Indien (Réunion et Mayotte), mais aussi des pays francophones de l'océan Indien : pour les Seychelles , les Comores et Maurice - à la demande de ces pays, qui n'ont pas de faculté de médecine - ainsi que pour Madagascar, dans une optique de partenariat qualifiant avec la faculté de médecine

d'Antananarivo (le pays a de nombreux généralistes au chômage et pas de spécialistes formés).

Ultérieurement, le CHRU pourrait être ouvert aux étudiants d'Afrique francophone - la Réunion leur offrant un contexte d'intégration plus favorable que l'Europe du Nord où ils sont amenés aujourd'hui à faire leurs études.

Il s'agit donc d'un **projet d'intérêt majeur pour la francophonie**, la formation des élites des pays voisins créant des liens d'amitié à vie.

- **Une faculté de médecine au service de la région** : en termes d'équipement, le CMRU viendra conforter une avance technologique hors de portée des pays voisins de l'océan Indien (cyclotron, service de soins aux grands brûlés, etc...). Cet avantage amène à prévoir l'accueil, sous certaines conditions, des ressortissants de la zone ; il permet également d'envisager le développement d'équipes de recherche des grands organismes nationaux de recherche médicale (IRD, INSERM, IP, ...).
- **Mise en œuvre** : la création du CMRU, par fusion des deux centres hospitaliers existants de Saint Denis et de saint Pierre, devrait être votée au niveau des instances de décision fin 2006, et effective au début de 2007.

La stratégie de développement du CMRU est fondée sur un principe de **recours à de jeunes enseignants**, avec une « montée en puissance sur cinq à six ans. Le CHRU assurerait les formations de 1^{er} cycle et de 3^{ème} cycle, dans un premier temps, le cursus de 2^{ème} cycle étant effectué en métropole. Dans un deuxième temps, la filière complète se déroulerait à La Réunion. Le **mode de portage de la création du CMRU** est à définir, la solution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) paraissant la plus adéquate.

Globalement, le projet de création du CMRU devrait engendrer 1 500 emplois supplémentaires.

- **Le potentiel de la formation de personnels paramédicaux :**

Le constat de base est celui de la pénurie durable de ces professionnels en Europe, en France en général, et à La Réunion. Contrairement à la métropole, la profession reste attractive à La Réunion, du fait d'un niveau de rémunération supérieur à celui de la métropole, et surtout d'une image beaucoup plus valorisée dans la société locale.

Or l'effectif annuel de 220 infirmières formées à La Réunion est insuffisant eu égard aux besoins hospitaliers, du secteur privé comme du secteur public, qui contraint à des solutions palliatives (recours à des temporaires ou à des personnels d'autres pays d'Europe).

Les besoins, intégrant l'objectif des « rattrapages » cumulés du secteur hospitalier (court et moyen séjour, accueil personnalisé) sont de l'ordre de **600 emplois/an**.

Il est probable cependant que les quotas ne pourront être alignés rapidement à hauteur de ces besoins. La solution résidera alors dans le partenariat avec des écoles métropolitaines menacées de fermeture du fait qu'elles ne « remplissent » pas leurs quotas, pour l'accueil d'élèves de jeunes réunionnaises.

Les besoins de rattrapage sont également importants pour les kinésithérapeutes, les cadres hospitaliers, et dans le domaine de l'imagerie médicale.

- **La recherche biomédicale et en santé :**

Elle se développera en réponse aux **problématiques de santé publique dominantes**, à La Réunion comme dans les pays environnants : diabète, nutrition et obésité, cancer, maladies inflammatoires chroniques, maladies infectieuses émergentes, ainsi que certaines maladies génétiques rares.

C'est notamment la finalité de la **création du centre EmerVEILLE**, Centre de recherche Régional et International coordonné à La Réunion, dont le principe a l'aval national.

Le centre doit se construire selon un **principe innovant de veille/recherche**, plus actif que la veille classique, selon un concept de « télescope du vivant », rassemblant les différents domaines (humain, viral, animalier, socio comportemental, environnemental, etc...)

Ce centre s'inscrit dans une logique internationale : mise en place d'antennes dans les différents pays de la COI, avec répartition des tâches ; concept de « chercheurs sans frontières », par attribution de bourses à des chercheurs de très haut niveau.

Le projet est appelé à de fortes articulations avec les actions de recherche dans le domaine des plantes médicinales, et plus largement relevant de la valorisation de la biodiversité.

L'objectif serait le dépôt, dans un délai de 10 ans, de deux à trois brevets de molécules à vertu innovante.

- Recherche et **gestion de la santé publique** : les exigences croissantes en matière de sécurité sanitaire, de traçabilité dans le domaine de la consommation, de prévention, nécessiteront le développement correspondant de la capacité en laboratoires.
- Développement de l'offre dans les secteurs de la **gériatrie, de la gérontologie et du handicap** : dans ce domaine du médico-social, relevant de la compétence de l'Etat et du département, le facteur essentiel est l'augmentation des besoins endogènes liés à la mutation démographique, tant en matière de structures de soins et d'hébergement que de personnel (cf point suivant).

2.3.8. Les services à la personne

Les services à la personne constituent l'un des potentiels majeurs de **l'économie résidentielle**. Leur développement constitue la meilleure solution d'évolution des « emplois sociaux », sur des logiques non-marchandes ou marchandes (cf supra). La croissance du potentiel d'emploi proviendra en effet :

- de **l'évolution démographique**, et des besoins liés aux classes d'âge impliquant le plus les métiers d'accompagnement de la personne.
 - les plus jeunes classes (moins de six ans) se situeront à 25 ans à un niveau quantitatif sensiblement équivalent à celui d'aujourd'hui. C'est l'occasion d'opérer un rattrapage du fort déficit d'accompagnement de cette population enfantine par rapport aux ratios métropolitains ;
 - pour les classes âgées (plus de 65 ans), dont l'effectif devrait tripler à l'échéance du Plan, les besoins sont autant qualitatifs que quantitatifs ;
- du développement de **l'urbanisation et des modes de vie** qui lui sont liés.

La valorisation de ce potentiel supposera notamment le développement des formations de tout niveau en ce domaine, et la structuration du secteur associatif « employeur » ; au plan financier, au plan technique et économique, dans les secteurs marchands et non-marchands.

Le choix initial des Domaines d'Activité Stratégique a été lié à l'identification de potentiels de marché, plus ou moins concrétisés aujourd'hui ; la réflexion a mis en évidence l'importance de **l'innovation** comme vecteur majeur du développement de ces secteurs : c'est le facteur qui fait le lien avec les stratégies de recherche et d'enseignement de haut niveau.

L'innovation technologique est le facteur le plus immédiatement mis en évidence. L'approfondissement des moyens de développement montre cependant un potentiel au moins égal dans d'autres formes d'innovation, tenant à la **transversalité** et à **l'organisation** (interne, à l'international), primordiaux pour des secteurs qui resteront de dimension modeste en regard des marchés qu'ils abordent.

Cette prise en compte de l'innovation organisationnelle ouvre deux pistes à la réflexion stratégique :

- valoriser les « gisements » de productivité sociale et économique liés aux organisations de tous ordres, dans l'impératif de développement intensif qui est celui de la Réunion ;
- élargir la notion de « Domaine d'Activité Stratégique ».

3. Les secteurs traditionnels et l'innovation

3.1. L'import-substitution : le socle

Le changement d'échelle de l'économie réunionnaise par le développement à l'international et par le vecteur des secteurs d'avenir ne saurait procéder d'une rupture : **l'import-substitution** développé depuis plusieurs décennies restera le socle de la création et du développement d'entreprises, de la création d'emploi, de l'acquisition de compétence **permettant aux entreprises de se renforcer professionnellement et financièrement** dans la perspective de marchés plus larges. Ce développement s'appuiera sur un marché intérieur qui n'a pas d'équivalent dans les autres pays de l'océan Indien.

Chiffres clés / entreprises :
32 073 entreprises au 1^{er} janvier 2006
dont 30 426 de moins de 10 salariés (94,9%)

Les conditions de protection concurrentielle qui avaient permis au secteur de l'import-substitution de développer ses résultats et ses savoir-faire vont être bouleversées par la mise en œuvre des accords APE, introduisant des conditions concurrentielles plus exigeantes. Les entreprises réunionnaises devront être armées :

- pour améliorer leur productivité ;
- pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et de garder leur potentiel d'emploi.

3.2. Conforter et renouveler dans l'économie résidentielle commerce, artisanat et BTP

La nécessité de construire une « économie d'ouverture » à la Réunion ne saurait masquer l'importance persistante de **l'économie résidentielle**, qui poursuivra son développement. Le commerce et l'artisanat sont les secteurs économiques qui en sont le plus directement dépendants.

Chiffres clés / commerce, artisanat BTP :
- Commerce : 9735 entreprises, 24 579 emplois
- Artisanat : 10 126 entreprises
- Construction : 4293 entreprises, 11 835 emplois

L'avenir de ces secteurs est directement lié à la construction progressive d'une **urbanisation structurée de la Réunion**. Seule une « densification soutenable » peut apporter de nouvelles sources de développement :

- Par l'évolution vers un mode de vie urbain spécifique à la Réunion, générateur de **nouvelles demandes et de nouveaux types de services à la personne** ;
- Par la création de **nouvelles centralités**, assurant une organisation plus efficace des fonctions de proximité.

3.2.1. Le devenir de l'activité commerciale à long terme

Elle présente deux enjeux majeurs :

- la constitution d'une **armature commerciale équilibrée** : les deux dernières décennies ont donné lieu à une évolution extrêmement rapide de la distribution et des implantations commerciales, aussi importante que celle qu'a connue la métropole en plus d'un demi-

siècle. la Réunion a « sauté » d'une organisation commerciale de type rural à une concentration poussée en hypermarchés ; le niveau intermédiaire des centres commerçants urbains est peu développé. La cause partielle en est l'absence de cadre de structuration urbaine. Ce constat alimente la réflexion sur l'enjeu d'une densification « soutenable et raisonnée », la poursuite des concentrations en très grandes surfaces conduisant à des dysfonctionnements territoriaux. Il appelle à court terme des mesures très volontaristes en terme d'aménagement de l'espace.

- **L'implication du secteur de la grande distribution** : la maîtrise financière de ce secteur échappe de plus en plus aux acteurs économiques réunionnais. Les mesures coercitives propres à freiner l'hypertrophie des grandes surfaces excentrées ne suffiront pas. Comment assurer à l'avenir des politiques de maintien ou de création d'implantation accordées au souci d'équilibre urbain évoqué ci-dessus, si les **principaux investisseurs** du développement commercial ne sont pas **intéressés à d'autres formes d'urbanisme commercial**, intégrées à la reconstitution de la ville ?

3.2.2. Le renouvellement de l'artisanat

Le devenir de ce secteur - qui représente aujourd'hui le tiers des entreprises réunionnaises - a en perspective de fortes opportunités :

- L'artisanat restera longtemps encore le **secteur le plus accessible et le plus adaptable - soit par le vecteur de la création d'entreprise, soit par celui de l'apprentissage** - à des personnes dont la formation initiale ne permet pas d'envisager les filières de forte qualification tertiaire et technologique. Sa vitalité est essentielle dès lors que l'évolution sociétale de la Réunion se doit d'éviter un clivage croissant entre exclusion et « secteurs de pointe ».
- Le soutien économique de ce secteur peut provenir d'un **programme à long terme** mettant en œuvre le **transfert progressif** en sous-traitance à des entreprises artisanales **des activités de maintenance, d'entretien et d'alimentation** assurées aujourd'hui en régie par les **collectivités locales**.
- Le secteur de **l'artisanat de création**, actuellement en émergence, et contributif de l'image réunionnaise, est à conforter en liaison avec l'affirmation du produit touristique réunionnais et avec le développement numérique.

Mais le secteur doit **réduire ses fragilités**, qui se traduisent notamment par le fort « turn-over » création/disparition d'entreprises :

- **Développer des aides techniques adaptées** aux entreprises artisanales : il s'agit essentiellement de l'adaptation aux spécificités des artisans et des TPE des boutiques de gestion, ou des outils de mise à disposition de locaux. Sur le fond, c'est un dispositif adaptable d'aide à la constitution de dossiers (et notamment de dossiers de réponses aux appels d'offre) qui est en priorité à concevoir.
- **Inciter au regroupement** : soit sous forme de groupements d'achat et de mutualisation de moyens, soit de façon plus structurante sous forme de groupements (GIE, voir S.P.L) pour répondre à des appels d'offre et dans certains cas à des marchés internationaux. C'est en appui à ces formes de « mise en réseau » que pourraient être orientées les dispositions financières de la LOPOM : le principe d'un levier fiscal appliqué aux investissements est particulièrement structurant et son principe doit être renforcé ; mais il devra redoubler de mesures d'appui aux actions groupées des TPE (garantie, avances, quasi-fonds propres, etc...)

3.2.3. Le BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu dans les années récentes une modernisation très forte, poussée par l'importance constante de la commande, appelée à se

poursuivre en parallèle avec les besoins liés à la démographie. Cette modernisation s'est manifestée au niveau de l'équipement et de la qualification technique des entreprises, mais aussi très fortement dans le domaine de la régularisation du statut des personnels. Ces progrès, de même que l'exigence de formation, sont à poursuivre dans le long terme.

Trois enjeux devraient particulièrement marquer le secteur du BTP dans les décennies à venir :

- **la contingence des politiques publiques** : l'activité du BTP restera très assujettie à l'orientation des politiques publiques : financement du logement social, défiscalisation, politique et formation des prix des matériaux (notamment à l'importation),
- **la structuration des entreprises du secteur** : un marché où dominaient autrefois des PME locales est aujourd'hui tenu par les « majors » nationaux, à côté d'un secteur artisanal « boosté » par l'importance de la demande. Le secteur joue une fonction socio-économique importante, qui justifie de travailler à une structuration plus équilibrée :
 - Définir les conditions d'une **ouverture mesurée à la concurrence internationale**, concernant les intrants comme l'activité elle-même, dans une optique de salubrité du marché ;
 - Analyser l'opportunité et les conditions de reconstitution d'une catégorie intermédiaire, pour des raisons de meilleur équilibre du marché et de **meilleures opportunités d'emploi des cadres réunionnais** formés dans ce secteur ;
 - Poursuivre la professionnalisation du **secteur artisanal du BTP** ; celui-ci a démontré récemment une capacité à s'inscrire dans les normes sociales de la profession ; il doit sortir d'une fonction de variable d'ajustement, et être partie prenante de la modernisation du secteur, grâce aux modes d'intervention groupés indiqués au chapitre Artisanat (cf supra).
- **L'intégration des techniques et procédés constructifs** tenant à l'économie des ressources énergétiques et environnementales, à l'économie de l'espace, à l'intégration paysagère et urbaine. **C'est l'opportunité majeure du pôle Emergie** (cf supra), dont les perspectives de marché sont importantes :
 - A la Réunion, avec le renouvellement à moyen terme d'un parc collectif et individuel « écologiquement obsolète » ;
 - A l'export : les pays émergents ne pouvant construire leur développement que dans le cadre d'une « facture énergétique » maîtrisée, et ayant besoin de la technicité des entreprises réunionnaises pour réaliser cet objectif.

4. Le devenir de l'économie agricole

Depuis plusieurs décennies le secteur agricole réunionnais se construit sur un principe de politiques de filières, soit orientées à l'export - le sucre constituant toujours la principale activité exportatrice de la Réunion, soit vers l'autosuffisance alimentaire partielle de l'île (élevage, fruits et légumes). La stabilité économique et sociale de cette organisation dans le court-moyen terme est nécessaire à la préparation des transitions.

Chiffres clés / agriculture :

<i>- Nombre d'exploitations en 2003 : 7621, surface moyenne de 5,6 ha</i>	
<i>- Surfaces agricoles en 2004 :</i>	
<i>Canne à sucre :</i>	<i>26 403 ha</i>
<i>Surfaces toujours en herbe :</i>	<i>10 213 ha</i>
<i>SAU :</i>	<i>49 187 ha</i>
<i>- Valorisation :</i>	
<i>Canne à sucre :</i>	<i>113,2 millions d'euros</i>
<i>Total :</i>	<i>314,9 millions d'euros</i>

L'enjeu du secteur agricole dépasse largement son poids actuel, et a fortiori futur, en seuls termes d'emplois ou de PIB. La prospective recoupe de multiples domaines qui vont conduire à jeter les bases d'une économie agricole directement contributrice aux nouveaux enjeux du développement durable de la Réunion.

4.1. Une filière sucre à l'horizon de dix ans : l'importance des déterminants internes

L'importance permanente de la filière sucre dans la réalité et dans la représentation de l'économie réunionnaise tient en large part à une **plurifonctionnalité** (économique - social - spatial - environnemental) dont chaque composante est à considérer dans le cadre d'autres stratégies transversales appelées à régir le développement durable de la Réunion à terme.

Les modifications récentes des conditions du **marché protégé du sucre** représentent à la fois un avertissement (par rapport à naguère, la production de sucre réunionnaise se trouve plus directement exposée au jeu du marché) et une **opportunité** : la filière canne bénéficie encore pour plusieurs années d'une « égide » qui permet de **se préparer aux « incertitudes de l'après 2014 »**.

4.1.1. Déterminants externes

- **Les écrans au marché : l'OCM sucre « réformée » et les cadres de régulation à court-moyen terme**

Les accords intervenus fin 2005 donnent aux débouchés du sucre une lisibilité jusqu'à la campagne 2014 - 2015 . On peut en rappeler les principaux paramètres :

- Baisse du prix de référence du sucre de 36 % sur 4 ans (de la campagne 2006-2007 à la campagne 2010 - 2011) ; maintien d'un prix de référence jusqu'à la campagne 2014-2015.
- Compensations de la baisse du prix de référence par la solidarité européenne et nationale : si les aides à l'écoulement diminuent de 23 à 15 M€/an, **les compensations atteignent 74 M€/an, dont 30 M€/an de l'Etat français, pour l'ensemble des DOM** (la Réunion représentant les trois - quarts de la production équivalent-sucre blanc des DOM).

Ces compensations s'inscrivent dans la **pérennité du statut des R.U.P.** identifié par le traité d'Amsterdam, qui affirme la nécessité de protection de certains secteurs économiques du fait qu'ils sont nécessaires à l'équilibre social et environnemental des territoires concernés. Dans le contexte des organisations de marché, **les négociations APE (horizon 2008)** constituent un cadre important pour le positionnement de la filière réunionnaise dans d'éventuelles coopérations avec les pays concernés (R&D, expérimentation notamment).

- **Quelle évolution du marché ?**

« Les incertitudes de l'après 2014 » sont liées au fait que **toute politique publique**, postérieure à l'horizon fixé aujourd'hui par la réforme de l'OCM Sucre, et postérieure au terme de la « sanctuarisation » de la PAC, **devra être adaptée au droit des échanges** auquel veille l'OMC. Comme pour l'ensemble des exercices engagés dans le PR2D, il serait illusoire de décrire les caractéristiques de ce marché à 25 ans ; néanmoins on en connaît les tendances d'évolution à moyen terme :

- **le marché européen** : l'OCM Sucre entérine désormais une limitation de la production européenne au champ de sa propre consommation, dans lequel l'écoulement de la production réunionnaise va donc continuer à s'effectuer à partir de 2006. Dans ce contexte, la baisse des prix du nouveau régime sucrier va éliminer les producteurs les moins compétitifs qui bénéficieront des fonds de restructuration. En termes d'avantages compétitifs, la production réunionnaise a plus d'atouts que de nombreuses industries sucrières de pays membres ; elle n'est pas pour autant armée pour résister sans compensations aux baisses de prix.
- **le marché mondial** : plusieurs facteurs en régissent la tendance actuelle :
 - la consommation mondiale de sucre est en progression constante ;
 - **la production cannière se développe selon plusieurs alternatives de transformation**. La principale alternative au sucre est la production de **biocarburant**. Les options en stratégie de production prises par un pays gros producteur tel que le Brésil, optant massivement pour la production d'éthanol, a des répercussions sensibles sur l'offre mondiale de sucre, qui s'est traduite au début de 2006 par une augmentation du prix mondial à un niveau proche du prix de référence prévu par la réforme de l'OCM pour la campagne 2009-2010.

Deux conséquences :

- Au terme de la période 2006 - 2014, une compétitivité sur un marché sans prix de référence (à la condition du maintien des compensations provenant de la solidarité européenne et nationale) est possible à la condition de la **recherche de productivités accrues sur l'ensemble de la filière**. La recherche de forte valeur ajoutée est d'autant plus impérieuse pour une production telle que celle de la Réunion, sans masse critique,
- Les **groupes sucriers** définiront de plus en plus leur stratégie en fonction des **opportunités du marché mondial**, et non plus des prix garantis de la PAC. Mais pour les groupes sucriers des ACP et surtout des PMA, le prix européen rémunérateur reste un levier stratégique d'investissement.

- **Des groupes sucriers de dimension internationale**

Les deux unités de production de la Réunion sont contrôlées par deux groupes dont l'un se classe parmi les premiers mondiaux, l'autre est à la dimension de la région océan Indien. Leurs décisions stratégiques (et notamment leur volonté de continuer à investir dans l'outil de production réunionnais) dépendront essentiellement :

- d'une **stratégie d'ensemble déployée à l'échelle internationale** (terrains producteurs de canne, unités de production et de raffinage, R&D), dans une recherche de rentabilité globale ;
- de leur **anticipation sur le potentiel de rentabilisation de la filière canne de la Réunion**, sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs (volumes de récolte, rendements variétaux, agricoles et industriels).

4.1.2 .Déterminants internes

- La rigidité du seuil de rentabilité de l'appareil de production sucrier

Pendant plusieurs décennies, la recherche de rentabilité croissante de la production sucrière a conduit à une **concentration irréversible** sur deux usines : celles-ci présentent un « **point mort** » proche des niveaux de récolte actuels, dans un système optimisé sur les deux bassins de collecte. Toute baisse un tant soit peu significative du volume de collecte (sensiblement de 900 000 t/campagne/usine) remettrait en cause la viabilité du système.

C'est ce « butoir » qui conduit la filière sucrière à poser le principe de politiques publiques de préservation voire de « reconquête » du foncier cannier, ainsi que de poursuite des subventions d'équipement permettant des gains de productivité à la récolte (irrigation et mécanisation).

- La filière ne subsistera que s'il existe à long terme une profession agricole pour assurer la production de canne à sucre

Le maintien d'une production de canne à sucre au niveau exigé par les seuils de rentabilité industriels dépendra de tendances jouant en sens inverse, et dont la résultante en termes de production cannière à l'horizon 2006 constitue un pari :

- aspect défavorable : la réduction des surfaces mises en valeur en canne, du fait de l'abandon de l'activité agricole, et du mitage urbanistique qui en est le corollaire (cf infra) ;
- aspect positif : une augmentation de superficie des exploitations compensant la baisse du nombre des « livreurs », et l'augmentation des rendements, tant au niveau de la production de cannes que de leur valorisation à la transformation.

Le maintien « réglementaire » de surfaces dédiées est vide de sens si le potentiel humain de leur mise en valeur n'existe pas. L'existence d'exploitations agricoles viables à l'horizon de 25 ans apparaît donc bien comme le principal déterminant du maintien de la filière, quelles que soient d'ailleurs les options éventuelles de diversification vers lesquelles elle se dirigerait.

4.2. Quelle économie agricole à long terme ?

La ligne directrice d'une stratégie à long terme est de **replacer l'exploitation au centre de la problématique du développement agricole**. Les acquis du modèle antérieur à « donneur d'ordre » agro-alimentaire devront être utilisés sans rupture vers un nouveau type d'économie : le terme même d'« exploitation » prenant une dimension plus large que la production agricole, et incluant les différentes dimensions de gestion de l'espace de l'activité.

4.2.1. Quel modèle d'exploitation agricole en 2030 ?

Cette problématique a fait récemment l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre des **Cahiers de l'Agriculture**, organisés par le Conseil Général de la Réunion et la Chambre d'Agriculture.

- les handicaps :

- Des **morcellements irréversibles** dans certains secteurs : l'émiettement du foncier agricole dans ces espaces rend extrêmement problématique et complexe toute opération de remembrement ou de portage foncier intermédiaire.
- La **pression de la demande de foncier urbain** : la rentabilité économique de la valorisation urbaine du sol, dans un contexte de rareté foncière, étant sans commune mesure avec la rentabilité agricole.

- **Une « démographie agricole » aux conséquences contradictoires**

La diminution du nombre d'agriculteurs est appelée à se poursuivre, comme dans l'ensemble des économies du modèle occidental. Les conséquences défavorables de ce phénomène seront évitées si la réduction du nombre d'agriculteurs ne se traduit pas par une accentuation de la déshérence agricole et de la spéculation immobilière individuelle. Pour cela, l'effort engagé depuis plusieurs années par la Chambre d'agriculture et les autres partenaires de l'encadrement de l'activité agricole doit être poursuivi :

- Préretraite ;
- Politique d'installation, sur des bases plus rigoureuses et plus ambitieuses qu'aujourd'hui :
 - Sur des superficies d'installation permettant de meilleures perspectives de revenu agricole d'une part, de pérennité et de probabilité de reprise de l'exploitation d'autre part.
 - Selon un principe du maintien de la propriété du sol agricole par des opérateurs publics.

- **Trois actions pour une exploitation agricole compétitive et adaptable**

L'objectif général est celui d'une « **banalisation** » de l'agriculture réunionnaise, qui inspire d'ailleurs la Loi d'Orientation Agricole de 2003 pour l'ensemble de l'agriculture française. On entend banalisation par rapport aux autres secteurs économiques, en rapprochant l'économie de l'exploitation agricole de celle des autres activités, qu'elles relèvent d'entreprises des secteurs secondaires ou tertiaires.

La finalité d'ensemble est de constituer un véritable capital productif d'exploitation, et de rompre avec le paradoxe d'une agriculture réunionnaise « sans capital ni travail »

La première action est généralisable d'emblée à l'ensemble de l'activité agricole, les deux autres s'appliquent dans un premier temps à la filière canne mais peuvent être transposées à d'autres filières de production.

❶ **Positionner le foncier agricole comme outil de production et non comme patrimoine immobilier**

- Soit par la réglementation ;
- Soit grâce à des outils d'acquisition appropriés.

C'est la seule voie permettant de **faire sortir les agriculteurs du dilemme** entre construire sur leur terrain et poursuivre l'activité agricole. C'est également ce moyen qui permet à l'exploitant de libérer ses ressources d'investissement pour les consacrer à l'investissement productif.

❷ **Organisation de l'interprofession et « capitalisation croisée »**

Pour se préparer aux « incertitudes de l'après 2014 », le cadre de la convention canne, tel qu'il existe et a évolué depuis 1969, apparaît comme un mode de coopération insuffisant parce que trop superficiel : portant uniquement sur la répartition du produit de l'exploitation de la canne (dans un débat focalisé aujourd'hui sur sucre/sucre et sous-produits), insuffisant pour actionner une véritable structuration en profondeur de l'interprofession.

C'est pourquoi parler de « **capitalisation croisée** » représente une ambition assez forte par rapport au stade actuel :

- cela suppose une volonté de contribution de l'industrie sucrière à l'investissement productif des exploitations ;
- cela suppose également une forme de participation des agriculteurs à l'outil de production sucrier ; la structure sociétale des groupes contrôlant ces outils est-elle prête à une telle réflexion ?
- cela suppose enfin de définir un programme concerté et cofinancé d'investissement en R&D portant sur le **renforcement de l'adaptabilité des exploitations par la diversification**.

③ Organisation technique des exploitations

Dans la perspective de maintenir une classe de petits et moyens planteurs dans le long terme, leurs structures apparaissent sous dimensionnées par rapport aux impératifs de mécanisation. Il est nécessaire de mener une **politique de dispositifs coopératifs**, aujourd'hui trop peu développés.

Même stratégie à mener pour la maîtrise du coût des intrants, pour laquelle l'instauration d'une pratique d'appel d'offres groupés serait plus efficace que des augmentations récurrentes des aides publiques ; c'est par ce moyen également que pourraient être imposés des cahiers des charges garantissant l'innocuité des implants sur le plan écologique.

Cette action de structuration devra être conduite selon **trois enjeux de gouvernance** :

- l'« introduction du capital » dans les exploitations agricoles ne doit sans doute pas se faire au détriment du **maintien du statut d'exploitation familiale**, dont la souplesse est un atout dans l'évolution socio-économique de l'agriculture réunionnaise. Même si l'objectif de « 2 x SMIC » par revenu d'exploitation, posé par la Chambre d'Agriculture, doit être retenu comme repère, le mode familial d'exploitation est celui qui permet le mieux d'« absorber » les aléas de ressources liés à une activité fragile et évolutive.
- il faut retrouver une **cohérence d'ensemble entre les différentes actions d'encadrement** des exploitations agricoles et de leur développement : effort de restructuration foncière, de formation, de création de dispositifs coopératifs, ont montré leur inefficacité lorsqu'ils ont été menés sans interaction.
- l'effort de structuration doit conduire à constituer une génération d'agriculteurs suffisamment armés (sur le plan technique, sur le plan financier, sur le plan organisationnel) pour jouir d'une **adaptabilité** par rapport aux évolutions du marché ; sans négliger la nécessité d'une « autre politique publique », à inventer, cela suppose de réduire leur dépendance à l'égard de tout « débouché providence ». Cette adaptabilité et cette capacité de diversification présentent un enjeu particulier sous deux aspects :
 - L'intégration de la pluriactivité dans les modèles d'exploitation agricole ;
 - La vigilance à l'enjeu de maintien d'activité agricole dans le secteur vulnérable de la zone intermédiaire des Hauts, selon des « modèles » spécifiques à chaque territoire.

4.2.2. L'interaction avec l'aménagement du territoire

- **C'est l'organisation urbaine qui doit préserver la place du territoire agricole**

Deux principes d'action :

- Il faut renverser les logiques de consommation de l'espace : l'espace urbain ne doit plus attendre de l'espace agricole et naturel une fonction de « fournisseur » de

foncier en flux illimité : c'est au cœur même de la dynamique urbaine que doit être gérée la rareté du foncier « libre ». La couronne urbanisée de la Réunion est amenée à adopter une stratégie de **métropole** (cf infra) équilibrant ses centralités denses, ses espaces de peuplement diffus, ses coupures agricoles et naturelles.

- Ce n'est pas la « sanctuarisation » de périmètres réservés qui contraindra la croissance urbaine à la densification, c'est la mise en œuvre de véritables dispositifs opérationnels de structuration urbaine qui favorisera les processus de densification et atténuera la pression sur le foncier agricole.

L'application rigoureuse d'une réglementation concourant à préserver le maintien d'une SAU de même niveau que celle de 2006 est bien sûr nécessaire. Mais à long terme, l'outillage réglementaire quelle que soit sa pertinence sera dépassé s'il continue à s'interposer entre une spéculation urbaine généralisée et une économie agricole étiolée : on assistera à la poursuite d'un flux élevé d'urbanisation « spontanée ».

- Anticiper et hiérarchiser les besoins de foncier non agricole

Il serait irréaliste de vouloir figer pour 25 ans l'espace agricole. Il semble préférable de parvenir à une bonne anticipation des besoins prioritaires et à leur traitement :

- identifier les espaces à faible valorisation agricole ou excessivement mités et favoriser leur transfert à l'urbanisation ;
- mettre en place des dispositifs permettant aux propriétaires de foncier agricole morcelé de valoriser partiellement ce foncier, par des procédures de type remembrement-aménagement (cf supra) voire transfert de C.O.S. ;
- anticiper sur les espaces nécessaires aux priorités de structuration du territoire :
 - Nouveaux pôles urbains liés à la desserte ferroviaire ;
 - Pôles économiques structurants.
- Etudier l'évolution de la valorisation du basculement des eaux : dans l'Ouest, certains périmètres irrigués initialement dévolus à la canne ne sont pas encore mis en culture pour un tiers de leur superficie. Il importe de trouver des moyens de « relance » de leur valorisation. Il faudra prioritairement favoriser l'installation de nouveaux modèles d'exploitation, de nouveaux modes de mise en valeur dans ces espaces ; sinon la question de leur utilisation à des fins non agricoles sera légitimement posée.

4.2.3. Quel potentiel pour demain ?

L'enjeu de la réflexion sur le devenir de l'économie agricole est contrasté :

- l'accent a été mis sur l'enjeu central de préserver des exploitations agricoles viables : cela concerne **l'ensemble des filières de production existantes ou potentielles** de La Réunion. Il convient alors de prendre en considération les vulnérabilités des différentes filières, dont certaines paraissent en situation de plus grande fragilité à moyen terme que la canne, et d'analyser le devenir des politiques publiques qui les « couvrent » ;
- au positif, c'est aujourd'hui qu'il faut jeter les bases de **nouvelles fonctions économiques** pour l'agriculture réunionnaise.

- Quel potentiel de diversification et d'alternatives ?

L'impératif commun à la filière canne comme à l'ensemble des filières agricoles, mais plus particulièrement celles qui ont une vocation à l'export, est celui de la **forte valeur ajoutée des productions**.

- **Exportation et autosubsistance : changer de paramètres**

- **Des productions « labellisées » pour l'export**

Produire pour l'export n'est pas une fin en soi ; la finalité en est, si c'est possible, de ne pas limiter les ressources de l'agriculture réunionnaise à un marché intérieur restreint et de plus en plus inscrit dans la concurrence.

La Réunion possède des potentiels pour **quelques productions à très fortes valeurs ajoutées** ; les potentiels les mieux identifiés aujourd'hui sont ceux de la production de café et des plantes médicinales (**cf projet Qualitropic**), d'autres peuvent être mises en exergue dans le futur. L'échec, dans les dernières années, d'autres spéculations à forte valeur ajoutée montre bien les conditions et les limites de la réussite de ce type de production :

- Impératif d'une **labellisation**, et de la procédure et de la qualité de suivi que cela impose ;
- Nécessité de s'inscrire dans les **circuits de commercialisation internationaux** ;
- Par nature, des productions « de niche », peu consommatrices de surface agricole et concernant un nombre d'exploitation modeste.

- **Repenser l'autosubsistance ?**

Une nouvelle conception de l'autosubsistance pourrait se construire sur deux axes :

- En matière d'autosubsistance alimentaire, la préservation du potentiel réunionnais doit s'organiser dans le cadre de la zone Océan Indien : c'est la conséquence directe à **anticiper des accords APE**, où certaines productions agricoles réunionnaises ont tout à perdre à se retrouver en situation de concurrence et non de coopération ;
- La « nouvelle frontière » de l'autosubsistance est celle des **énergies renouvelables d'origine végétale** : ce serait un contresens économique pour la Réunion de ne pas œuvrer à des solutions en ce domaine.

- **Quelles voies de diversification pour une filière canne ?**

L'effort général de la filière sucre, en R&D et en investissement public comme privé, est orienté aujourd'hui sur l'amélioration de performance de la production sucrière à toutes les étapes : recherche variétale, amélioration des rendements agricoles, orientation progressive vers des **variétés de sucre à plus forte valeur ajoutée** (sucres spéciaux, représentant désormais 40 % de la production réunionnaise).

La projection à long terme impose d'intégrer la probabilité de changement des conditions de marché et d'analyser l'ensemble de l'éventail des alternatives à l'option actuelle. C'est d'ailleurs cette voie que trace **le premier projet présenté par le pôle de compétitivité, relatif à la valorisation de l'acide aconitique**.

Mais **ces alternatives restent aujourd'hui imparfaitement étudiées**, du point de vue de la pertinence économique à long terme des alternatives identifiées, comme sous l'aspect de la prospection de solutions novatrices ; sauf à se contenter de l'option d'un appareil productif sucrier réunionnais fonctionnant en tant que « pilote » de process de production innovants applicables à grande échelle dans les pays émergents, sans « retour d'investissement » défini pour le territoire réunionnais.

▪ **L'option énergétique**

La Réunion n'a pas de réponse aujourd'hui pour se conformer à la réglementation imposant l'apport, par paliers successifs, d'une proportion significative de carburant d'origine végétale des les carburants automobiles en 2010.

Les études (récentes) menées jusqu'à présent concluent à la non rentabilité d'une telle production à la Réunion. Elles achoppent sur une question de taille critique plus invalidante encore que pour la production de sucre. Mais ces approches sont effectuées sur la base d'un « point fixe » dans le temps, et n'intègrent pas :

- La projection à long terme, où le renchérissement inéluctable du coût des carburants pétroliers change les termes de la rentabilité ;
- L'hypothèse de politiques publiques de soutien au développement de cette production à la Réunion.

▪ **Autres diversifications de la transformation de la canne**

La réflexion devra être conduite sur deux axes :

- potentiel à l'export des substituts « classiques » (rhum) : on rejoint les problématiques identifiées à propos des filières à forte valeur ajoutée ;
- développement des nouvelles formes de valorisation de la molécule du sucre (« chimie verte »).

En tout état de cause, le principe même d'une réflexion sur la faisabilité de la diversification de la filière canne est actuellement « interdit » par l'argument du « point mort » de rentabilité de l'appareil industriel ; il est nécessaire de susciter l'apport d'éclairages techniques extérieurs, susceptibles d'apporter des solutions d'aménagement à cette contrainte, au niveau même de la production industrielle.

- **la pluriactivité agricole**

Son enjeu pour la pérennisation de l'activité a déjà été mis en évidence ; son développement nécessite une recherche spécifique sur le modèle économique, et sur les solutions qu'il apporte en matière d'occupation de l'espace.

- **Les vocations des territoires dans l'espace agricole et naturel réunionnais**

Remarque liminaire : la plurifonctionnalité de la canne et ses avantages sont justement mis en évidence. On peut également raisonner sur des alternatives à chacune de ces fonctionnalités, pour des résultats aussi efficaces.

En termes de nature d'occupation des sols, deux sortes de problématiques sont à traiter :

• **productions à forte occupation d'espace ou non**

- on a vu que les cultures à très forte valeur ajoutée ne représentent qu'un potentiel réduit de surface ; il en va de même pour les productions végétales destinées à l'autosubsistance alimentaire, ou les productions animales hors sol, où quelques exploitations couvrent les besoins ;
- Les seules productions actuelles apportant des solutions significatives de « remplissage » de l'espace agricole (pour faire pièce à une urbanisation « qui a horreur du vide ») sont au premier rang la canne à sucre, en

deuxième lieu les prairies permanentes pour l'élevage bovin. On ne dispose pas de données sur d'autres possibilités tenant à l'agriculture ou au forestage, et apportant les mêmes avantages que la canne en matière de maintien anti-érosif du sol et utilisation énergétique de la biomasse.

- **logique Hauts-Bas** : classiquement, le domaine d'élection de la canne est localisé dans les Bas, pour des raisons de teneur en sucre et de capacité de mécanisation ; les alternatives à cette présence sont l'urbanisation bien sûr, mais également des modes d'utilisation du sol à caractère naturel mais à fonction de loisir (golfs, parcs publics, etc...) ; le caractère durable à long terme de ces alternatives dans toute ses composantes directes et indirectes (emploi, qualité paysagère, maintenance, etc...) doit être mesuré. Dans la zone intermédiaire, où la culture de la canne joue pleinement son rôle de frein à l'érosion, la pérennité de la fonction est plus exposée à la cessation d'activité, et à ses conséquences sur le seuil critique de collecte globale.

L'ensemble de ces questionnements met en évidence la nécessité d'une capacité de recherche et de réflexion élargie sur les modèles d'exploitation et d'occupation agricole de l'espace.

- Quels investissements et quelles politiques publiques ?

L'élargissement de la réflexion à l'ensemble de l'économie agricole doit conduire à un examen des opportunités d'infléchissement à long terme des politiques publiques, et à la pertinence des politiques de filière dans cette perspective.

L'ensemble de ces pistes de réflexion constitue un enjeu stratégique à long terme pour l'économie réunionnaise. Elle nécessite la mise en place d'un **dispositif de recherche pérenne** : le principe est proposé de constituer, sur la volonté de la Région, un **groupe de recherche permanent sur le thème « modèle d'exploitation agricole/modèle d'aménagement du territoire pour la Réunion de demain »**.

Ce pôle, qui devrait associer l'Université de La Réunion, devrait jouer un rôle d'observation avancé et autonome, en étant doté de compétences propres, recrutées notamment dans un cadre international, pouvant fonctionner sur un principe proche de celui adopté pour le centre « EMERVEILLE » (cf supra):

- Il effectuerait un travail de bench-mark auprès de pays différents et de régions différentes ;
- Il permettrait de restaurer une mémoire de l'expérience agricole à la Réunion, dans l'esprit du travail effectué jadis dans le cadre de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Aménagement des Hauts.

Perspectives opérationnelles : exigence de qualité, gisements d'innovation

1. De nouveaux cadres opérationnels et financiers

1.1. Vers une « financiarisation » des aides au développement économique : pour une amplification des partenariats public-privé

Les modes d'intervention classiques des aides publiques à dominantes subventionnelles sont amenés à faire une place de plus en plus forte à des outils intervenant dans la structure financière des entreprises. Dans ce mode opératoire, le financement public intervient **en levier incitatif de participations privées** à ces outils ; il présente plusieurs avantages :

- Il allège la charge du financement public ;
- Grâce à une répartition étudiée du risque, il oriente les acteurs financiers privés sur des investissements vers lesquels ils ne se portent pas spontanément ;
- Il relève d'une logique de financement de projet, dont les paramètres de rentabilité doivent avoir été identifiés.
- Il contribue à structurer les entreprises pour leur meilleure compétitivité.

La Réunion est aujourd'hui dotée d'une gamme étendue d'outils (prêts d'honneur, capital-risque et capital-développement, adaptés aux différents types d'entreprises et à leurs différents stades de développement. Toutefois, le développement d'une économie réunionnaise plus autonome et plus ouverte induit **plusieurs pistes de progrès** :

- le **renforcement des dotations** de ces outils, de dimension encore modeste aujourd'hui. Ce point donne lieu à un dilemme « paralysant » : la taille critique actuelle de l'économie réunionnaise ne justifie pas un dimensionnement fort de dotations ; et simultanément, la taille modeste des outils les rend vulnérables aux sinistres, ce qui réduit la possibilité de prise de risque ; l'adossement à des outils nationaux restera nécessaire ;
- la **prise de décision au niveau régional** : les organismes nationaux gérant les outils financiers sont réticents à ce principe ; une des raisons en est la faible taille relative des projets d'une économie telle que celle de la Réunion, et le coût élevé de l'instruction et du suivi des dossiers en regard de leur enjeu économique modeste en valeur absolue. La levée de ce blocage est à rechercher dans la prise en charge partielle des coûts d'instruction, dans le cadre d'un partenariat entre les organismes financiers et une structure régionale d'appui au développement ;
- la mobilisation de **nouveaux partenariats financiers** :
 - Au niveau des principaux groupes industriels de la Réunion, dans une optique analogue aux fonds de reconversion de métropole, mais à caractère préventif ;
 - Au niveau de partenariats dans l'océan Indien ;
 - Au niveau de l'épargne populaire.
- **L'articulation avec des leviers fiscaux sélectifs** : le cadre de défiscalisation « discriminant » de la LOPOM est à approfondir, dans le sens d'une **adéquation plus précise aux activités stratégiques régionales** (ouverture à l'export, R&D, secteurs d'avenir notamment). C'est un des domaines où la Réunion doit revendiquer un soutien plus important de l'Etat.

Le **financement de projets en PPP** relève de la même logique, dans le champ du financement des grands équipements ; la Réunion est engagée pour une quinzaine d'années dans un programme d'infrastructures lourdes indispensables à sa cohésion et à sa sécurité territoriale (routes, Tram-train, basculement des eaux) ; simultanément, elle doit effectuer un « rattrapage » en termes d'équipements d'assainissement, construire une nouvelle génération de réseaux énergétiques alternatifs, et changer la dimension de ses équipements portuaires et aéroportuaires pour assurer sa compétitivité internationale. L'ampleur des objectifs nécessite la recherche des solutions de partenariat avec l'investissement privé (national et international) les plus adaptées à la diversité de ces grands équipements.

Enfin, la capacité d'action des collectivités réunionnaises, face à une nouvelle généralisation d'efforts, ne pourra se passer du concours de nouveaux dispositifs d'attribution fiscale.

1.2. L'aménagement : pour un saut qualitatif

- L'importance de modes opératoires adaptés

L'enjeu principal de l'aménagement et de la gestion de l'espace réunionnais dépend de la qualité des modes opératoires. Sans cela, toute réglementation et tout zonage resteront lettre morte. Cet enjeu est évident sous plusieurs aspects :

- Conduite du **développement de pôles industriels**, en anticipation de la demande, des vocations économiques, des différentes étapes de renforcement des infrastructures de transport et des infrastructures énergétiques ;
- Conduite coordonnée des grandes opérations de renouvellement urbain et de création de nouvelles centralités ;
- Evolution conjointe d'une politique de structuration juridique et économique des exploitations agricoles, d'un politique foncière et d'installation.

- Les opérateurs : une exigence de compétences et de qualité accrues

Le « programme stratégique » du Plan, de même que la mise en œuvre du SAR, réclameront une très forte compétence technique de la part des opérateurs. Une simple compétence d'aménagement est insuffisante pour atteindre les objectifs proposés. Il s'agit en effet, a minima :

- de remplir une **fonction de promotion** des nouveaux pôles d'aménagement (qu'il s'agisse d'habitat ou d'activité, de renouvellement ou de nouveaux pôles), en concordance avec les potentiels et les dynamiques de chaque territoire. C'est une compétence de conduite de projet économique au sens large.
- d'**adapter les paramètres d'aménagement** en fonction des nouvelles caractéristiques de la demande et des contraintes du territoire. C'est à un tel niveau que doit **s'exercer la capacité d'innovation de l'opérateur** : dans l'application et la généralisation des procédés HQE, dans l'intégration de process énergétiques autonomes, dans la réalisation de modes d'aménagement « verticaux » s'appliquant aux installations fortes consommatrices d'espace (unités de stockage et grandes surfaces).
- Enfin de **gérer** : les bilans actuels sur l'offre et la demande d'espaces à vocation économique mettent en évidence que l'occupation du sol en « dents creuses » n'est pas le seul apanage de l'habitat, tant elle affecte également de nombreuses zones d'activité, alors que simultanément les entreprises vivent une pénurie de terrains disponibles (cf supra). Mais si l'on s'oriente vers la création de pôles d'activité constitués comme de véritables outils économiques, intégrant en temps réel les nouvelles opportunités d'activité, l'innovation technique et organisationnelle, le renouvellement du bâti et des activités implantées, **la gestion prend une dimension stratégique accrue.**

Les années 90 ont vu La Réunion commencer à développer ce type de compétence d' « opérateurs de projet » ; elle est aujourd'hui à reconstituer, dans une donne économique et institutionnelle différente ; elle concerne aussi bien les opérateurs du champ de l'économie mixte que les opérateurs privés.

Ce « deuxième souffle » de l'aménagement à La Réunion ne sera possible qu'à trois conditions :

- rétablir la confiance entre les collectivités, dans leur décision, et leurs opérateurs, dans leur rôle d'application ;
- « **réhabiliter** » le principe d'aménagement concerté ;
- « inventer » la juste place de l'initiative et de l'aménagement privé dans le projet de la collectivité.

- Le financement de l'aménagement : pour un retour aux fondamentaux

La Réunion, à l'occasion de ses premiers exercices de programmation des fonds structurels, a été amenée à « inventer » un outil spécifique de financement de l'aménagement, dont la forme actuelle est le FRAFU.

Chiffres clés / FRAFU :

Primaire

- | | |
|-----------------------|---|
| - Besoins : | 500 millions d'euros pour l'assainissement |
| | 250 millions d'euros pour les réseaux d'eau |
| - Accordé 2000-2006 : | 134 millions d'euros |

Secondaire

- | | |
|-----------------------|--|
| - Besoins : | 30 millions d'euros |
| - Accordé 2000-2006 : | 19 millions en initial, abondé de 20 millions fin 2005 |

Face à des perspectives de structuration extrêmement lourdes pour de longues années, il convient de reconstruire un dispositif réellement adapté à l'aménagement, dont on se permettra de rappeler les caractéristiques majeures :

- **l'aménagement est une action globale**, composite, associant des réseaux techniques et des équipements diversifiés, des statuts fonciers, des fonctions sociales et économiques différents ;
- son efficacité procède d'un principe de mixité urbaine ; ce principe renvoie non seulement à un enjeu de mixité sociale, mais aussi à celui **des leviers réciproques de financements croisés publics et privés**.

Le rapport d'évaluation du FRAFU publié début 2006 montre que dans son application, et à partir d'un souci de rigueur, le dispositif actuel s'écarte de cette logique :

- Il privilégie un souci de lisibilité financière et technique au détriment de la logique d'aménagement. La dissociation en « objets simples » conduit à un manque de cohérence et à l'inefficacité :
 - le FRAFU « primaire » (qui bénéficie des cofinancements FEDER) concentre ses moyens sur des équipements de traitement au coût de plus en plus lourd, alors que les collectivités n'ont pas les moyens de financer les réseaux de raccordement ;
 - le FRAFU secondaire est réparti entre des opérations de différentes natures, avec un résultat dispersé.
- Le dispositif applique une consigne de prise en charge des déficits des opérations concertées d'aménagement à la condition qu'elles comportent au moins 60 % de logements locatifs sociaux. Le logement social doit alors assumer la plus large partie de la charge foncière, ce qui est **hors de sa portée**, dans les plafonds de prix qui lui sont imposés et dans la situation actuelle du marché foncier à La Réunion - surtout s'il s'agit d'intervenir en densification et en « centralité ».

- Dans une perspective où dans le meilleur des cas on doit raisonner à ressources constantes, face à des besoins dont le chiffrage s'élève à des centaines de milliers d'euros, la stratégie à long terme d'un **futur outil de financement de l'aménagement** devrait être construite sur les principes suivants :
 - revaloriser le principe des opérations d'aménagement concertées et en privilégier l'application (cf supra) ;
 - **refondre** les deux volets aujourd'hui dissociés dans le FRAFU, avec deux principes d'attribution :
 - **financer des projets, et non des opérations et des équipements** ; cela présuppose une fois de plus l'existence d'une capacité de projet, politique et technique, de la part de collectivités communales et intercommunales ;
 - dans le meilleur des cas, faire porter le financement de façon intégrée sur les équipements primaires et les réseaux de raccordement.
- laisser une latitude beaucoup plus large de **répartition logements sociaux/logements privés** dans les opérations mixtes d'aménagement ; l'exigence devant alors moins porter sur un taux que sur la qualité d'ensemble du projet, du point de vue de l'intégration de ses composantes sociales et fonctionnelles.
- assurer la pédagogie de ces principes auprès des compétences d'instruction communautaires. Or, la France est aujourd'hui mise en demeure par l'Union Européenne de « se mettre aux normes » en matière d'assainissement.

Les moyens financiers ne permettront pas de réaliser une remise à niveau rapide dans tous les domaines et sur l'ensemble du territoire. Dès lors, **il faudra arbitrer entre deux impasses** : ne pas réaliser un aménagement structurant, ou différer pour quelques années les équipements primaires.

1.3. Environnement : modifier et optimiser la disponibilité de la ressource et l'organisation

La rareté est un des points communs des trois secteurs clés de ce thème et se révèle sous des angles différents. Il convient de la caractériser secteur par secteur, de comprendre son origine pour organiser la diminution de son impact et l'atténuation des facteurs limitants du développement dans le même temps.

- Les déchets : contraintes et acceptabilité

❶ Les contraintes

- Chemin critique : **traiter la question des déchets, c'est traiter la question de l'élimination de 500 000 t de déchets aujourd'hui et de 700 000 t dans 20 ans**. Un plan départemental existe depuis 1987, il est prévu que ses objectifs soient atteints en 2012, notamment la construction des deux incinérateurs dont 60% des coûts d'investissement sont liés au traitement des fumées.
- Un problème de jonction

Il va se poser un problème de pénurie entre le moment où les sites actuels d'enfouissement et d'incinération vont fermer et les nouveaux sites vont entrer en production. **Le lancement de projets dans le sud en 2006-2007 est conditionné par la fourniture de terrains**. Les tonnages actuels sont déjà supérieurs aux capacités de traitement.
- Les produits de bout de chaîne

Le vrai problème des déchets est celui du produit de bout de chaîne, indépendamment des valorisations intermédiaires remarquables que peuvent représenter l'énergie ou le compost. De plus, **La nature des déchets aura évolué d'ici 20 ans** et ces évolutions sont difficilement prévisibles.

- La recherche de solutions extérieures à court terme

La réglementation (convention de Bâle) ne permet pas d'exporter les déchets de La Réunion vers de nombreux pays voisins. **Il convient cependant de dissocier les pays non signataires des pays signataires de la convention de Bâle. Certains déchets (métaux, verre) sont d'ores et déjà exportés.**

En revanche, la recherche d'effets de seuils pour l'investissement privé par le traitement de déchets courants de pays tiers impliquerait de telles allocations d'espaces, de tels investissements, que cela n'est pas envisageable.

- Gouvernance

Il y a des obstacles majeurs à la structuration de la filière déchets. **La construction d'installations de traitement, bien qu'indispensable, générerait immanquablement une augmentation de la Taxe d'Ordures Ménagères. Les collectivités ne souhaitent pas en être à l'initiative ; l'association de ce problème à une pénurie de foncier empêche toute avancée.**

● L'acceptabilité

Le traitement à La Réunion des déchets ultimes est inéluctable. Le choix de l'implantation des équipements de traitement sera beaucoup plus facilement accepté s'il apparaît comme un des éléments d'un **système de gestion et de valorisation optimisé** le plus en amont possible, et la résultante d'une **responsabilisation collective** :

- au niveau sociétal, avec le suivi pédagogique des ménages pour la **maîtrise des émissions de déchets** ;
- au niveau des modes d'aménagement, dans la complémentarité entre **procédés de traitement intégrés à l'habitat** et collecte ;
- au niveau technique et organisationnel, dans l'optimisation de **l'articulation entre procédés de valorisation, principes de tri et systèmes de collecte.**
- au niveau économique, par la maîtrise de la production de déchets dans les process industriels, ainsi que par le développement d'emplois spécialisés dans la gestion et la valorisation des déchets domestiques.

- L'eau : disponibilité des ressources et des financements

- Généralités

Aujourd'hui les maires, principaux décideurs en matières de gestion de l'eau, participent très peu aux « Comités de bassins ». Souvent confrontés à des situations de pénurie localisée (d'eau et de financement), ils préfèrent prélever l'eau potable dans les nappes phréatiques pour des raisons de coûts immédiats.

- Des stratégies diversifiées par microrégions

Le chantier du basculement des eaux illustre à lui seul la problématique de l'eau à La Réunion : une surabondance dans l'Est et une pénurie dans l'Ouest. Il faut se poser la question de l'utilisation à terme des eaux issues du basculement : **la région Ouest a une forte vocation touristique et a un enjeu majeur de population ; les besoins en eau de ces**

deux fonctions dépassent les ressources des nappes phréatiques et des captages actuellement exploités.

- Les dispositifs financiers

Les investissements nécessaires à la rénovation et à l'extension des réseaux, ainsi qu'à la construction de stations d'assainissement sont très importants (de l'ordre de 750 millions d'euros). Les subventions sont rares, il n'est pas envisageable de faire supporter la totalité de la charge aux consommateurs et les Maires sont souvent opposés à une augmentation des prix : mais la question de la **remise à plat de la tarification à la Réunion est un chantier incontournable.**

- **Disponibilité des ressources en énergie**

Les énergies renouvelables s'imposent de fait à La Réunion. Elles sont indispensables à son développement pour deux raisons (cf PRERURE) :

- la production hydro-électrique a atteint son maximum ;
- la dépendance envers les énergies fossiles et leur coût (d'achat, d'acheminement) sont une menace pour l'économie de La Réunion.

- **Electricité**

La gestion de la production énergétique se fait aujourd'hui dans l'urgence : il faut développer le plus rapidement possible des moyens de production électrique supplémentaires pour faire face aux besoins des différentes fonctions économiques.

De plus, le prix de l'électricité vendue à La Réunion est fixé sur la base d'un mécanisme de **péréquation**. Dans un contexte de pénurie budgétaire, ce **système peut être remis en cause à tout moment**, notamment par des pressions de consommateurs et de collectivités de France continentale qui sont sur des territoires producteurs d'énergie et qui revendiquent un prix moins élevé que celui appliqué aux territoires déficitaires (cf nuisances, ...).

- **Carburant**

D'ici à 2010, la réglementation impose l'**addition de biocarburants aux carburants d'origine pétrolière**. En l'état actuel de la R&D locale, on est sans réponse sur ce point. Selon une étude de 2002 et les éléments recueillis à l'occasion du travail de réflexion relatif à la filière sucre, la vocation bioéthanol de la canne serait impossible à mettre en œuvre pour des raisons de volume et de perte de revenus, liée à la substitution aux autres produits de la canne. Dans cette hypothèse, la seule solution serait donc d'importer du biocarburant.

Compte tenu des évolutions récentes de l'environnement économique du secteur du biocarburant, il faut pousser la réflexion plus avant.

La recherche de **complémentarités** permettrait d'atteindre les volumes nécessaires à la rentabilisation d'une production locale à destination du marché local. Une telle ambition doit se concevoir dans une logique de complémentarité à la production de sucre ou d'autres modes de valorisation des molécules de la canne.

Compte tenu des récentes augmentations du prix du baril de pétrole, les contraintes de rentabilisation valables il y a 4 ans ont certainement évolué. De nouvelles études doivent être menées sur ce sujet (cf supra).

2. Enjeu de l'innovation dans l'organisation des acteurs et des hommes : une dimension culturelle

La programmation européenne pour la période 2006-2007 et l'engagement à moyen long terme dans des investissements d'infrastructures encore plus lourds qu'auparavant marque, pour les grandes collectivités de La Réunion, l'entrée dans une période où la rigueur de choix sera la règle.

La nécessité de fixer des priorités, d'adéquation des moyens aux objectifs, s'impose également aux partenaires des grandes collectivités publiques dans le projet de développement de la réunion : collectivités communales, acteurs économiques, citoyens. C'est dans un cadre de solidarité renouvelé que peuvent être construits la valorisation d'un grand dynamisme de jeunesse et d'un territoire précieux.

2.1. Aménagement et gestion de l'espace

En appui des dispositions du SAR, des dispositifs de coordination des acteurs en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques devront être mis en œuvre. Certaines collectivités ont déjà fait l'expérience de dispositifs de type charte. Dans cette direction, on doit étudier l'opportunité et la faisabilité de dispositifs **plus ambitieux au niveau des partenariats** (tant au niveau des partenaires publics que privés) et des moyens, en termes de contractualisation par exemple.

Il est beaucoup demandé aux élus des communes et des intercommunalités, qui ont déjà à assumer en gestion de proximité les effets de l'accroissement démographique et des évolutions sociales rapides de La Réunion. Or les enjeux à long terme vont les conduire :

- à **procéder de plus en plus par projet**, et non par opportunité d'opération ; cette compétence de projet doit être à l'écoute des **initiatives privées** pour les intégrer efficacement à la démarche d'intérêt général.
- à se doter d'un projet économique, déclinant le projet stratégique régional en fonction du potentiel de leur territoire : **c'est un des grands enjeux des EPCI**. Elle réclame la mise en place à leur niveau de **fonctions de type Agence de Développement**. Elles doivent être étroitement articulées avec des **fonctions de même type au niveau régional** : un outil de gouvernance est nécessaire, transversal aux aménagements économiques stratégiques, aux leviers financiers, à la recherche appliquée d'intérêt régional, à la coordination des organes d'animation économique, à l'adaptation des formations.

D'une manière générale, il est nécessaire de développer dans le long terme les dispositifs techniques **d'aide à la décision au service des élus** à tous les niveaux institutionnels, pour les aider dans leur conduite de stratégie. Le progrès de la démarche de projet des collectivités ne saurait être laissé à la seule compétence des opérateurs, quelles que soient leurs avancées qualitatives. Ce n'est pas non plus une question de multiplication des outils : le progrès suppose d'abord que les collectivités sachent et puissent se servir des outils existants, notamment en matière de maîtrise du foncier, qui reste stratégique même si le renchérissement généralisé limite ses possibilités par rapport à ce qui aurait pu être réalisé naguère en ce domaine :

- recours aux ZAD ;
- utilisation stratégique du foncier des collectivités régionale et départementale ;
- recentrage de l'action de l'EPFR sur sa vocation de constitution de réserves à long terme, au profit des aménagements d'intérêt régional.

Une gouvernance régionale est donc nécessaire, sous la coordination du Conseil Régional :

- pour une maîtrise d'ouvrage cohérente des pôles économiques structurants ;
- pour la meilleure articulation entre appui aux projets d'entreprises et aménagement du territoire ;
- pour coordonner l'action des opérateurs fonciers d'amont en aval (SAFER, EPFR, aménageurs) dans le sens de la solidarité réunionnaise.

La mise en œuvre de cette gouvernance doit donc s'appuyer sur une fonction homogène d'Agence Régionale de Développement qui dépasse la dimension courante des agences de développement «à la française» du fait des enjeux particuliers du développement économique et territorial de La Réunion. L'outil correspondant à cet objectif est à construire, sur la base d'un « bench-mark » des expériences européennes. Cette construction se fera à partir des savoir-faire des différents opérateurs du développement économique à La Réunion - qui collectivement ne couvrent toutefois pas aujourd'hui l'ensemble des expertises opérationnelles requises.

2.2. L'organisation institutionnelle : transversalité, culture de projet et gouvernance

L'organisation institutionnelle de la République Française s'applique sans exception à La Réunion. Elle régit un territoire très original, par rapport aux régions de France métropolitaine, de par sa dimension, son histoire, son maillage communal, son organisation spatiale. Le fonctionnement des différents niveaux de collectivités ne peut que traduire ces particularités territoriales, sociales et culturelles :

- la faible étendue du territoire régional, la forte proximité et l'imbrication des espaces urbanisés et naturels, conduisent, au-delà de la répartition des compétences, à une nécessaire coopération des différents niveaux de collectivités.
- la répartition des compétences découlant de la loi de décentralisation recouvre à la Réunion des particularités importantes. La Région et le Département, en 2004, ont su « prendre de l'avance » sur la lettre de la loi en prenant l'initiative d'une répartition plus marquée des compétences. Cependant, la concentration de l'action du Département sur l'action sociale constitue un enjeu économique fort dans un contexte où le poids de l'exclusion risque d'obérer tout dynamisme de développement.
- La taille importante des communes donne a priori à La Réunion un avantage en regard de « l'émiettement » métropolitain, en termes de capacité d'action. Cependant, cette grande étendue moyenne, ajoutée à de très forts contrastes physiques et sociaux entre « quartiers », complique l'action de proximité qui reste la prérogative majeure des communes. Avant de songer à des remises en question du découpage historique, c'est par la voie d'une utilisation originale et adaptée de la démocratie de proximité que le problème peut être résolu.

L'ensemble de ces questions conduit au problème de l'efficacité globale du système administratif de La Réunion : du fait de l'importance de son effectif et par des qualifications de base désormais affirmées, les agents des collectivités publiques réunionnaises constituent un gisement de productivité sociale important, où l'innovation organisationnelle doit faire l'objet d'un investissement soutenu :

- par la recherche d'une meilleure adaptation des services « classiques » (sociaux, éducatifs, culturels, sportifs), aux nouveaux enjeux de progrès et d'épanouissement de la société réunionnaise ;
- par l'instauration de transversalités, à l'intérieur de chaque organisation de collectivité et entre elles ;
- par une meilleure capacité de management et de délégation aux outils financiers et opérationnels.

L'enjeu est, sur ce point encore, la nécessité de renforcer la culture de projet et de gouvernance, pour les dirigeants politiques comme pour les techniciens.

2.3. Développement et engagement sociétal au sein de la culture réunionnaise

L'activité culturelle a connu depuis les années 90 un développement considérable - et les Etats Généraux de la Culture, en 2005, ont fait le bilan de ses résultats et de la diversité de ses potentiels. Au-delà de l'effort important d'équipement et d'animation, qui avec le développement du sport est un des facteurs primordiaux de la cohésion sociale ; au-delà de l'émergence de filières économiques dynamiques liées à la production artistique et culturelle, la culture apparaît à la fois comme le fondement et l'aboutissement de tout modèle économique de La Réunion.

- La « production » culturelle a fortement contribué à la valorisation de l'image de La Réunion à l'extérieur, et en premier lieu en France métropolitaine, par la diffusion et par le gain de notoriété de ses créations artistiques dans les domaines musical, théâtral et littéraire.
- L'activité artistique est de plus en plus un domaine d'application privilégié de l'innovation technologique, dont les développements, par le biais des TIC notamment et de la capacité de diffusion/coopération mondiale qu'ils permettent, sont mal mesurables au stade actuel.
- Dans un registre voisin, le positionnement de La Réunion comme « carrefour numérique » de l'océan Indien doit contribuer à affirmer l'identité réunionnaise dans le bassin de l'océan Indien.

La consolidation de cette identité, pour l'ensemble des Réunionnais, n'est pourtant pas une tâche aboutie : c'est l'enjeu fondamental du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise. La société réunionnaise - et surtout les plus modestes parmi elle - doit surmonter et compenser les ruptures à l'origine de son peuplement, et la longue attente d'une véritable citoyenneté. Au-delà de la prise de conscience des réelles valeurs d'un passé récent marqué par la frugalité, nul doute qu'une stratégie où La Réunion serait amenée à jouer un rôle original et lisible dans l'ensemble économique émergent de l'océan Indien ne soit un vecteur d'identité attractif.

Mais réciproquement, La Réunion n'atteindra pas ces objectifs de développement ambitieux si l'ensemble de la société ne se sent pas concernée dans son quotidien par le « nouveau modèle de développement » et ne l'accepte pas comme vecteur d'enrichissement de son identité. Dans bien des domaines, la nécessité de cette adhésion active est avérée :

- dans le domaine éducatif, par l'action conjuguée de l'école, de la famille, de l'ensemble de collectivités et du secteur associatif ;
- dans la mutation environnementale et énergétique, où l'investissement sera vain sans une organisation de gestion qui exige d'abord l'application de chacun, dans la maîtrise de l'énergie et la préservation de l'environnement ;
- dans la lutte contre les risques, au niveau de la discipline d'usage du sol comme de la mobilisation collective contre l'épidémie ;
- dans la réussite d'un modèle urbain original, avec de nouveaux usages de l'espace public, l'appropriation de nouvelles fonctions urbaines, et le maintien, dans d'autres conditions, de la solidarité intergénérationnelle ;
- dans l'appropriation de la mobilité, pour un meilleur épanouissement des personnes, sans rupture avec l'identité culturelle.

Documents de référence

Titre	Organisme	Date	Thème
GENERALITES			
DOCUMENTS DIRECTEURS			
Orientations générales pour la mandature (2004-2010)	Conseil Régional	2004	Général
Plan d'Action Stratégique de l'Etat à la Réunion 2004 - 2007 - Actions prioritaires - Volet d'appui.	Préfecture de Région	2004	Général
Programme Opérationnel Européen 2007-2013	Etat-Région-Département	Sept. 2006	Général
Schéma Départemental d'Aménagement Durable	Conseil Général	Novembre 2005	Aménagement
Plan départemental de cohésion sociale	Conseil Général	Novembre 2004	Economie sociale et solidaire
Révision du SAR de La Réunion- Diagnostic de synthèse	Conseil Régional	Juin 2006	Aménagement
Agenda 21 Ile de la Réunion	Conseil Régional	Déc.2003	Général
Etats généraux de la culture	Conseil Régional	Sept. 2005	Culture
BILANS ET PROSPECTIVES			
Elaboration et mise en œuvre des schémas régionaux de développement économique	CNER	Janv. 2005	Méthodologie
Examens territoriaux de l'OCDE - la Réunion, France - rapport	OCDE	2004	Général
Examens territoriaux de l'OCDE - la Réunion - Annexes	OCDE	2004	Général
Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020	CESR	Septembre 2002	Général
Une vision pour 2030 - prospective territoriale	ODR	Avril 2004	Général
Les DOM : fausses idées et vrais problèmes	La lettre des économistes de l'AFD	Mars 2006	Général
Tableau économique de la Réunion 2004 - 2005	INSEE Réunion	2005	Général
La population de la réunion en 2030	INSEE Réunion	Août 2005	Général
Contribution à l'Histoire économique de la Réunion (1642-1848)	Université- Ho Hai Quang L'Harmattan	1998	Histoire
Histoire économique de la Réunion ; Engagisme, croissance et crise	Ho Hai Quang L'Harmattan	2004	Histoire
ECONOMIE - EMPLOI			
Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de la Réunion - orientations stratégiques	Conseil Régional	Déc. 2005	Tourisme
Contribution sur l'emploi dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social	CESR	Nov. 2004	Emploi - Economie des services
Les évolutions comparées des prix à la consommation dans les DOM et métropole	Etude du bulletin de la Banque de France	Juillet 2006	Prix

	Titre	Organisme	Date	Thème
	Rapport sur l'évaluation du dispositif d'exonérations de charges sociales spécifiques à l'Outre-mer	IGF- IGA- IG Affaires sociales	Juillet 2006	
	Effets des surrémunérations des agents des administrations sur l'économie de la Réunion	DIAL	Déc. 2000	Emploi
	Plan Industrie 2005 - 2015	ADIR	2004	Industrie
	La Réunion économique - Réflexion stratégique	ADR	Fév. 2004	Activité économique
	La Réunion économique - Tourisme	ADR	Juillet 2004	Tourisme
	La Réunion économique - la reconquête du marché intérieur	ADR	Juillet 2004	Agriculture - industrie
	La Réunion économique - Aménagement du territoire	ADR	Juillet 2004	Espace-Territoire - Environnement
AGRICULTURE -PÊCHE - IAA				
	Séminaire pêche et aquaculture - Marché et infrastructures	Préfecture de Région - Conseil Régional	Mai 2004	Pêche
	Séminaire pêche et aquaculture - Emploi formation	Préfecture de Région - Conseil Régional	Mai 2004	Pêche
	Comité Scientifique de la Commission Thonière de l'Océan Indien - Rapport ressources	IFREMER - Laboratoire RH/Réunion	Nov. 2004	Pêche
	Groupe de travail CTOI - Poissons porte-épée	IFREMER	Oct 2004	Pêche
	La pêche palangrière à la Réunion	IFREMER	Juin 2004	Pêche
	Stratégie régionale dans le domaine des pêches maritimes	Conseil Régional	Fév. 2005	Pêche
	Le développement durable des filières Pêche et aquaculture à la Réunion - Ressources et techniques de pêche	Préfecture de Région - Conseil Régional	Juin 2005	Pêche
	Ensemble des ZEE (zones économiques exclusives) - carte	Conseil Régional	2005	Pêche
	Présentation de la filière sucre réunionnaise à la commissaire européenne D. Hubner	Bois-Rouge gestion	Sept 2005	IAA
	Mémoire pour une réforme du régime sucrier européen adaptée aux enjeux de développement durable de la filière canne sucre de La Réunion	Conseil Régional- Conseil Général	Juillet 2005	Canne-sucre
FORMATION				
	Contributions préparatoires à l'élaboration du Plan régional de Développement des Formations (PRDF)	CARIF- OREF	Août 2004	Formation
	Séminaire de lancement de l'élaboration du Plan régional de Développement des Formations (PRDF)	CARIF - ORF	Août 2004	Formation
	Pré-projet de Plan Régional des Formations	Commission PRDF Conseil Régional	Août 2005	Formation
	PRDF - Projet	Conseil Régional	Sept. 2005	Formation
	PRDF 2006-2013	Conseil Régional	Oct. 2006	Formation

Titre	Organisme	Date	Thème
OUVERTURE			
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- SECTEURS PORTEURS			
La Réunion économique - Conquête des marchés extérieurs	ADR	Juillet 2004	Ouverture économique
TIC - Quelle stratégie pour la réunion	CPI-ARTIC	2003	TIC
Courrier Région Réunion - Madagascar - Câble sous-marin fibre optique.	Conseil Régional	Août 2005	TIC
Orientations budgétaires TIC 2006	Conseil Régional	Sept. 2005	TIC
La filière TIC à La Réunion	Conseil Régional - IPSOS	Sept. 2006	TIC
Schéma régional du e-tourisme à La Réunion ; Analyse qualitative de l'Internet touristique à La Réunion	Conseil Régional - Séminaire OTSI	2006	TIC-Tourisme
Diffusion des TIC dans les services publics	Conseil Régional -ODR	2006	TIC
Diffusion des TIC dans les entreprises réunionnaises	Conseil Régional -ODR	2006	TIC
Guide pratique des aides aux Technologies de l'Information et de la Communication	Conseil Régional		TIC
La Région Réunion et les technologies de l'Information et de la Communication	Conseil Régional		TIC
Les stratégies régionales ; La Réunion en phase avec les autres régions et leader dans le domaine des TIC	Conseil Régional	Août 2003	TIC
Aspects réglementaires, d'infrastructures et de tarification des services de communication électroniques et des connexions Haut débit dans les RUP - Points clés état des lieux	Commission Européenne	Juillet 2005	TIC
Réparation navale : les ambitions de Port-Réunion	Port-Réunion magazine, CCIR	2006	Développement portuaire
Etude sur le positionnement et les performances des ports de l'Océan Indien	Conseil Régional - Port Réunion	Sept 2004 - sept. 2005	Développement portuaire
Rapport d'information sur la desserte aérienne de l'outre-mer - Hervé Beaugendre.	Assemblée Nationale	Fév. 2004	Desserte aérienne
La maintenance navale à la réunion - opportunités d'affaires	PsPS		Economie des services
RUP			
Projet de Contribution commune (Portugal, Espagne et France) au Livre Vert sur la Politique Maritime de l'Union		Mars 2003	Environnement
Première contribution des RUP à l'avenir de la Cohésion Economique et Sociale	Conférence des RUP - Las Palmas	Février 2002	
Les régions ultrapériphériques, une chance pour l'Europe - Intervention de Mme Danuta Hübner, commissaire européen.	IXème conférence des RUP	Sept 2005	Ouverture
IXème Conférence des présidents des RUP - Conclusions.	IXème conférence des RUP	Sept 2005	Ouverture

Titre	Organisme	Date	Thème
La dimension maritime de l'Union européenne et l'apport des RUP - Intervention du Président Paul Vergès	IXème conférence des RUP	Sept 2005	Ouverture
Contribution des RUP au memorandum conjoint des états sur le développement de l'article 299.2 TCE	RUP	Juin 2003	
Une zone de libre échange Réunion-Maurice à court terme : rêve, utopie ou réalité	Conseil Régional	2004	
Quel statut pour les îles d'Europe ? La dimension ultrapériphérique de l'Union européenne	P. Guillaumin - L'Harmattan	2000	
La dimension ultrapériphérique de l'Union Européenne	Patrick Guillaumin		
AMENAGEMENT DE L'ESPACE			
Rapport d'évaluation du SAR de 1995	Conseil Régional	Nov. 2005	
Quatre microrégions aux potentialités différenciées- contribution à la révision du SAR	INSEE Réunion-Conseil Régional	Oct. 2006	
Etude d'aménagement à long terme, nouvelle liaison ouest ; Analyse des enjeux et besoins en aménagement du territoire	DDE Réunion	Juin 2006	
La population de la réunion en 2030	INSEE Réunion	Août 2005	Général
Les zones d'aménagement lié à la mer (SMVM)- Synthèse.	AGORAH	Mars 2005	Aménagement - tourisme - environnement
Etudes prospectives et développement local : - les zones d'activité à la Réunion - synthèse - les besoins de l'économie réunionnaise en foncier et en locaux - synthèse.	AGORAH	Juin 2004	Economie - aménagement
Densification et étalement urbain à La Réunion- Mesures, localisations et évolutions	AGORAH	Juin 2005	
Structuration des Bourgs des Hauts et des Agglomérations des mi-pentes. Mise en perspective	Commissariat à l'Aménagement des Hauts	2004	Aménagement
Densification et étalement urbain à la Réunion - Mesure, localisation et évolution	AGORAH	Juin 2005	Aménagement
Le financement de l'aménagement à la Réunion	ARMOS	Mars 2005	Habitat - Aménagement
FRAFU - Enveloppes programmées 2 ^{ème} commission régionale 2005	FRAFU	Juin 2005	Aménagement - Foncier
ENVIRONNEMENT - ENERGIE			
ARER - Rapport d'activités 2004 - Plan d'action 2005	ARER	2004	Energie
PRERURE	Conseil Régional	2002-2003	Energie - environnement
EMERGIE, le pôle de compétitivité MDE ENR de La Réunion « construire un modèle de compétitivité réunionnais »	Pôle EMERGIE	2006	Energie

Titre		Organisme	Date	Thème
LOGEMENT				
	La construction de logements de 1990 à 2002 à la Réunion	AGORAH	-Décembre 2003	habitat
	Quel espace pour le logement de demain ?	AGORAH	Juin 2004	Aménagement - habitat
	Le parc, la demande, les attributions de logements locatifs sociaux à la Réunion.	ARMOS	Avril 2005	Habitat
	Charte pour la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de l'habitat pour la Réunion.	Conseil régional - Conseil général - préfecture - ARMOS - CDC	2003	Habitat - Foncier
	Pertinence et efficacité des outils financiers pour la construction de logements sociaux	CDC	Juin 2005	Habitat - Foncier - Aménagement
	La situation du logement social mi-2005 à la Réunion - Constats et propositions.	ARMOS	Août 2005	Habitat